



LA TRANSITION : UN ENJEU ÉCONOMIQUE & SOCIAL POUR LA WALLONIE

LA TRANSITION : UN ENJEU ÉCONOMIQUE & SOCIAL POUR LA WALLONIE

Une étude réalisée par le Think Tank européen *Pour La Solidarité* (PLS)

Avec l'aimable soutien du Ministre de l'Economie, des PME, du Commerce extérieur, des Technologies nouvelles et de l'Enseignement supérieur de la Région Wallonne

Sanjin Plakalo, en collaboration avec Céline Brandeleer, Fanny Cools et Elise Dubetz,
sous la direction de Denis Stokkink

Mars 2013

Asbl Pour la Solidarité

Mars 2013

Ed. Resp.: Denis Stokkink

ISBN: 978-2-930530-30-7

Depot Legal = D/2013/11.262/2

Layout : Olivier Hargot

Le Think Tank européen *Pour la Solidarité* (asbl) – association au service de la cohésion sociale et d’un modèle économique européen solidaire – travaille à la promotion de la solidarité, des valeurs éthiques et démocratiques sous toutes leurs formes et à nouer des alliances durables entre les représentants européens des cinq familles d’acteurs socio-économiques.

À travers des projets concrets, il s’agit de mettre en relation les chercheurs universitaires et les mouvements associatifs avec les pouvoirs publics, les entreprises et les acteurs sociaux afin de relever les nombreux défis émergents et contribuer à la construction d’une Europe solidaire et porteuse de cohésion sociale.

Parmi ses activités actuelles, Pour la Solidarité initie et assure le suivi d’une série de projets européens et belges ; développe des réseaux de compétences, suscite et assure la réalisation et la

diffusion d’études socioéconomiques ; crée des observatoires ; organise des colloques, des séminaires et des rencontres thématiques ; élabore des recommandations auprès des décideurs économiques, sociaux et politiques.

Pour la Solidarité organise ses activités autour de différents pôles de recherche, d’études et d’actions: la citoyenneté et la démocratie participative, le développement durable et territorial, la responsabilité sociétale des entreprises et la diversité, et la cohésion sociale et économique, notamment l’économie sociale.

Think Tank européen

Pour la Solidarité

Rue Coenraets, 66

1060 Bruxelles - Belgique

Tél. : +32.2.535.06.88

Fax : +32.2.539.13.04

info@pourolasolidarite.eu

www.pourolasolidarite.eu

Join us on [FB](#) / [Twitter](#) / [ISSUU](#)

LES CAHIERS DE LA SOLIDARITÉ

Collection dirigée par Denis Stokkink

Publications récentes :

- *La Transition : un enjeu économique & social pour la Wallonie*, Cahier de la Solidarité n°32, 2013
- *Perspectives des instruments européens pour la réinsertion des détenus : quels moyens pour quels résultats ?*, Cahier de la Solidarité n°31, 2013
- *Les primo-arrivants face à l'emploi en Wallonie et à Bruxelles*, Cahier de la Solidarité n°30, 2012.
- *L'intégration des Primo-arrivants en Wallonie et à Bruxelles*, Cahier de la Solidarité n° 29, 2011.
- *Les Emplois Verts, une nouvelle opportunité d'inclusion sociale en Europe*, Cahier de la Solidarité n°28, 2012.
- *Vieillesse active et solidarité intergénérationnelle : constats, enjeux et perspectives*. Cahier de la Solidarité hors-série, 2011.
- *Services sociaux d'intérêt général : entre finalité sociale et libre-concurrence*. Cahier de la Solidarité n° 27, 2011.
- Céline Brandeleer, *Logement vert, logement durable ? Enjeux et perspectives*. Cahier de la Solidarité n° 26, Série développement durable et territorial, 2011.
- Tiphaine Delhommeau, *Agir pour une santé durable : Priorités et perspectives en Europe*. Cahier de la Solidarité n° 25, Série développement durable et territorial 2011.
- *La lutte contre la pauvreté en Europe et en France*, Cahier de la Solidarité n° 24, Cohésion sociale et économie sociale, 2010.

- *Concilier la vie au travail et hors travail*, Cahier de la Solidarité hors-série, 2010.
- *Responsabilité sociétale des entreprises : la spécificité des sociétés mutuelles dans un contexte européen*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n° 23, 2010.
- *Faut-il payer pour le non-marchand ? Analyse, enjeux et perspectives*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n° 22, 2009.
- *Mobilité durable. Enjeux et pratiques en Europe*, Série développement durable et territorial, n° 21, 2009.
- Tiphaine Delhommeau, *Alimentation : circuits courts, circuits de proximité*, Série développement durable et territorial, n° 20, 2009.
- Charlotte Creiser, *L'économie sociale, actrice de la lutte contre la précarité énergétique*, Série développement durable et territorial, n° 19, 2009.
- *Europe et risques climatiques, participation de la Fondation MAIF à la recherche dans ce domaine*, Série développement durable et territorial, n° 18, 2009.
- Thomas Bouvier, *Construire des villes européennes durables, tomes I et II*, Série développement durable et territorial, n° 16 et 17, 2009.
- *Europe, énergie et économie sociale*, Série développement durable et territorial, n° 15, 2008.
- *Décrochage scolaire, comprendre pour agir*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n° 14, 2007.
- Séverine Karko, *Femmes et Villes : que fait l'Europe ? Bilan et perspectives*, Série Développement durable territorial et politique de la ville, n° 12 (n° 13 en version néerlandaise), 2007.
- Sophie Heine, *Modèle social européen, de l'équilibre aux déséquilibres*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n° 11, 2007.
- *La diversité dans tous ses états*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n° 10, 2007.

Retrouvez toutes nos publications sur
www.pourlasolidarite.eu

UNE ÉTUDE POUR UNE TRANSITION JUSTE ET UNE ÉCONOMIE PLURIELLE EN WALLONIE

Le Think Tank européen *Pour la Solidarité* (asbl) – association au service de la cohésion sociale et d'un modèle économique européen solidaire – travaille à la promotion de la solidarité, des valeurs éthiques et démocratiques sous toutes leurs formes et à nouer des alliances durables entre les représentants des acteurs de la solidarité. À travers des projets concrets, il s'agit de mettre en relation les différents acteurs, afin de relever les nombreux défis émergents et de contribuer ainsi à la transition déjà enclenchée vers une société plus durable et une économie plurielle.

Il y a bientôt vingt ans de cela, lors du Sommet de Rio, il s'agissait de mettre en œuvre un concept alors récent : le “*Développement Durable*”. Aujourd'hui, après les résultats plus que mitigés de la conférence Rio+20 de juin dernier, l'heure est au bilan et aux perspectives concrètes. Depuis peu, de nombreux acteurs ont décidé de joindre l'action à la parole en s'engageant dans le combat pour la transition, économique avant tout, mais aussi sociétale et environnementale.

Dans sa déclaration de politique 2009-2014, la Wallonie fait apparaître sa volonté de “*faire émerger, en Wallonie et à Bruxelles, une société fondée sur un nouveau modèle dynamique et mobilisateur de développement durable, humain et solidaire*”, mais aussi de “*replacer l'humain au centre des débats, remplacer l'individualisme par la solidarité, renforcer l'égalité, garantir l'équité et concrétiser l'accès de tous au bien-être*”.

Dans cette volonté de transition vers un autre modèle, un acteur en particulier connaît un succès considérable : l'économie sociale. Par ses valeurs, ses objectifs et ses moyens d'y parvenir, elle représente une transition qui s'émancipe du carcan environnementaliste souvent utilisé. Si la transition est susceptible de placer l'économie sociale sur le devant de la scène, en délimitant un cadre d'actions pour éviter les limites qu'elle connaît aujourd'hui, peut-être découvririons nous que cette dernière peut en contrepartie servir de figure de proue au mouvement de transition plus large vers une économie plurielle ?

Voilà l'interrogation à laquelle tentera de répondre cette étude intitulée "**La Transition : un enjeu économique et social pour la Wallonie**".

Denis Stokkink

Président du Think Tank européen *Pour la Solidarité*

TABLE DES MATIÈRES

<u>UNE ÉTUDE POUR UNE TRANSITION JUSTE ET UNE ÉCONOMIE PLURIELLE EN WALLONIE</u>	7
<u>PRÉFACE : L'ENTREPRISE SOCIALE, À L'AVANT-GARDE DE LA TRANSITION ?</u>	13
<u>PREMIERE PARTIE : LES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'HEURE ACTUELLE</u>	23
1. Retour aux sources du concept	23
› Un contexte historique bien différent	23
› Analyse du concept	26
› Expansion du développement durable	29
2. Initiatives d'actualité mondiale, européenne et wallonne en matière de développement durable	34
› Initiatives sur le développement durable au niveau mondial : Rio+20	34
› Union Européenne et développement durable	39
› Développement durable au niveau Wallon: le Plan Marshall 2.Vert	43
3. D'un concept qui reste très critiqué malgré de nombreuses initiatives vers un modèle incontournable	47
› Des attaques de toutes parts	47
› Des critiques à dépasser	49
› Au final, le développement durable comme une illusion motrice	51
4. Conclusion de la première partie	54

DEUXIÈME PARTIE : LA TRANSITION, LES AXES D'UN DÉVELOPPEMENT

DURABLE	57
1. La Transition : de quoi parle-t-on ?	58
› Définition du concept	58
› Genèse du mouvement de Transition	61
› Le mouvement en pratique en Europe	66
› Décroissance et Transition : deux mouvements antagonistes ou complémentaires ?	73
2. La croissance au cœur des débats	80
› Croissance économique ne rime pas forcément avec bien-être social	81
› Rôle des inégalités et des externalités	86
› (Re)considérer la richesse : quels indicateurs pour mesurer le niveau de développement	91
3. Quels supports et moteurs pour la transition vers un développement plus durable ?	97
› Croissance verte et volontarisme social : deux moteurs macroéconomiques	97
› Emplois verts : emplois de demain	101
› Mouvements syndicaux	105
4. Conclusion de la deuxième partie	109

TROISIÈME PARTIE : L'ÉCONOMIE SOCIALE COMME AVANT-GARDE DE	
LA SOCIÉTÉ EN TRANSITION	111
1. Les atouts de l'économie sociale pour une transition juste	114
› Les principes propres à l'économie sociale contribuent à développer une économie plurielle	114
› Economie sociale et diversité des formes entrepreneuriales : supports microéconomiques de la transition	117
› Ampleur de l'économie sociale en Europe	123
› Impact de l'économie sociale en Région wallonne	126
2. Défis et enjeux majeurs de la Wallonie	132
› Défi du vieillissement	133
› Défi de santé	137
› Défi de l'égalité des genres	144
› Défi du logement	147
› Défi de l'emploi	151
3. En quoi l'économie sociale se distingue pour faire face à ces défis	153
› Innovation sociale	153
› Rationalité économique	160
› Intérêt général et utilité sociale	166
› Panorama de bonnes pratiques	176
4. Conclusion de la troisième partie	200
CONCLUSION DE L'ÉTUDE	203
RECOMMANDATIONS	205
ANNEXES	211
BIBLIOGRAPHIE	219

PRÉFACE : L'ENTREPRISE SOCIALE, À L'AVANT-GARDE DE LA TRANSITION ?

*Sybille Mertens*¹

Si notre système économique a, sans conteste, engendré des améliorations substantielles des conditions de vie des occidentaux, de nombreuses voix s'élèvent toutefois aujourd'hui pour rappeler que ce système est en crise parce qu'il génère aussi des tensions importantes, de nature sociale et environnementale. Cette crise requiert sans doute un aménagement, voire un changement plus profond, dans la manière dont nous envisageons le fonctionnement même de l'activité économique. Relayant ce questionnement, une littérature importante se développe au sein de différentes disciplines scientifiques et tente d'apporter, après l'ère des constats, des réponses partielles s'inscrivant dans de nouveaux paradigmes : le développement durable, la décroissance, la croissance verte et, plus récemment, la transition, terme d'ailleurs utilisé comme fil rouge de cet important travail réalisé par le Think Tank Pour La Solidarité.

Permettez-moi en quelques pages de mettre cette recherche en perspective en procédant en trois étapes. Tout d'abord, il me semble important de rappeler pourquoi le système actuel est en crise. Ensuite, je voudrais utiliser les apports conceptuels du Transition Management pour mieux comprendre ce qu'il est important d'observer et d'analyser quand on se préoccupe des changements de nature systémique. Enfin, tout comme l'ont proposé les auteurs de ce travail, je voudrais rapidement énoncer en quoi

1. Sybille Mertens est économiste, titulaire de la Chaire Cera en Social Entrepreneurship et chargée de cours à HEC-ULg. (v)

il me semble indispensable aujourd'hui d'alimenter cette réflexion sur la transition en la reliant aux expériences menées au sein des entreprises dites sociales, c'est-à-dire des entreprises privées qui sont gérées en fonction d'objectifs non capitalistes.

Une crise multiforme

Au cœur des réflexions sur le nécessaire changement à apporter dans le fonctionnement actuel du système économique, on trouve souvent comme point de départ l'urgence croissante posée par les questions environnementales. Les chercheurs² se penchent sur l'épuisement progressif des ressources énergétiques fossiles, sur les risques de pénurie alimentaire et en eau douce, sur les changements climatiques, sur la perte de biodiversité et sur les phénomènes de pollution des espaces communs (air, eau, sols). Si les liens entre ces catastrophes et l'activité économique sont désormais établis, imaginer des solutions exige à mon sens de s'interroger sur deux problématiques complexes : la gestion des biens communs et les phénomènes d'externalités. Les biens communs sont des ressources qui échappent par nature à la propriété individuelle et qui posent donc des questions délicates de gestion des coûts, de droit d'usage et de mesures à prendre contre des risques de surexploitation (chacun étant tenté de profiter de ces biens pour en retirer de l'utilité individuelle, sachant que les coûts seront supportés par la collectivité actuelle ou future). La notion d'externalité désigne les situations où les actions d'un acteur économique ont un effet sur le bien-être d'un autre sans qu'aucun des deux ne perçoive ou ne paie une compensation pour cet effet. Par conséquent, globalement,

2. Le terme "chercheurs" est à entendre ici au sens de "ceux qui cherchent à comprendre et à trouver des solutions" et cette communauté ne se réduit évidemment pas uniquement à la communauté des chercheurs universitaires.

nous avons tendance à produire trop d'externalités négatives et pas assez d'externalités positives.

Parce qu'il est basé sur la perspective de réaliser des profits à court terme - ce qui intéresse au premier plan l'entreprise capitaliste (et tous ceux qui investissent et plus encore ceux qui spéculent), le fonctionnement actuel du système économique ne peut aisément s'encombrer de la gestion des biens communs et des externalités. Les réponses que l'on peut apporter à ces questions (taxation, incitants, principe de responsabilité, principe de précaution, internalisation des effets externes) impliquent des coûts (ou, plus largement des renoncements) que les entreprises ne sont pas suffisamment prêtes à endosser et que les responsables politiques hésitent parfois à imposer, notamment parce que, pour être efficaces, ces décisions devraient se prendre à une échelle supranationale, là où précisément il y a aujourd'hui un énorme vide en matière de gouvernance mondiale.

A côté des questions environnementales, les bouleversements financiers puis économiques, dans laquelle le monde semble s'enliser depuis plus de quatre ans, ont ramené sur le devant de la scène les questions sociales. Les inégalités entre les peuples, mais aussi à l'intérieur des nations, sont criantes. Tout le monde ne naît pas avec les mêmes opportunités et le système économique n'apporte que peu de réponses à ce fait. Traditionnellement, "l'insensibilité" du marché aux questions d'inégalités et son incapacité à gérer efficacement la production des services collectifs justifient l'action étatique. Mais le fonctionnement du capitalisme de marché dans un contexte de mondialisation des échanges semble requérir sans cesse une limitation croissante du rôle des Etats. Sous prétexte de favoriser le développement d'une libre et saine concurrence entre entreprises qui, *in fine*, profiterait au consommateur parce qu'elle lui donnerait accès à plus de produits, de

meilleure qualité et à de meilleurs prix, des instances supranationales (OMC, OCDE, UE, FMI), soutenues par des firmes multinationales, plaident pour des règles de libre-échange. Un échange d'autant plus libre qu'il serait débarrassé des interventions de l'Etat. On assiste donc un peu partout dans le monde à une progressive dépossession de la puissance publique, renforcée par la mise en concurrence des nations entre elles. Les Etats se voient petit à petit dépossédés de leur capacité à organiser la vie en société, à protéger les plus faibles, à penser un devenir collectif sur lequel ils pourraient – en tant que représentants de l'intérêt général – garder une certaine maîtrise. La compétitivité est désormais le maître-mot et, à court terme, elle paraît mal s'accommoder d'un maintien des acquis sociaux (redistribution, sécurité sociale, services non marchands) dans les régions favorisées du monde.

Enfin, comme si la dimension environnementale et la dimension sociale ne suffisaient pas, cette crise est également existentielle. Si l'on ne peut évidemment nier que le niveau de richesses auquel a accès un être humain aura un impact significatif sur sa consommation et donc, sur son bien-être (espérance et qualité de vie, santé, niveau d'éducation, etc.), au-delà d'un certain niveau de richesse, il semble bien que l'on n'observe plus de corrélation positive associant automatiquement la richesse au bonheur. Le postulat de la croissance économique (mesurée par la croissance du Produit Intérieur Brut) comme source évidente de progrès est remis en question (Cassiers et al. 2011). Et cette remise en question est renforcée par le lien que l'on peut établir entre la croissance économique et les impacts sociaux et environnementaux négatifs de nos modes de production et de consommation.

Toutefois, s'attaquer à la question de la croissance, c'est toucher aux fondements mêmes d'un compromis qui réconcilie les aspirations de nombreux acteurs. Les objectifs de croissance rencontrent les aspirations capitalistes de ceux qui souhaitent que le capital qu'ils investissent dans l'activité économique leur assure le meilleur retour sur investissement possible. La croissance rencontre les aspirations des consommateurs-travailleurs qui lient leur statut social à leur niveau de consommation et espèrent conserver (ou trouver) un emploi. Enfin, la croissance soutient le budget public. Elle est à la base de notre système de sécurité sociale, elle permet d'éviter la question du partage des emplois et des revenus, elle réduit les arbitrages à réaliser dans les choix collectifs à poser.

Quelle mutation du système économique ? Les apports conceptuels du Transition Management

La crise multiforme que nous vivons révèle les limites du fonctionnement actuel du système économique et plaide pour une mutation de ce système. Mais dans le même temps, l'énoncé des problèmes met en évidence les freins au changement. Nous savons que quelque chose doit changer mais nous ne savons pas très bien ni la nature du changement, ni l'ampleur du changement (vers où va-t-on ?), ni encore les voies à emprunter pour y arriver (comment y va-t-on ?).

Le cadre théorique et conceptuel proposé par le *Transition Management* (Loorbach 2007, 2010) permet de mettre des mots sur les processus d'innovation de systèmes. Je vais utiliser ci-après une excellente synthèse de ce courant, proposée il y a quelques années par P.-M. Boulanger dans un article publié par La Revue Nouvelle. On y lit que la transition peut être définie comme "un processus de transformation au cours duquel un

système complexe passe d'un état d'équilibre dynamique à un autre" (p. 61). Cette transformation se produit à différents niveaux et dans différents secteurs de la société et s'explique par l'interaction entre trois niveaux : le régime, le paysage et les niches.

Selon le *Transition Management*, un système est maintenu à l'équilibre grâce à l'action coordonnée de différents acteurs qui partagent un même "régime" : "*cette coordination résulte de l'application de règles de comportement suffisamment cohérentes, d'attentes réciproques complémentaires, de significations communes largement partagées*" (p.62). Par ailleurs, tout système s'inscrit dans un "paysage", c'est-à-dire un environnement qui l'englobe et le dépasse. Ce qui se passe au niveau du paysage échappe à la maîtrise des acteurs du système. Ils doivent en effet subir et s'adapter aux mouvements du paysage qui affectent "*les grandes tendances démographiques et géopolitiques, les structures socioculturelles profondes, les évolutions économiques et environnementales*" (p. 62). Le paysage, c'est donc aussi le lieu "*où des chocs peuvent se produire*". (p. 62).

Le *Transition Management* voit le régime dans une perspective dynamique. Celui-ci est appelé à évoluer et, le plus souvent, "*les innovations qui s'y produisent contribuent davantage à optimiser le système existant qu'à le changer en profondeur*" (p. 62). Mais apparaissent aussi des innovations de nature plus radicales. Celles-là se produisent au sein de "niches" et préfigurent de nouveaux paradigmes. Ces niches peuvent être définies comme des lieux abrités, préservés des règles habituelles du "régime" et au sein desquelles des nouvelles manières de faire se développent et sont expérimentées collectivement.

Les concepts du *Transition Management* aident à expliquer les processus de changement de système. Des crises ou des chocs surviennent dans le “paysage”. Ils déstabilisent le “régime” dominant et les pratiques en vigueur sont alors questionnées par la comparaison avec les solutions différentes expérimentées dans les “niches”. En réaction à cette mise en question, les acteurs du régime “*abandonnent petit à petit les pratiques et techniques anciennes et investissent eux-mêmes dans les solutions plus radicalisées*” (p.64). Le changement devient alors systémique.

Les atouts de l'entreprise sociale dans une perspective de transition

En utilisant les concepts du *Transition Management*, nous pouvons énoncer le constat suivant : le “système” économique est appelé à vivre une “transition” importante parce que le “paysage” connaît une crise multiforme (environnementale, sociale et existentielle) qui déstabilise le “régime” dominant d'économie capitaliste de marché.

S'il faut sans aucun doute continuer à chercher à optimiser le système que nous connaissons, en développant des améliorations technologiques, en défendant les acquis sociaux liés aux fruits de la croissance, en activant des mécanismes de solidarité entre régions du monde, en associant les entreprises aux réflexions sur la prise en compte des enjeux sociaux ou environnementaux notamment dans le cadre du développement de la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE), il apparaît tout aussi important, sinon plus important encore dans une perspective de moyen terme, de regarder du côté des “niches”, de mettre en lumière des initiatives originales, des innovations plus radicales, qui peuvent inspirer une transformation en profondeur du système.

Dans cette perspective, à la suite de ce que proposent déjà explicitement Jonet (2012), Laville (2010) ou implicitement Jackson (2010), je pense qu'il nous faut développer la connaissance et la reconnaissance des pratiques expérimentées par les entreprises sociales. Depuis une quinzaine d'années, la notion d'entreprise sociale vise à décrire la tentative de combiner une dynamique d'entreprise et une finalité sociétale prioritaire (Defourny & Nyssens 2011). Concrètement, dans le contexte belge (ou wallon), ces entreprises empruntent le plus souvent des formes juridiques qui consacrent cette priorité accordée à la poursuite de leur finalité sociétale : ASBL, sociétés à finalité sociale, sociétés coopératives (agrées par le Conseil national de la Coopération).

Si on cherche à dépasser le niveau purement descriptif, on peut analyser ce type d'entreprise en étudiant les distances qu'il prend par rapport au modèle mieux connu de l'entreprise capitaliste. Cela permet de l'observer comme une alternative développée au sein d'une "niche" et donc, éventuellement, porteuse d'innovation plus radicale (Frère, 2009 ; Huybrechts 2012 ; Mertens, 2010).

Parce que son objectif premier n'est pas le rendement maximal pour les actionnaires, l'entreprise sociale trouve des marges de manœuvre intéressantes qui la rendent capable d'internaliser certains coûts sociaux ou environnementaux, de se préoccuper des inégalités, d'inspirer confiance et de résoudre les problèmes de pouvoirs de marché (Mertens, 2010).

Pour ce faire, l'entreprise sociale implique autrement ses parties prenantes. Elle expérimente des principes de démocratie économique (ce sont les membres –et non les actionnaires- qui prennent les décisions) et de dynamique participative (dans certains cas, les travailleurs ou les

consommateurs ont le statut de membres et participent donc aux prises de décision). L'entreprise sociale alloue aussi autrement ses surplus : la distribution du profit est interdite ou limitée (taux de return limité et/ou redistribution non liée aux apports en capital). Enfin, l'entreprise sociale mobilise autrement ses ressources. Elle combine souvent des ressources du marché – ses ventes - avec des ressources non marchandes publiques (subsidés) ou privées (dons, bénévolat). Ces différentes ressources témoignent du fait que les divers financeurs de ces entreprises lui reconnaissent une utilité, au-delà des effets positifs ressentis traditionnellement par les clients des entreprises capitalistes. Le "capital" de ces entreprises sociales est caractérisé par sa patience (l'actionnaire ou l'apporteur de fonds attend peu ou pas de rentabilité financière, il veut surtout une rentabilité sociétale) et par son ancrage local.

En tout cela, le modèle de l'entreprise sociale et ses expérimentations concrètes dans des domaines d'activité aussi divers que la finance, l'approvisionnement énergétique, le commerce Sud-Nord ou les circuits courts d'alimentation, le recyclage, les services aux personnes, le logement ou encore la culture constituent très probablement des sources d'inspirations (Nicholls, 2006) pour la nécessaire transition.

En bref, les règles du jeu que les entreprises sociales se donnent remettent en question ce que l'on croyait être devenu un dogme : la supériorité du modèle de l'entreprise capitaliste. Par exemple, la limite imposée par l'entreprise sociale à la rémunération du capital apporte une sagesse bienvenue dans un monde économique qui semble parfois obsédé par la rentabilité de court terme. Ou encore, la démocratie économique rappelle que le pouvoir de décision n'est pas nécessairement concentré aux mains

des apporteurs de capitaux et qu'il existe d'autres modèles légitimes de propriété.

Reconnaître l'existence de ces "autres" entreprises et se pencher sur leur mode de fonctionnement, c'est encourager la pluralité de l'économie et donner au système économique l'opportunité d'évoluer progressivement vers un mode de fonctionnement plus respectueux des êtres humains et de leur environnement naturel. L'affirmation d'une finalité sociale prioritaire au cœur même d'entreprises qui mènent des activités économiques offre en effet la démonstration que l'économie du secteur privé ne se confond pas nécessairement avec la recherche de la rentabilité financière maximale et que l'entreprise capitaliste n'est pas la seule voie légitime pour entreprendre.

La recherche menée par Pour La Solidarité constitue certainement un jalon important dans cette réflexion. Ses auteurs nous donnent aujourd'hui le goût de creuser cette piste, de comprendre qu'au-delà de la reconnaissance conceptuelle de l'existence de ces autres formes d'entreprises, il y a à observer et à mettre en lumière des pratiques, avec l'espoir qu'elles puissent nous livrer des enseignements précieux pour nous guider sur le chemin de la transition.

Sybille Mertens

Economiste, titulaire de la Chaire Cera en Social Entrepreneurship et
chargée de cours à HEC-ULg (Université de Liège)

PREMIERE PARTIE : LES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'HEURE ACTUELLE

La crise mondiale actuelle interroge les différents enjeux composant l'avenir global de notre planète. Le développement durable attire beaucoup l'attention, qu'il s'agisse de soutiens ou de critiques. L'idée de transition est intimement liée à ce concept, aussi il nous semble fondamental de revenir sur celui-ci pour ensuite présenter la transition comme sa mise en action concrète. La présente partie se donne pour objectif de retracer le synopsis de l'émergence et de l'expansion du concept de développement durable, pour tenter de comprendre la débâcle du sommet Rio+20 de juin dernier. Ce concept est-il pertinent, compréhensible, facilement applicable comme modèle ? Qu'en pensent les différents acteurs ?

1. RETOUR AUX SOURCES DU CONCEPT

L'objectif du présent chapitre est de rappeler le contexte dans lequel est né le concept de développement durable, car celui a depuis bien évolué. Il s'agira ensuite de proposer une analyse du concept ainsi que de ses différentes évolutions successives.

1.1. Un contexte historique bien différent

Le grand essor résultant de la révolution industrielle du XIX siècle a fait naître la conviction que le progrès technique garantira une croissance indéfinie et un progrès linéaire à l'humanité. À partir des années 1920, on commence à constater des effets négatifs de l'industrialisation sur les milieux naturels. Après la Deuxième Guerre Mondiale, cette prise de conscience émergente

se confirme par de nouvelles données, voire se renforce avec l'idée que la croissance n'accorde pas d'importance au progrès humain.

Au fil de ces constats, le concept de développement durable voit le jour dans les années 1970, à partir de nouvelles argumentations sur le développement économique. La publication du célèbre rapport "*Halte à la croissance*"³ (plus connu sous le nom de **rapport Meadows**), par le Club de Rome en 1972, est l'un des tournants décisifs dans l'émergence du concept de développement durable. Le rapport alerte sur les conséquences environnementales des activités des sociétés modernes. Avec la publication de ce rapport, l'idée selon laquelle le développement matériel n'est pas infini, qu'il est limité par le volume des ressources naturelles et par l'espace, fait son chemin. Dans le contexte des deux chocs pétroliers (1973 et 1979) et les crises qui y sont liées, la raréfaction, voire l'épuisement des ressources de pétrole est annoncé pour un futur proche. Cette situation exigerait de rendre le développement plus durable, c'est-à-dire de pérenniser le fonctionnement des sociétés modernes, sous peine de décliner⁴.

Dès 1972, l'Organisation des Nations Unies (ONU) s'empare de la question à la conférence de Stockholm, qui pour la première fois cherche à lier développement et environnement dans le cadre d'une action mondiale : le Programme des Nations Unies pour l'Environnement⁵ (PNUE). Le Sommet de Stockholm de 1972 est aussi connu comme le **Premier Sommet de la**

3. The limits to growth, (coll.) Donella H. Meadows, Dennis L. Meadows, Jørgen Randers, William W. Behrens III.

4. Si le Club de Rome rassemblait d'éminents chercheurs, sa vision catastrophiste a toutefois fait l'objet des critiques (par exemple : Friedrich Hayek - Prix Nobel d'économie de 1974, ou encore Robert Solow - Prix Nobel d'économie de 1987). D'autres en revanche se sont conféré le rôle des courroies de transmission des préoccupations de ce think tank, telles les ONG environnementales (par exemple : World Wildlife Fund (WWF), ou encore Greenpeace), et ont trouvé là un terrain sur lequel s'exprimer.

5. Programme des Nations Unies pour l'Environnement, <http://www.unep.org/french>

Terre : c'est la première rencontre internationale organisée afin de définir les moyens de stimuler le développement durable au niveau mondial.

En 1980, L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) publie un rapport intitulé "*La stratégie mondiale pour la conservation*". L'expression "*développement durable*" est proposée pour la première fois dans ce document, traduite de l'anglais (sustainable development) : le but est un développement durable. A ce jour, cette notion paraît utopique, et pourtant elle est réalisable... c'est notre seule option rationnelle.⁶"

En 1987, le rapport "*Notre avenir à tous*"⁷, plus connu comme **rapport Brundtland**⁸, formalise et popularise la notion de développement durable. C'est ce rapport particulier qui a apporté la définition communément admise du développement durable : "un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs"⁹. Par ailleurs, le rapport a aussi défini un large cadre de pensée et un processus politique avec des repères, tels que les conférences de Rio de Janeiro de 1992 (deuxième Sommet de la Terre) et Johannesburg [2002]. Vingt cinq ans après sa publication, ce rapport n'a rien perdu de son actualité ni de sa pertinence.

6. UICN/PNUE/WWF, Stratégie mondiale de la conservation : la conservation des ressources vivantes au service du développement durable, 1980.

7. Our Common Future, World Commission on Environment and Development, UN.

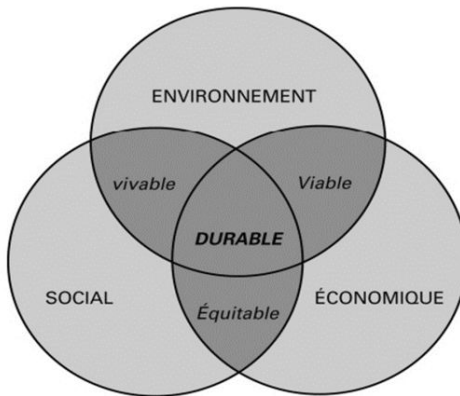
8. Du nom de Gro Harlem BRUNDTLAND, présidente de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, Nations Unies.

9. BRUNDTLAND Gro Harlem, Notre avenir à tous, Rapport de la CMED, 1987, p.51

1.2. Analyse du concept

Le développement durable consiste à maintenir un développement économique tout en respectant un équilibre environnemental et social. Le schéma classique (schéma 1) place le développement à l'intersection des sphères et des activités des champs social, environnemental et économique. La partie centrale doit augmenter au fur et à mesure de l'intégration des différentes composantes du développement.

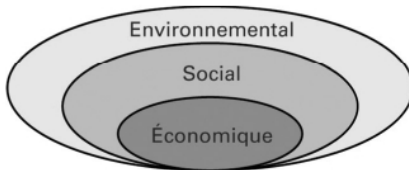
Schéma 1 :
le schéma classique du développement durable



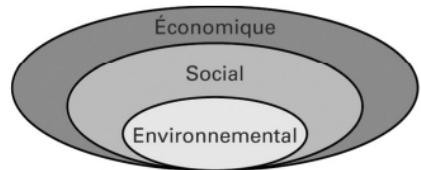
Cependant, l'équilibre entre les trois piliers est rarement atteint, le trépied est de ce fait souvent bancal. Comme l'illustre le schéma 2, certains privilégient le pilier économique avec la nécessité de la continuité de la croissance ; d'autres privilégient le pilier environnemental en soulignant l'urgence de préserver les écosystèmes fragiles ; d'autres encore préfèrent le pilier social et revendiquent l'urgence de la lutte contre la misère. Pour les plus pessimistes, on en arriverait même à se demander si, au final, ces sphères ne seraient pas plutôt des cercles concentriques.

Schéma 2 :

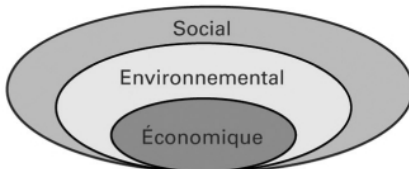
Prépondérance récurrente de l'une des sphères selon les acteurs



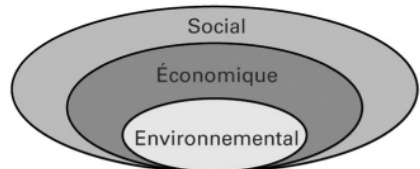
Prépondérance des objectifs environnementaux : l'environnement englobe le social et l'économique (WWF, écologistes).



Prépondérance des objectifs économiques : l'économique englobe le social et l'environnemental (FMN, hommes politiques).



Prépondérance des objectifs sociaux : le social englobe l'environnemental et l'économique (ONG humanitaires, santé).



Prépondérance des objectifs sociaux : le social englobe l'économique et l'environnemental (ONG commerce équitable, tourisme durable).

Source : Cairn.info

La définition de développement durable apportée par le rapport Brundtland, quant à elle, fait découler trois concepts fondamentaux : le besoin, la soutenabilité et l'approche intégrée.

Le premier concept, le **besoin**, indique que le développement est caractérisé par la satisfaction des besoins matériels humains. Or, tout le monde n'est pas à même de satisfaire des besoins primaires, comme celui de se nourrir. Par surcroît, le phénomène d'épuisement des ressources naturelles alerte sur les difficultés à satisfaire les besoins pour les générations futures, et les ressources naturelles sont inégalement réparties et limitées. Dans ce contexte, un développement résolument durable procure le bien-être matériel pour tous, aujourd'hui comme demain.

Cette ambition n'est toutefois pas suffisante pour assurer la pérennité de notre mode de développement. Il convient de veiller à sa **soutenabilité** : l'empreinte des activités humaines ne doit pas dépasser la capacité de charge de la Terre. Cette notion de soutenabilité contient derrière elle de fortes considérations environnementales. La soutenabilité permettrait de protéger le cadre de vie des hommes, tandis que la satisfaction des besoins protège l'homme.

Cependant, bien qu'une division entre besoin humain et soutenabilité de la nature offre un schéma facile à saisir, cette présentation est erronée. La soutenabilité se saisit aussi en termes sociaux. Une société précarisée, où les inégalités sont fortes et dans laquelle le lien social est distendu n'est pas une société soutenable, dans la mesure où toute société est également constituée de ressources limitées et précieuses, les humains. Quant à la satisfaction des besoins, celle-ci comporte notamment des enjeux environnementaux. D'ailleurs, le concept du développement durable aspire à ce que protection de la nature et développement humain aillent de pair. Il n'est donc pas question de séparer l'un de l'autre, mais de démontrer que leur destin est fondamentalement lié.

Au fond, conduire un développement durable, c'est avoir une **approche intégrée** : faire en sorte que le développement économique ne conduise pas à l'appauvrissement des ressources naturelles (considérations environnementales) et humaines (considérations sociales). Il convient de déconstruire l'amalgame souvent fait entre développement durable et protection de l'environnement, et de voir seulement dans le développement durable une limitation de l'économie par l'environnemental. La dimension

sociale du développement durable constitue un pilier à part entière, au même titre que les dimensions économique et environnementale.

1.3. Expansion du développement durable

Sur cette base théorique, le développement durable prend son essor lors du deuxième **Sommet de la Terre de Rio de Janeiro** en **1992**. Le développement durable prend sa définition actuelle, c'est un développement qui concilie trois piliers : le progrès économique, la justice sociale et la préservation de l'environnement. Il obéit à trois règles de base:

- › Penser globalement, agir localement : le développement durable doit être pensé à l'échelle planétaire, mais les actions concrètes sont à faire au niveau local ;
- › Principe de responsabilité vis-à-vis de notre planète ;
- › Principe de précaution, pour protéger l'environnement, en fonction des capacités de chaque État.

Le sommet se clôture avec l'adoption de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, **non contraignante** d'un point de vue juridique, définissant en 27 principes fondateurs ce qu'est le développement durable¹⁰. Le Sommet de Rio donne aussi un contenu concret au développement durable, avec l'adoption de trois documents :

10. <http://www.un.org/french/events/rio92/rio-fp.htm#three>

- › La Convention sur la diversité biologique mettant en avant le principe de précaution
- › La Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique
- › L'Agenda 21 (ou Action 21).

Le programme d'action **Agenda 21** contient 40 chapitres et fixe environ 2500 recommandations pour accomplir un développement durable de la planète¹¹. Agenda 21 prend notamment corps au niveau des collectivités locales, qui mettent en place des Agendas 21 locaux, dès la fin du sommet. Ces agendas locaux intègrent à la fois des questions sociales, environnementales et économiques. Pour les partisans du développement durable, les Agendas 21 apportent la preuve qu'il ne s'agit pas simplement d'une utopie, mais bien d'un projet réalisable, quand ses adversaires attirent l'attention sur l'insuffisance des réalisations¹².

La mise en œuvre des Agendas 21 a eu pour effet l'introduction d'une **dimension politique et citoyenne (gouvernance participative)**¹³, **indispensable vu les enjeux**. Cette dimension est vue parfois comme un quatrième pilier du développement durable. Mais la nature de ces éléments politiques et citoyens fait qu'ils sont plutôt à considérer comme des axes transversaux, constituant la base des projets de développement durable formés de trois piliers initiaux, environnemental, social et économique (schéma 3). Le programme Action 21 donne un aperçu de la

11. <http://www.un.org/esa/dsd/agenda21/index.shtml>

12. GALLAIS Antoine et MAURICE-DEMOURIQX Nicolas, Rio+20 et après ? Focus sur les Agendas 21 locaux en Europe, Think Tank européen Pour la Solidarité, Working Paper, Août 2012.

13. GALLAIS Antoine et MAURICE-DEMOURIQX Nicolas, Pour la Solidarité, 2012, op. cit.

signification de cette dimension politique et citoyenne. En effet, dans les recommandations d'Agenda 21, les collectivités locales sont appelées à s'appuyer sur les partenaires locaux (associations, entreprises) et sur la population, en encourageant leur participation. Le programme donne également de l'importance à la qualité d'élaboration et de gestion des Agendas 21. Les agendas 21 résultent par exemple d'un document de planification stratégique, et doivent faire l'objet d'un suivi régulier au moyen d'indicateurs, ainsi que d'une communication accessible. Au fond, il est possible d'extraire trois éléments à partir de cette dimension politique et citoyenne :

- › **Intégration citoyenne**, obtenue par le biais de la démocratie participative ;
- › **Bonne gouvernance**, contenue dans les exigences d'approche partenariale et de qualité de conception et de gestion des projets ;
- › **Pérennité des projets**, obtenue notamment par la mise en place d'un suivi via les indicateurs, et au besoin, la réorientation de l'action ou la garantie de sa continuité.

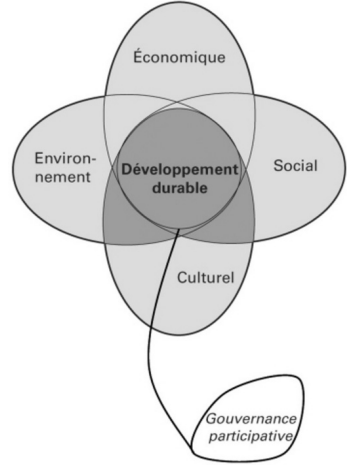
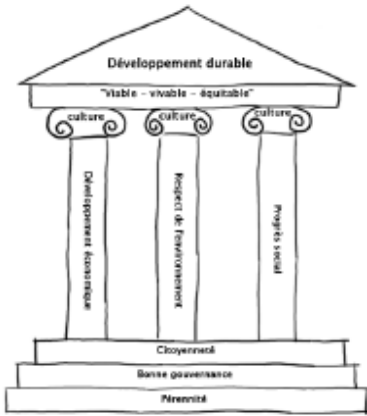
Dix ans après le Sommet de Rio 1992, au Sommet de la Terre à Johannesburg en 2002, la notion de développement durable s'élargit considérablement. Un nouveau pilier s'ajoute aux précédents : c'est le **pilier culturel**, fondé sur la valorisation de la diversité culturelle et le respect des ancrages culturels (schéma 3). La culture est ainsi envisagée dans un sens très large. On remarque, en effet, que la crise actuelle et les nombreuses interrogations qu'elle suscite font émerger un nouvel enjeu, celui de la dimension culturelle du développement, et plus largement celui du bien-être et de l'épanouissement des individus. Cette question culturelle prend

de plus en plus d'importance dans les débats actuels. La culture comme caractéristique de ce qui "*fait de nous des êtres spécifiquement humains*" implique trois éléments :

- › **social** : la culture est créatrice d'identité, de valeurs et d'un patrimoine immatériel qui renforcent le lien social ;
- › **économique** : la culture est créatrice de richesses et d'idées. Cela contribue au dynamisme économique et à l'innovation ;
- › **environnemental** : la culture est créatrice d'un patrimoine à léguer aux générations futures, au même titre que l'environnement naturel.

Schéma 3 :

Schémas revisités du développement durable depuis le Sommet de Johannesburg



Temple grec : aux trois piliers interdépendants initiaux s'ajoutent trois dimensions transversales, politiques et citoyennes, ainsi qu'une dimension culturelle, essentielle dans les trois piliers.

Fleur du développement durable : Depuis le Sommet de Johannesburg, le trépied peut se voir doter de piliers supplémentaires - le culturel et la gouvernance participative.

Comme nous venons de le remarquer, depuis la première définition du rapport Brundtland le développement durable a connu un grand succès dans l'histoire des idées. Il a pris possession de l'espace public mondial. Depuis lors, les initiatives en matière de développement durable se sont poursuivies et multipliées. Le chapitre suivant présentera ainsi les initiatives d'actualité mondiale, européenne et wallonne en lien avec le concept de développement durable.

2. INITIATIVES D'ACTUALITÉ MONDIALE, EUROPÉENNE ET WALLONNE EN MATIÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La partie précédente a permis de restituer le concept, tout en mettant en lumière ses évolutions et ses enjeux. A l'heure actuelle, trois initiatives d'actualité retiennent une attention particulière dans le cadre de notre étude : le Sommet Rio+20 à l'échelle mondiale, la stratégie Europe 2020 à l'échelle européenne, et le Plan Marshall 2.Vert à l'échelle de la Wallonie.

2.1. Initiatives sur le développement durable au niveau mondial : Rio+20

La Conférence des Nations unies sur le développement durable (CNUDD ou Rio+20, juin 2012, Rio de Janeiro) a marqué le 20e anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement¹⁴. Cette conférence était l'occasion d'évaluer la mise en place des engagements passés, de prendre en compte les nouveaux défis et de traduire ces engagements dans les différents niveaux de pouvoir, de l'échelle locale jusqu'à l'assemblée générale des Nations Unies. Les grandes lignes de ces rencontres étaient les suivantes :

14. CNUED ou Sommet de la Terre, Rio de Janeiro, 1992.

Deux thèmes spécifiques du Sommet Rio+20

- › L'économie verte dans le cadre de l'éradication de la pauvreté
- › Le cadre institutionnel du développement durable.

Trois objectifs du Sommet Rio+20

- › Susciter un engagement politique renouvelé en faveur du développement durable
- › La mise en œuvre : évaluer les progrès réalisés et les lacunes restant à combler
- › Relever les défis émergents.

L'ordre du jour de Rio+20 consistait essentiellement à réaliser la transition vers une "économie verte", car face au contexte actuel de crises systémiques généralisées (environnementale, sociale et économique), de nouvelles solutions s'avèrent plus que nécessaires. La discussion portait sur ce qu'on entend par "économie verte", un concept qui pourrait être interprété comme l'abandon progressif d'un modèle reposant sur les énergies fossiles (pétrole en premier lieu) et tourné vers toujours plus de croissance, pour un développement plus durable. Mais, comme le note Corporate Europe Observatory (CEO)¹⁵, l'absence de toute définition claire de ce concept laisse aussi ouvertes d'autres possibilités, notamment l'augmentation de l'usage des mécanismes reposant sur le marché, comme la compensation dans

15. Rio : Le monde des affaires et l'Union européenne repeignent l'économie en vert, Corporate Europe Observatory, juin 2012, <http://corporateeurope.org/fr/publications/rio-le-monde-des-affaires-et-l-union-europ-enne-repeignent-l-conomie-en-vert>

des domaines tels que la biodiversité, la réglementation de l'eau et l'éco-blanchiment des affaires (greenwashing¹⁶).

L'importance donnée à l'économie verte a pour origine deux initiatives, tenues sous l'égide du Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (PNUÉ). La première initiative vient d'un rapport sur l'économie verte publié en 2011¹⁷, dans lequel Pavan Sukdhey suggère que pour protéger la nature, il faut donner un prix à ses fonctions (ce qu'il appelle les services des écosystèmes). Si la biodiversité a un prix, cela peut alors créer une incitation financière pour la protéger. La deuxième initiative sous l'égide du PNUÉ a été lancée par le gouvernement allemand et le G8 : un projet sur "*L'économie des écosystèmes et de la biodiversité*"¹⁸, dont le but est de mettre au point une méthodologie de fixation de la valeur et du prix de la biodiversité. Donner un prix à la nature et aux fonctions qu'elle offre (air pur, eau pure, utilisation culturelle et pour les loisirs) peut paraître rationnel si un tel mécanisme est bien encadré. Mais, comme le note avec pertinence CEO¹⁹, en donnant un prix à la nature et à ses fonctions, on réalise également une sorte de privatisation de ressources considérées auparavant comme des biens communs. Dans ce cas, poursuit CEO, la nature peut être achetée et vendue, être marchandisée et soumise aux forces du marché. Des exemples de ces nouveaux marchés des fonctions des écosystèmes existent déjà, comme l'investissement dans les zones humides et les espèces aux Etats-Unis, la mise en commun de projets de compensation

16. Terme utilisé par les groupes de pression environnementaux pour désigner les efforts de communication des entreprises sur leurs avancées en termes de développement durable, qui ne s'accompagnent pas de véritables actions pour l'environnement.

17. <http://www.unep.org/greeneconomy/greeneconomyreport/tabid/29846/default.aspx>

18. <http://www.teebweb.org>

19. Corporate Europe Observatory, 2012, op. cit.

en Allemagne ou la Bourse d'Echange des Services Environnementaux de Rio de Janeiro²⁰.

Le second enjeu majeur du sommet Rio+20 concernait la mise en place d'une **gouvernance internationale du développement durable** (gouvernance mondiale de l'environnement). Il n'en fut point. Les avancées minimales en matière de gouvernance furent cependant inscrites via deux articles succincts du texte final²¹ :

- › Gouvernance internationale de l'environnement (article 88) : Renforcement du Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (PNUE)²²
- › Gouvernance mondiale du développement durable (article 84) : Établissement d'un forum politique intergouvernemental de haut niveau pour remplacer la Commission de développement durable des Nations-Unies (CDD)²³.

Notons qu'aujourd'hui, quand les questions environnementales et économiques n'ont jamais été aussi liées, l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) est capable de régler nombre de conflits strictement commerciaux, mais n'offre pas une instance neutre de règlement des

20. http://www.epa.gov/owow_keep/wetlands/wetlandsmitigation/index.html for the wetlands banking; http://www.bfn.de/0202_havel+M52087573ab0.html for the Mittlere Havel pooling scheme; and <http://www.bvrio.org/site/> for the Bolsa Verde Rio de Janeiro.

21. "The Futur We Want", texte final adopté à l'issue du sommet Rio+20.

22. Voir le site officiel du Sommet Rio+20 (<http://www.unccd2012.org/rio20/>) et le site officiel de l'ONU (<http://sustainabledevelopment.un.org/rio20.html>)

23. ONU, <http://sustainabledevelopment.un.org/rio20.html>

conflits liés à la fois au commerce et à l'environnement²⁴. De l'avis de nombreux experts²⁵, le risque d'une "marchandisation" de la sphère environnementale est aujourd'hui de ce fait avéré. L'inquiétude autour du concept d'économie verte se retrouve également dans ce second point.

Enfin, à Rio de Janeiro, ont également été discutés les Objectifs du Développement Durable (Sustainable Development Goals, SDG's) calqués sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (MDG's). Les SDG's pourraient prendre le relais des OMD à leur terme en 2015²⁶. Ceux-ci, établis en 2000 pour réduire l'extrême pauvreté de moitié à l'horizon 2015, n'atteindront certainement pas leurs ambitions dans la plupart des régions du monde. A l'heure actuelle sept objectifs sont en cours de discussion : les emplois verts, l'énergie, une agriculture durable, l'eau, les villes durables, les océans et les catastrophes naturelles. Leur définition est cependant laissée à un groupe de travail qui devra faire ses propositions en 2013.

A l'issue du Sommet Rio+20, les négociateurs sont arrivés à un accord jugé insuffisamment ambitieux par les représentants Européens et par les représentants de la société civile. Quelques 188 pays ont approuvé la déclaration finale "*L'avenir que nous voulons*"²⁷, qui ouvre la voie à une "*croissance verte*" de la planète, plus écologique et sociale dans les textes. Toutefois, **la déclaration ne contient pas d'engagement prescriptif ni contraignant, de financement ou encore de date de mise en œuvre**. Par conséquent, l'accord conclu n'impose en rien de changements essentiels

24. BATENBAUM Jean-Charles, in Actualités News Environnement, 21 juin 2012, <http://www.actualites-news-environnement.com/28595-Rio-20-sommet-doit-relever-defi-gouvernance-mondiale-developpement.html>

25. Politique climatique : une nouvelle architecture internationale, Rapport Jean TIROLE, La Documentation française. Paris, 2009.

26. http://www.unep.org/civil-society/Portals/59/Documents/13_GMGSF/additional_Resources/Beyond_2015_SDG_MDG_relationship.pdf

27. http://www.un.org/french/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/CONF.216/L.1

pour assurer l'urgente transition écologique de nos économies. Si Rio+20 a donné une feuille de route pour soigner les maux de la planète, cette dernière reste donc encore bien vague et manque cruellement de stratégie ou de plan d'action concret.

Au final, le principal acquis est la décision de lancer des “*Objectifs du développement durable*” (ODD) sur le modèle de ceux du Millénaire adoptés en 2000 par l'ONU²⁸. Leur définition est cependant laissée à un groupe de travail qui devra faire ses propositions en 2013, pour une mise en place à partir de 2015, prochaine grande échéance de l'agenda international en faveur du développement durable.

2.2. Union Européenne et développement durable

C'est l'Acte unique européen²⁹ de 1987 qui a transféré des compétences des Etats membres au niveau communautaire dans les domaines de l'environnement. Depuis, l'Union Européenne (UE) participe à des sommets relatifs au développement durable, tout comme ses Etats membres. L'UE a ratifié les principales conventions internationales en matière d'environnement.

Le traité d'Amsterdam de 1997, mis en application le 1^{er} janvier 1999, a fait pour la première fois référence explicite au développement durable³⁰. Inscrit en tant qu'objectif fondamental dans l'article 2 du traité d'Amsterdam, le

28. Rio+20 adopte un plan pour l'environnement, La Libre Belgique, 23 juin 2012, <http://www.lalibre.be/societe/planete/article/745914/rio20-adopte-un-plan-pour-l-environnement.html>

29. http://www.cvce.eu/obj/european_navigator-fr-972ccc77-f4b8-4b24-85b8-e43ce3e754bf

30. “*Déterminés à promouvoir le progrès économique et social de leurs peuples, compte tenu du principe du développement durable et dans le cadre de l'achèvement du marché intérieur, et du renforcement de la cohésion et de la protection de l'environnement, et à mettre en œuvre des politiques assurant des progrès parallèles dans l'intégration économique et dans les autres domaines*” Source : <http://eur-lex.europa.eu/fr/treaties/dat/11997D/htm/11997D.html>.

développement durable est censé être à la base de toutes les politiques et les actions communautaires, tel un principe général.

En 2001, le Conseil européen de Göteborg a adopté la **stratégie européenne en faveur du développement durable**, avec la vision “*d’une société plus prospère et plus juste, garante d’un environnement plus propre, plus sûr, plus sain, et offrant une meilleure qualité de vie à nous-mêmes, à nos enfants et à nos petits enfants*”³¹. Chaque année depuis lors, à l’occasion du Conseil européen de printemps, la Commission européenne (CE) rédige un rapport de synthèse sur la mise en œuvre de la stratégie. Lors du Conseil européen de mars 2007, l’UE s’est ainsi engagée à porter à 20% d’ici 2020, la part d’énergies renouvelables dans la consommation. Cette date n’est pas choisie au hasard, elle symbolise une nouvelle dynamique européenne.

La stratégie Europe 2020 est une stratégie de coordination des politiques économiques au sein de l’UE sur une période de dix ans (2010-2020), qui vise trois priorités : l’UE doit devenir une économie intelligente, durable et inclusive. Adoptée le 17 juin 2010 par les États membres de l’UE, la stratégie succède à la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l’emploi qui avait été adoptée par le Conseil européen en mars 2000, puis révisée en 2005.

Selon Noëlle Lenoir³², malgré une rhétorique grandiloquente - faire de l’Europe, “*l’économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde à l’horizon 2010*” - les objectifs de la stratégie de Lisbonne n’ont pour la plupart pas été atteints. Ils restent tout à fait

31. <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:52001DC0264:FR:NOT>

32. LENOIR Noëlle, Présidente du Cercle des Européens et de l’Institut de l’Europe, conférence Europe 2020 et la France, Paris, 10 septembre 2010. Voir le site du Cercle des Européens, <http://www.ceuropeens.org>

pertinents. Par ailleurs, aux yeux d'Anne Houtman³³, si la stratégie de Lisbonne a permis à l'UE d'avoir une vision commune, elle a échoué sur deux points. D'une part, la qualité de la mise en œuvre des réformes a été très variable d'un Etat à l'autre et, d'autre part, au niveau de l'UE, certaines initiatives qui auraient pu aboutir n'ont pas encore été définitivement adoptées. C'est pourquoi, pour le succès de la nouvelle stratégie Europe 2020, il est notamment considéré comme crucial que l'ensemble des acteurs de la société participent à sa mise en œuvre : les institutions européennes, les Etats membres, les collectivités locales, les entreprises, la société civile, les partenaires sociaux, etc.

Concrètement, avec la nouvelle stratégie Europe 2020 l'UE a fixé cinq objectifs quantifiés à atteindre d'ici 2020 en matière d'emploi, d'innovation et recherche, d'énergie et changement climatique, d'éducation et d'inclusion sociale. Chaque État membre a adopté ses propres objectifs nationaux dans chacun de ces domaines. Il est par ailleurs à noter que le social et l'économique sont imbriqués. Noëlle Lenoir considère positif que la CE ait réduit le nombre des objectifs³⁴ pour les resserrer autour de ces cinq axes majeurs. Ces objectifs sont ensuite divisés en initiatives-phares, sept au total.

Le pilier intitulé "*Une croissance durable, pour une économie plus efficace dans l'utilisation des ressources, plus verte et plus compétitive*"³⁵, repose essentiellement sur la mise en œuvre des engagements pris par la directive Paquet climat-énergie. A l'horizon 2020, le Paquet climat-énergie vise à

33. HOUTMAN Anne, chef de la Représentation de la CE en France, conférence Europe 2020 et la France, Paris, 10 septembre 2010.

34. Dans la stratégie de Lisbonne, il y avait plus d'une centaine d'objectifs.

35. http://ec.europa.eu/europe2020/priorities/sustainable-growth/index_fr.htm

atteindre “l’objectif 20-20-20” : la réduction de 20% des émissions globales de gaz à effet de serre, l’augmentation de 20% de la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d’énergie, et le gain de 20% en efficacité énergétique.

Les leçons tirées de la stratégie de Lisbonne suggèrent notamment la mise en œuvre d’une gouvernance plus forte et d’un contrôle plus important au plus haut niveau politique, et leur intégration dans la stratégie Europe 2020. Or, les résultats de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie à ce jour montrent que des progrès restent à faire. Ainsi, le Comité Economique et Social Européen (CESE), dans son Avis des 25-26 avril 2012³⁶, considère pour sa part que, d’une part certains axes généraux de la politique jusqu’alors couverts par la stratégie en faveur du développement durable (tels que l’attitude responsable à adopter vis-à-vis des générations futures et le partage équitable des ressources à l’échelle mondiale) ne sont pas abordés comme il se doit par la stratégie Europe 2020, et que d’autre part certains volets de la politique environnementale sont absents de l’initiative sur une Europe efficace dans l’utilisation des ressources. Le CESE a également signalé les défauts des programmes d’action pour l’environnement observés à ce jour : “une multitude d’objectifs louables et de belles promesses, peu de mesures concrètes, presque aucun indicateur et une mise en œuvre dérisoire dans les faits³⁷”.

36. Avis Comité Economique et Social (CESE), 480e Session Plénière des 25 et 26 avril 2012, Journal Officiel de L’UE, 29.06.2012. <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:191:0001:0005:FR:PDF>

37. Avis CESE des 25-26 avril 2012, op. cit.

2.3. Développement durable au niveau Wallon: le Plan Marshall 2.Vert

De même que l'UE, le gouvernement fédéral belge et la Région flamande, la Région wallonne a décidé de mettre sur pied sa propre Stratégie régionale de développement durable début 2007, en vue de contribuer à la Stratégie nationale de développement durable : **Stratégie régionale de développement durable**.

En juillet 2009, le nouveau Gouvernement wallon a annoncé la poursuite du premier Plan Marshall initié pour redynamiser l'économie wallonne, sous le nom Plan Marshall 2.vert, pour la période 2009-2014. Ce nouveau plan mobilise les Wallons pour la réorientation de leur trajectoire économique dans une logique de développement économique durable et solidaire. Près de 3 milliards d'euros y sont consacrés³⁸, contre 1 milliard pour le premier plan.

De nombreuses actions sont entreprises selon six axes principaux :

1. le capital humain
2. les pôles de compétitivité et les réseaux d'entreprise
3. la recherche scientifique
4. la création d'activités et d'emplois de qualité
5. les alliances emploi-environnement
6. l'emploi et le bien-être social.

38. <http://planmarshall2vert.wallonie.be>

Le développement durable est énoncé dans la première des deux dynamiques transversales du Plan³⁹ :

- › La promotion transversale du développement durable à travers l'ensemble des politiques publiques
- › Le renforcement du partenariat public et la promotion d'une conscience wallonne source de mobilisation.

Le Plan Marshall 2.vert n'est donc pas seulement une mise à jour de la stratégie économique wallonne mais bien une amélioration. Le plan intègre à la fois l'objectif de sortie de crise et le défi environnemental. En effet, considérant irresponsable de négliger le premier au profit du second ou inversement, le Gouvernement a décidé d'y œuvrer simultanément. De cette manière, le Plan Marshall 2.vert tel que défini par les Gouvernements wallon et de la Communauté française veut⁴⁰ :

- › maintenir la priorité accordée à la création d'activités et d'emplois ;
- › ériger la formation et l'enseignement en fer de lance de l'accès à l'emploi ;
- › inscrire la Wallonie dans la révolution énergétique pour exploiter au mieux les promesses du développement durable.

39. PM2.vert : 6 axes, 2 dynamiques transversales et des résultats enregistrés!, Gouvernement Wallon, Mars 2012, <http://gouvernement.wallonie.be/pm2vert-6-axes-2-dynamiques-transversales-et-des-r-sultats-enregistr-s>

40. Viser l'excellence pour la Wallonie, 4 décembre 2009, <http://web4.ecolo.be/?Viser-l-excellence-pour-la>

Dans un avis critique de la Fédération des associations de protection de l'environnement sur le projet de Plan Marshall 2.Vert, datant du 30 septembre 2009, la Fédération Inter-Environnement Wallonie (IEW) souligne la bonne direction prise par le gouvernement sur ce projet. Cependant, elle s'interroge également sur le fait que, si la dynamique insufflée par le Plan Marshall peut être porteuse des prémises d'une nouvelle culture, notamment en termes d'évaluation des actions mises en œuvre, *“un bon bout de chemin reste néanmoins à parcourir pour parvenir à une vraie culture de l'évaluation en regard d'objectifs déterminés, de l'efficacité des mesures en termes de résultats et de leur efficience (résultats en regard des moyens mis en œuvre)”*⁴¹.

La Fédération IEW souhaiterait également une plus grande lisibilité et une plus grande clarté, d'une part en termes d'objectifs poursuivis et, d'autre part, en ce qui concerne l'agencement des différentes politiques régionales. Enfin, la Fédération IEW regrette qu'il n'y ait pas en Région wallonne, à proprement parler, de démarche prospective, dans des domaines essentiels tels que celui de l'énergie par exemple, avec des scénarios de référence, des options politiques à moyen et long terme, des objectifs sociétaux et des cahiers des charges orientés en conséquence dans les différentes politiques régionales.

Comme cela vient d'être présenté, le concept de développement durable s'est inscrit au fil du temps aux différents échelons et on le retrouve désormais au cœur de véritables stratégies territoriales. Les initiatives actuelles mondiales, européennes et wallonnes ont toutes adopté la promotion du concept de développement durable parmi les objectifs d'avenir. Cependant,

41. Avis de la Fédération des associations de protection de l'environnement sur le projet de Plan Marshall 2.vert, 30 septembre 2009. http://www.iewonline.be/IMG/pdf/avis_I EW_Plan_Marshall2.pdf

de nombreuses voix s'élèvent en parallèle pour dénoncer l'effet d'annonce non contraignant, également inhérent au concept de développement durable depuis ces débuts. La partie suivante sera donc consacrée à l'étude de ces critiques. Quelles sont-elles ? De quels acteurs viennent-elles ? Sont-elles pertinentes ? Quelles solutions proposer dès lors ?

3. D'UN CONCEPT QUI RESTE TRÈS CRITIQUÉ MALGRÉ DE NOMBREUSES INITIATIVES VERS UN MODÈLE INCONTOURNABLE

Le développement durable fait donc encore l'objet de nombreuses critiques. Paradoxalement, alors que la notion s'élargit et tend à s'inscrire fermement dans les débats, elle n'a jamais été autant critiquée. L'échec du Sommet Rio+20 est ainsi venu raviver les braises.

3.1. Des attaques de toutes parts

Depuis sa source, le développement durable a été l'objet de critiques. Celles-ci concernaient notamment l'utilisation de termes incompréhensibles pour les populations et les acteurs de la société civile (développement, durable, piliers...), ou encore la difficulté de sa mise en œuvre qui nécessite une forte transversalité entre des secteurs bien différents.

Plus largement, des mouvements politiques, des courants de pensée, des intellectuels et des universitaires se sont interrogés sur la pertinence même de l'idée de développement durable. Une des plus vives critiques est portée notamment par les partisans du concept de décroissance, sur lequel nous reviendrons plus en détails par la suite.

Certains critiquent le caractère très déclaratoire du développement durable. Selon ces critiques, la représentation d'un développement équilibré, intégré et harmonieux équivaldrait davantage à un idéal plutôt qu'à un horizon palpable. La présente critique est soutenue par les nombreux textes à promesse que les élus politiques signent aux différents échelons territoriaux. Il y a un foisonnement de chartes et de déclarations pour un développement durable. Mais devant cette abondance des promesses,

le doute et la suspicion s'installent. Par ailleurs, les États ont du mal à se mettre d'accord autour des politiques respectant les principes et les décisions à mettre en œuvre, des politiques associant à la fois des valeurs et des pratiques.

D'autres critiques vont jusqu'à juger que le développement durable est un concept à combattre. Aux yeux de ces critiques, le développement durable serait une tentative de légalisation du système économique en place, un moyen de prendre des positions contraires de préoccupations productivistes et de préoccupations environnementalistes, cela en vue d'enjoliver la façade d'un capitalisme dévastateur. Le développement durable serait ainsi utilisé à tout propos, souvent par des personnes qui se soucient en fait assez peu de la planète, ainsi que des conditions de vie de certaines personnes. Les associations dénoncent régulièrement les campagnes abusives de nombreuses entreprises⁴². Le problème est le même avec les autorités politiques qui se sont emparées du concept, souvent sans le mettre en œuvre. Pour ces raisons, le concept de développement durable souffre d'une image négative dans l'opinion, qui soupçonne, parfois avec raison, de n'être que poudre aux yeux.

Sur un ton plus nuancé, d'autres reprochent au concept d'être réservé aux pays riches. Maintenant que ceux-ci sont développés, ils imposeraient une vision restrictive du développement aux pays émergents, qui aspirent au même niveau de développement. Certains chercheurs revisitent l'historique du concept et ses enjeux au niveau international afin de déduire que le développement durable serait un outil bienvenu pour les pays développés du Nord, pour faire face à la concurrence montante des pays émergents

42. Good Planet rappelle comment certaines grandes entreprises se sont emparées de ce terme afin de reverdir leur image.

du Sud. Selon cette logique, l'invocation de l'urgence à mettre en place des clauses de durabilité permettrait de freiner le développement des pays émergents du Sud, tandis que les pays industrialisés du Nord n'en subiraient aucune conséquence puisqu'ils sont déjà industrialisés. A travers un titre évocateur, Sylvie Brunel interroge : à qui profite le développement durable⁴³ ? A titre d'exemple, les pays européens réfléchissent à établir de nouvelles taxes douanières sur les produits alimentaires importés qui ne respecteraient pas la législation environnementale de l'UE, cela au nom d'un développement durable. Parallèlement, l'agriculture européenne demeure l'une des plus productivistes au monde, avec toutes les conséquences que cela entraîne sur les milieux naturels.

3.2. Des critiques à dépasser

Si la notion de développement durable est aussi large, c'est avant tout en raison de sa dispersion quelque peu désordonnée et de son instrumentalisation, de sorte qu'elle est devenue un objet consensuel. Dans ce sens, revoir les travaux réalisés par le rapport Brundtland dans lequel le développement durable fait l'objet d'une analyse plus approfondie, s'avèrerait tout à fait utile. En effet, ce rapport établit clairement les problèmes et les solutions, données chiffrées à l'appui, et traitant aussi bien du développement que des problèmes environnementaux. Le développement durable n'est pas seulement une mission pour les autorités : c'est aussi l'affaire du citoyen et de ses organisations. Tous les acteurs doivent œuvrer ensemble pour un futur durable - et cela aussi se trouvait déjà dans le Rapport Brundtland⁴⁴.

43. BRUNEL Sylvie, A qui profite le développement durable ?, Larousse, collection "A vrai dire", 2008.

44. ROMBOUTS Theo, Conseil Fédéral du Développement Durable (CFDD), www.frdo-cfdd.be.

A présent, il faut regarder au-delà de ce rapport. Certains critiques dénoncent le détournement environnementaliste du développement durable opéré par des ONG environnementales et des gouvernements des pays industrialisés, et prônent la restauration du caractère multidimensionnel du développement durable. Le problème ne réside pas dans la pertinence de la démarche du développement durable mais plutôt dans la déviation dans sa mise en œuvre. Le développement durable n'est pas non plus inévitablement déclaratoire. En effet, même s'il comporte un poids utopique, cela n'empêche en aucun cas de tracer un chemin vers cette utopie. Autrement dit, aucune société ne peut se prétendre absolument durable ou soutenable, mais elle peut s'approcher de l'idéal : "*On peut tendre vers cet horizon, [...], mais non réaliser in extenso un développement durable*"⁴⁵.

Cette même démarche est utilisée en faveur de l'argument selon lequel le développement durable renforcerait la domination du Nord sur le Sud. Il n'existe pas de prédestination dans le développement durable qui constituerait de manière irrévocable le "*bras armé*" des pays industrialisés. Bien au contraire, le développement durable peut être considéré comme une opportunité pour les populations pauvres, aussi bien des pays en développement que des pays riches, d'examiner le développement qui n'a pas permis une redistribution équitable du bien-être. Le raisonnement considérant le développement durable comme un oxymore⁴⁶ peut aussi être discuté. Selon celui-ci, il ne serait plus possible de se développer sans au final épuiser les ressources de la planète. La réponse à cela est plutôt dans ce qu'on entend par développement qui peut se passer de l'épuisement des ressources. La lutte contre les problèmes environnementaux est

45. Rapport "*Villes durables européennes*" du groupe d'experts sur l'environnement urbain, Commission Européenne, 1996.

46. PATRIARCA Etiane, Développement durable, un "oxymore paralysant", Libération, 4 avril 2009 <http://www.liberation.fr/economie/0101560115-developpement-durable-un-oxymore-paralysant>

interdépendante de la lutte contre les problèmes économiques et sociaux. Cette interdépendance nécessite de s'occuper à la fois du développement économique et social et de la protection de l'environnement. Les faits montrent que les populations les plus démunies sont les plus exposées au changement climatique.

Comme le note Paul-Marie Boulanger⁴⁷, si nous parvenons à infléchir le cours des événements avant que des catastrophes évitables nous y forcent bien malgré nous, qui contestera que l'idée de développement durable y ait contribué ? Et si nous échouons, qui sera à blâmer ? Celui qui croyait au développement durable ou celui qui n'y croyait pas ?

3.3. Au final, le développement durable comme une illusion motrice

Si les critiques du développement durable sont utiles, nécessaires et constructives, elles ne remettent cependant pas en cause la pertinence du concept. Cela est d'autant plus vrai que les problèmes actuels à l'échelle planétaire, auxquels nos sociétés sont confrontées, accordent une importance toute particulière à un développement humain plus soutenable.

Ces problèmes sont de cinq ordres⁴⁸ : environnemental (épuiement des ressources, changement climatique, pollutions), économique (crises financières, croissance mondiale déséquilibrée), social (inégalités mondiales croissantes, en dépit d'une augmentation de la richesse), politique (échec de l'universalisation des droits de l'homme et remise en cause de la légitimité de la démocratie représentative), et culturel (tensions liées à l'augmentation des flux migratoires).

47. BOULANGER Paul-Marie, Le Développement Durable : entre mythe et utopie, IDD, 2009.

48. BOUVIER Thomas, Construire des villes européennes durables, Les Cahiers de la Solidarité n° 16, série Développement durable et territorial, Think Tank Pour la Solidarité, janvier 2009.

Dans ce contexte, le développement durable peut être observé de différentes manières. Il peut soulever l'enjeu d'une évolution profonde de l'organisation économique et sociale du monde. Il peut également s'inscrire dans la continuation de l'organisation actuelle du monde, cherchant à corriger ses imperfections. Ou encore, il peut être vu sous le prisme du caractère souple des solutions qu'il préconise, de par son manque d'efficacité. Au final, le développement durable peut être vu de **trois manières différentes** :

- › Comme l'utopie d'une société garantissant une harmonie entre ses individus et avec son environnement naturel, dans l'intention de durer.
- › De manière plus pragmatique : dans ce cas, le développement durable correspond à une méthode exigeant que le développement économique n'affecte pas le progrès social et la préservation de l'environnement. En même temps, la protection de l'environnement ne doit aucunement remettre en cause le développement économique et social de l'Humain. Enfin, le progrès social comprend une grande qualité environnementale et un développement économique, ainsi qu'une base politique et citoyenne. Cette méthode de développement durable se compose de six critères ou piliers principaux : trois critères verticaux (développement économique, progrès social et protection de l'environnement) et trois critères horizontaux ou transversaux (l'intégration du citoyen, l'exigence de bonne gouvernance et la nécessité de rendre l'action durable).
- › Le développement durable peut enfin être vu comme une action concrète ou un projet concret, jamais entièrement soutenable, mais dont le degré de soutenabilité peut être mesuré en considérant les six critères dégagés.

Ces trois manières de voir le développement durable sont liées. En effet, une utopie a besoin d'être assise sur une méthode, elle-même mise en œuvre par le biais de projets concrets. Les expériences de terrain, quant à elles, puisent leur source dans l'idéal d'une société durable et sont encadrées par une méthode.

Néanmoins, l'utopie n'étant pas, par définition, pleinement réalisable, il convient de porter notre attention sur la dynamique qui tend vers l'utopie, autrement dit sur l'intégration pratique de la soutenabilité dans notre mode de développement (la transition). Jusqu'à présent, le développement de nos sociétés a reposé sur la croissance économique, et le bien-être d'une société a été mesuré par le niveau de cette croissance économique. Cependant, l'ensemble des problèmes sociaux, économiques et environnementaux de nos sociétés sont apparus dans un contexte de croissance économique. Ces problèmes invitent à interroger la croissance sous le prisme de l'exigence de soutenabilité.

4. CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE

Le développement durable est officiellement présenté comme un projet politique, reposant sur un équilibre entre les trois piliers : économique, environnemental et social. Le concept a reçu un accueil globalement favorable : une forte mobilisation des États, déclarations ambitieuses et rédaction de nombreux documents. Mais il a émergé dans une période marquée par l'effondrement du bloc communiste soviétique et l'essor d'un système économique néolibéral. D'emblée il a été fragilisé par la suprématie des enjeux économiques et financiers⁴⁹. Progressivement, l'usage du développement durable s'est ancré dans des préoccupations écologiques, plutôt qu'économiques et sociales. Depuis la fin de la Guerre Froide, un système politique détient le monopole des idées et son modèle économique est sans concurrence. Si ce modèle dominant s'est montré résistant à différents changements et chocs, il ne se montre toutefois pas déterminé à emprunter fermement la voie menant à une amélioration du bien-être de nos sociétés. Dans ce contexte, le développement durable apparaît comme une alternative, un véritable moteur pour rendre nos sociétés meilleures, à condition qu'il soit impulsé par la société civile et soutenu par les pouvoirs publics.

Dans l'absolu, un développement durable n'existe pas. Lorsqu'on parle du développement durable, il s'agit d'un idéal. Mais, parallèlement aux questionnements vis-à-vis du développement durable, on remarque le foisonnement de nouvelles pratiques liées à ce concept, dans de nombreux secteurs d'activités. Edwin Zaccaï, expert belge du développement durable, considère le développement durable comme un terme mal défini, une

49. Approche critique du développement durable, Réseau Culture 21, novembre 2011, <http://reseauculture21.fr/taboo/files/2011/11/balise01.pdf>

“*illusion motrice*”, mais qui permet, au final, d’agir concrètement au sein de multiples organisations pour s’engager dans la voie de la société en transition.

DEUXIÈME PARTIE : LA TRANSITION, LES AXES D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Notre modèle économique est en crise, avec à la fois une crise environnementale (changement climatiques, menaces pour la biodiversité,...) et sociale (chômage) de masse. Ce que l'actualité nous dit moins, c'est que nous vivons une crise de sens sous-jacente, dans la mesure où le lien entre croissance économique et bien-être social est remis en question. Cette crise de sens nous amène à nous poser un certain nombre de questions : Quel futur voulons-nous ? Dans quelle société souhaitons-nous vivre ? Avec qui ? Comment définir le bonheur ? Qu'est-ce que la richesse à cet égard ? Comment mesurer richesse et développement ? Au final c'est le contrat originel qu'il faut revoir.

La plupart des signaux sont au rouge, trois possibilités s'offrent alors : le laisser aller face à la complexité de la situation, le retour en arrière pour plus de sécurité, ou la transition vers un modèle repensé. La question de la croissance apparaît alors comme centrale dans les débats. Cette partie concernera ces différents choix alternatifs possibles et tentera d'identifier les moteurs et les supports vers un développement plus viable, en d'autres termes, vers la transition.

1. LA TRANSITION : DE QUOI PARLE-T-ON ?

“Même si nous consacrons toutes nos terres arables à la production de biocarburant, nous n’arriverions à produire que le quart de notre consommation actuelle de carburant. Nous pourrions tous mourir de faim dans un embouteillage”⁵⁰. Cette illustration reflète bien l’idée de transition, il s’agit non pas de bondir vers l’inconnu pieds et poings liés, mais bien de s’engager sur la voie du changement de manière réfléchie et concrète.

1.1. Définition du concept

Il existe plusieurs définitions du concept de transition selon que l’on se situe d’un point de vue environnemental, économique ou social. Nous présenterons ici le concept de transition né en Grande-Bretagne, et qui propose le lancement de méthode de transition à l’échelle locale. Nous verrons dans quelle mesure les initiatives de transition permettent une relecture des défis du développement durable, et de quelle manière la transition peut réorienter notre modèle économique, sociétal et environnemental.

Lors de son passage à Paris en mai 2012, Dennis Meadows, premier auteur du rapport Meadows⁵¹, a fait une présentation publique à l’occasion de la publication en français du livre⁵² qui correspond à la dernière mise à jour du rapport Meadows datant de 2004⁵³. A cette même occasion, et 40 ans

50. Citation de David STRAHAN, auteur du livre “The Last Oil Shock” (Le dernier choc pétrolier), 2007.

51. Les limites de la croissance (The Limits To Growth), 1972, op.cit.

52. Les Limites à la croissance dans un monde fini, Rue de l’Echiquier, 2012.

53. En 2004, les auteurs du rapport Meadows reprenaient leur analyse de 1972 et l’enrichissaient de données accumulés pendant 30 ans d’expansion. Le nouveau rapport confirmait l’exposé du rapport de 1972 : les dangers écologiques du maintien à long terme de la croissance économique et démographique que connaît notre monde.

après la publication du premier rapport, il a affirmé lors de l'entretien avec un quotidien français⁵⁴ que *“la croissance va s'arrêter en partie en raison de la dynamique interne du système et en partie en raison de facteurs externes, comme l'énergie. L'énergie a une très grande influence. La production pétrolière a passé son pic et va commencer à décroître. Or il n'y a pas de substitut rapide au pétrole pour les transports, pour l'aviation...”*, en ajoutant que *“dans les vingt prochaines années, entre aujourd'hui et 2030, vous verrez plus de changements qu'il n'y en a eu depuis un siècle, dans les domaines de la politique, de l'environnement, de l'économie, de la technique.”* Nous venons de le voir, la question de l'énergie, et plus particulièrement de la diversification de l'offre de manière plus durable, est centrale dans la transition.

Le déclin de l'ensemble des ressources énergétiques fossiles est inéluctable !

D'après les calculs de l'Institut de Conseil et d'Etudes en Développement Durable (ICEDD), le monde consomme actuellement à peu près 10 gtep (gigatonnes d'équivalent pétrole) par an d'énergies primaires conventionnelles (pétrole, gaz naturel, charbon, nucléaire, hydroélectricité).

A ce rythme, l'ensemble des réserves planétaires de pétrole, de gaz naturel et de charbon, telles qu'elles sont renseignées dans l'annuaire statistique du BP, seront épuisées d'ici 80 ans. Bien que de nouvelles ressources seront très probablement mises à jour d'ici 80 ans, elles seront toutefois plus difficiles et plus coûteuses à exploiter. L'ensemble des ressources énergétiques ne pourra que décliner. C'est inéluctable !

Source : ICEDD, “Le défi énergétique : les chiffres wallons et bruxellois”, in Revue Etopia, N°2 “Après le pétrole, un monde à réinventer”. 2009, pp. 41-62.

54. “La croissance mondiale va s'arrêter”, Entretien avec Dennis MEADOWS, Le Monde, 28 mai 2012.

Les problèmes environnementaux liés aux inefficacités sociales



Lors du Forum du RISE du 22 novembre 2012, Benjamin Denis de la Confédération européenne des Syndicats a fait passer un message important : *“Si rien n’est fait, la température moyenne s’accroîtra de plus de 7 degrés d’ici la fin du siècle entraînant des conséquences incontrôlables et remettant en cause la survie de la civilisation. ... Seuls les plus riches auront les moyens de s’assurer, de réaliser les travaux nécessaires pour adapter leur habitation afin de faire face aux aléas du climat, d’aller s’installer dans les endroits encore préservés...”*.

Source : RISE, 320 délégué-e-s à Liège le 22 novembre. <http://www.rise.be/actualites.htm?lng=fr&action=read&id=38>

Selon les estimations de l’OCDE⁵⁵, d’ici à 2050, la population de la planète devrait passer de 7 milliards à plus de 9 milliards, et l’économie mondiale devrait presque quadrupler, entraînant une demande croissante d’énergie et de ressources naturelles. Il est, en effet, important d’avoir conscience à quel point nos modes de vie dépendent du pétrole. Le pic de pétrole mentionné dans l’entretien ne signifie pas pour autant la fin du pétrole, mais fait référence à la fin d’un pétrole abondant et peu cher. Par ailleurs, comme on l’a vu, Denis Meadows considère que la production pétrolière a déjà passé son pic, et qu’elle amorce une inévitable descente. Que vont faire nos sociétés si le prix du pétrole devient inabordable ?

55. Perspectives de l’environnement de l’OCDE à l’horizon 2050 : Les conséquences de l’inaction, <http://www.oecd.org/fr/env/indicateursmodelisationetperspectivessurlenvironnement/49884240.pdf>

Un deuxième problème est étroitement lié à l'enjeu énergétique : le changement climatique. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)⁵⁶ affirme dans son dernier rapport⁵⁷ que le réchauffement climatique depuis 1950 est très probablement d'origine humaine. Le GIEC fixe également l'objectif que nous devons atteindre si nous voulons limiter le réchauffement à 2°C d'ici 2100 : il faut réduire nos émissions de CO₂ de 50%, d'ici 2030.

D'après le mouvement de Transition, présenté par la suite, il est essentiel de prendre les deux problèmes en considération, le pic pétrolier et le changement climatique. Les prendre en compte en même temps change complètement la perspective et le type de solutions qu'il convient de mettre en œuvre de manière réaliste pour les surmonter. Sinon, on risque de chercher des alternatives au pétrole nuisibles pour l'aspect gaz à effet de serre (par exemple : gaz de schiste).

1.2. Genèse du mouvement de Transition

Depuis plusieurs années, de nombreuses initiatives de transition sont lancées à l'échelle locale, initiatives ayant pour but de proposer une réponse concrète aux problématiques de développement durable de nos sociétés.

Le concept de transition, qui est aussi un mouvement social, est relativement récent et d'origine anglo-saxonne. Le mouvement est né en septembre 2006 en Grande-Bretagne, dans la ville de Totnes, et il s'intitulait à l'origine "*villes en transition*" (Transition Towns). C'est Rob Hopkins qui a théorisé ce

56. International Panel on Climate Change, <http://www.ipcc.ch>

57. Rapport Changements climatiques 2007, GIEC. La publication du nouveau rapport est prévue pour 2014.

concept dans son manuel de la transition⁵⁸ et fondé par la suite le mouvement “*la Transition*”. Depuis, plus de 1800 initiatives de Transition sont en cours dans une trentaine de pays, dont 382 initiatives officielles. En France, le site internet répertoriant les territoires en transition⁵⁹ recense une quarantaine de villes et quartiers actuellement en transition. En Belgique francophone, la transition a été lancée en 2011 suite à la traduction en français du manuel de Rob Hopkins. A l’heure actuelle, le mouvement possède une antenne à Liège⁶⁰, et il y a une vingtaine de groupes locaux dans des villes comme Ath, La Louvière, Liège, Namur⁶¹.

Deux aspects centraux de l’action des “*transitionneurs*” sont la relocalisation et le renforcement de la résilience.

- › **La relocalisation** promeut activement l’idée d’aller vers le niveau local : satisfaire nos besoins à l’échelle locale (alimentation, matériaux de construction, énergie...) en offrant un potentiel énorme pour nos économies locales, tout en réduisant la vulnérabilité au pétrole et les émissions de carbone.

- › **La résilience** est le concept situé au cœur de la transition. La résilience désigne la capacité d’un système (ou d’une personne, d’une communauté..) à tolérer des chocs importants. Si un événement grave/ choc arrive, surtout s’il était inattendu et causé par quelque chose hors de notre contrôle, les plus résistants d’entre nous seront en mesure de rebondir et de continuer. Dans la Transition, ce concept va au-delà de

58. HOPKINS Rob, Manuel de Transition-de la Dépendance au Pétrole a la Résilience Locale, Editions Ecosociété, 2010.

59. Territoires en transition France, <http://www.transitionfrance.fr>

60. <http://www.liegeentransition.be>

61. Villes en transition et cittaslow, des pistes à suivre ?, article paru dans Alter Echos N°337-338 ‘Communes wallonnes : penser social, agir local’, Mai 2012.

l'idée acceptée de la résilience comme étant la capacité de s'adapter aux chocs, mais est vu plutôt comme un état désiré. C'est la reconstruction de ce qui pourrait être très avantageux économiquement au niveau local.

En cas de grande crise, la première urgence humaine est l'alimentation, et donc le secteur agricole. Cependant, les initiatives de Transition ne se limitent pas à l'agriculture, elles aident à construire la résilience dans plusieurs secteurs au niveau local et national, avec une perspective globale : l'alimentation, l'énergie, etc.

La résilience est évoquée à niveaux divers : société, écosystème, communautés, individus. Au niveau communautaire, elle peut être définie comme la capacité d'une communauté à supporter des chocs et des tensions extérieurs sans perturbation significative. Comme précisé par Pablo Servigne⁶², trois facteurs déterminent le degré de résilience d'une communauté :

- › La capacité à prendre ou modifier des décisions : il s'agit donc d'augmenter la démocratie et l'engagement local ;
- › La capacité à apprendre et à s'adapter : il faut favoriser une éducation diversifiée qui inclut de nouveaux savoirs ;
- › La nécessité de planifier : il doit y avoir un côté intentionnel de planification, et un côté collectif.

62. SERVIGNE Pablo, "La résilience, un concept-clé des initiatives de transition", Barricade, 2011.

Dotée de ces capacités, une communauté résiliente pourra satisfaire ses besoins en cas de hausse importante des coûts de transports des transports ou en cas de choc économique. Par ailleurs, Pablo Servigne nous enseigne que cela ne constitue pas une approche isolationniste : *“une résilience accrue et une économie locale renforcée ne signifient pas l’édification de murailles autour de nos villes ni le refus d’y laisser entrer ou sortir quoi que ce soit [...] Il s’agit plutôt d’être mieux préparés pour un avenir plus sobre, plus autosuffisant et qui favorise ce qui est local au lieu de ce qui est importé”*⁶³.

La Transition interroge donc notre mode de consommation et de production, et nous amène à préparer l’après-pétrole. Comme nous venons de le voir, le mouvement insiste sur le fait que nos modes de développement et de consommation requièrent bien trop de ressources naturelles, et qu’en cela ils ne sont pas durables. Dans son Manuel de Transition⁶⁴, Rob Hopkins remarque que **le changement climatique nous dit que nous devrions changer, tandis que le pic pétrolier nous dit que nous allons être forcés de changer**. L’objectif est de passer peu à peu de la dépendance au pétrole à la résilience, c’est-à-dire à la capacité de résister au choc que la fin prochaine du pétrole abondant et bon marché risque d’engendrer. La Transition reconnaît que nos sociétés ne disposent pas actuellement de capacité à résister à ces sortes de chocs. A travers ses activités, la Transition développe les moyens de renforcer nos sociétés de l’intérieur afin de réduire notre vulnérabilité et d’augmenter notre capacité à survivre et à prospérer. Christian Jonet, coordinateur de l’ASBL Barricade et membre actif du collectif *“Liège en transition”*, rappelle que l’objectif du mouvement est de créer un mode de vie indépendant du pétrole. La raréfaction des ressources est porteuse de

63. SERVIGNE Pablo, *“La Transition, histoire d’une idée”*, Barricade, 2011.

64. HOPKINS Rob, *Manuel de Transition - De la dépendance au pétrole à la résilience locale*, Ecosociétés, 2010.

risques économiques sociaux, environnementaux et même géopolitiques. Les citoyens doivent donc se mobiliser pour tenter de réinventer un modèle de société⁶⁵.

Le mouvement de transition va plus loin que celui de développement durable qui pour certains auteurs de la transition, n'est que l'habillage d'un modèle économique inchangé⁶⁶. La transition c'est repenser le modèle économique, à travers notamment la relocalisation de l'économie, le développement de source d'énergies alternatives et la promotion d'une agriculture de proximité.

La Transition est issue d'une logique **bottom-up**, où l'action se situe à l'échelle locale. Le concept permet aux gens de répondre directement aux défis du pic pétrolier, du changement climatique et d'un système économique endetté, d'une manière pertinente pour eux et pour leur cité. Il s'agit de proposer de nouvelles façons de relancer l'économie au niveau local, en réduisant la dépendance de nos sociétés des combustibles fossiles (riches en carbone). Cela pourrait être très avantageux économiquement pour les collectivités locales, avec un potentiel important pour les compétences et l'emploi.

L'objectif final des villes en transition est de relocaliser la production, la distribution et la consommation pour que la grande majorité des emplois

65. Conférence 'Forcer l'avenir, Alliances innovantes pour un développement durable', compte rendu du Pour la Solidarité, Liège, le 27 Avril 2012.

66. SERVIGNE Pablo, "La Transition, histoire d'une idée", Barricade, 2011.

soient occupés par des populations locales et pour que les aliments, l'énergie et l'eau soient produits au sein même de la communauté.

1.3. Le mouvement en pratique en Europe

Dans la pratique, la Transition fonctionne de manière à inviter les gens à s'approprier le processus, en encourageant la créativité et en créant des réseaux avec d'autres organisations. Le mouvement est basé sur le concept de Projet de Soutien des Projets (PSP) : le rôle de la Transition est de déclencher et de soutenir les projets, plutôt que de détenir et de gérer un large éventail de projets. Le concept central d'un PSP consiste à être une organisation qui s'efforce de créer un climat dans lequel des projets émergent, puis à les soutenir quand ils existent. Cela signifie que l'organisation peut être bien plus légère et réactive et agir effectivement comme le déclencheur qu'elle devrait être. La ville de naissance du mouvement et où l'expérience de Transition est la plus aboutie – à savoir Totnes Ville en Transition (TVT) – a pour rôle d'éveiller les consciences, d'élever continuellement le profil et les objectifs du projet, d'engendrer un intérêt global pour le concept, d'ériger enfin un enthousiasme pour le mouvement de Transition.

Illustration sur la Transition : Royaume-Uni

Mouvement Villes en transition : Totnes



Transition Town Totnes (TTT), la première ville en transition, a démarré en 2006.

Totnes offrait le terreau idéal pour la mise en pratique de l'étude rédigée par un groupe d'étudiants de Cork (Irlande). Le professeur Rob Hopkins, qui a participé à la réalisation de cette étude, a choisi de s'installer à Totnes, une petite ville dans le Sud-Ouest de l'Angleterre dont il est lui-même originaire, pour y mettre en pratique ses idées. Avec sa population diplômée de la classe moyenne supérieure, dotée d'un grand pouvoir d'achat et dont les intérêts sont à la fois conventionnels et alternatifs, Totnes était déjà connue comme la capitale du New Age Chic. Totnes possède sa propre monnaie : la livre de Totnes.

Au départ, en 2006, le projet des 8.000 habitants de Totnes était de faire de leur ville la capitale de l'après-pétrole. Suite à la crise de la dette, leur concept de transition town a été élargi. Leur idée, maintenant est de devenir une ville "résiliente", capable de résister aux fluctuations économiques du monde.

<http://www.transitiontowntotnes.org/>

Comme cela est expliqué par Villes et communautés en transition, les mouvements existent pour inspirer et motiver la création de projets, ensuite pour les relier et les nourrir une fois qu'ils ont démarré⁶⁷. Avant de pouvoir désigner un projet comme un "projet TVT", les organisations candidates doivent soumettre à TVT une feuille A4 exposant les grandes lignes de la

67. Villes et communautés en transition, <http://villesentransition.net>

proposition. Et pour être officiellement reconnues “ville en transition”, les villes et les villages intéressés doivent ensuite se soumettre à une sorte d’examen. Un représentant du mouvement choisi par Rob Hopkins doit venir sur place pour donner une formation et s’assurer que la ville possède une petite organisation effectivement intéressée et qu’aucun problème de discorde interne ne viendra freiner le projet.

Selon Rob Hopkins, *“l’un des problèmes les plus fréquents, c’est le scepticisme de ceux qui disent que les grandes entreprises et les élites locales ne se gêneront pas pour nous écraser si nous portons véritablement atteinte à leurs intérêts – une crainte qui, jusqu’à présent, ne s’est pas avérée. D’autres estiment que les partis politiques écolos occupent déjà le terrain de la défense de l’environnement et que notre position apolitique nous expose au risque d’être récupérés par des extrémistes qui souhaiteraient s’emparer de notre programme.”*

Au vu d’expériences passées, un mouvement local de transition évolue en marge du pouvoir établi, mais cherche à collaborer avec les autorités municipales, non à s’y substituer. Rafael Ramos Marín⁶⁸ remarque que le mouvement est généralement porté par quatre-cinq individus engagés qui s’occupent à la fois de faire connaître les idéaux philosophiques du mouvement, et d’élaborer une stratégie. Ce noyau d’individus fédère le mouvement par la création d’un site internet à vocation locale, l’organisation de séminaires, de conférences dans les écoles, de projections de films ou de forums citoyens. Le noyau d’individus est également chargé d’accroître les contacts avec les politiques et les acteurs locaux. La démarche des initiatives de Transition est résumée dans le *“Guide des initiatives de Transition”*⁶⁹.

68. MARÍN Rafael Ramos, Totnes, pionnière européenne de l’autarcie verte, PressEurop, août 2009.

69. <http://villesentransition.net/files/transition/guidedesinitiativedettransition2502.pdf>

Comme précisé par “Villes et communautés en transition”, cette démarche consiste à aider les citoyens à définir ensemble leur avenir et les solutions qu’ils souhaitent mettre en place, parallèlement aux mesures qui pourront être prises au niveau national ou international⁷⁰.

Illustration sur la transition : France



Mouvement Villes en transition : Quartiers en transition à Paris (18^{ème} arrondissement)

Il n’y a pas que les villes qui peuvent être déclarées “en transition”, certains quartiers également. Ainsi, au sein de l’agglomération parisienne, “Quartiers en Transition” propose une cartographie des lieux où actions et initiatives en lien avec ce mouvement sont répertoriées : Association pour le Maintien de l’Agriculture Paysanne (AMAP), jardins partagés, centres d’animation, régies de quartier, lieux alternatifs culturels, vente et récupération de vêtements, meubles, livres,... Cette carte est évolutive et est mise à jour régulièrement. A ce jour et à titre d’exemple, le 18^{ème} compte 6 AMAP, 10 jardins partagés ou encore 3 lieux alternatifs.

<http://quartiersentransition.wordpress.com/quest-ce-quun-quartier-en-transition>

Selon Roger Bourgeois, un des initiateurs locaux du mouvement de la Transition en Wallonie, le rôle attribué aux autorités locales dans ce processus est de le soutenir⁷¹. Les dynamiques de transition, dirigées

70. http://villesentransition.net/transition/introduction/villes_en_transition

71. Villes en transition et cittaslow, des pistes à suivre ?, article paru dans Alter Echos N°337-338 ‘Communes wallonnes : penser social, agir local’, Mai 2012.

par les communautés, se relie à la politique locale. L'initiative Villes et communautés en Transition de Liège⁷² s'interroge notamment sur la place de la transition dans les villes durables.

Illustration sur la Transition : Belgique



Mouvement Villes en transition : Antenne des villes en transition à Liège

L'antenne Liège en Transition a été fondée le 9 novembre 2011. Plusieurs dizaines d'enthousiastes s'étaient rassemblés pour l'occasion. Le "groupe porteur" de Liège en Transition s'y est vu fixer comme objectif principal, dans les premiers mois, de faire connaître aussi largement que possible la thématique de la Transition à Liège, et de contacter les divers groupes et associations susceptibles de prendre part au mouvement.

Depuis, l'auto-organisation de l'Initiative s'est poursuivie, avec notamment la création de groupes thématiques sur : la production alimentaire, les monnaies complémentaires, la mobilité, l'habitat groupé, les soins de santé, la communication ou encore le tourisme local et alternatif. Les comptes rendus des réunions des groupes de Liège en Transition, disponibles sur ce site web, devraient permettre à celles et ceux qui le désirent de savoir plus, ou de rejoindre le mouvement.

<http://www.liegeentransition.be>

72. <http://villesentransition.net>

Les initiatives de Transition présentent toutefois certaines limites. Simon De Muynck⁷³ en dresse cinq.

Premièrement, les préoccupations environnementales, et plus rarement sociales, du mouvement des initiatives de Transition constituent des sujets parfois mal compris ou peu intégrés par les citoyens. Par ailleurs, une étude de 2009 portant sur 33 initiatives officielles à travers le monde a permis de dresser un profil-type d'une initiative de Transition : une petite ville (ou sa banlieue) de moins de 10.000 habitants de classe moyenne, qui abrite des citoyens et des élus politiques sensibilisés aux enjeux écologiques, qui recèle un passé historique relatif à ces questions ou qui fait que la ville est plus sensible aux questions traitées par le discours du mouvement⁷⁴.

Deuxièmement, le mouvement manque de soutiens financiers structurels et permanents, ce qui pourrait constituer une limite à long terme. En effet, un autre théoricien de la Transition, Tim Jackson⁷⁵, souligne l'importance de l'appui des gouvernements dans l'encouragement des mouvements de la Transition. Car, les institutions nationales ou internationales peuvent constituer des obstacles à la relocalisation de l'économie. Ainsi, par exemple, la relocalisation qui permettrait de rapprocher la production des biens des consommateurs est proscrite par les lois sur le libre-échange international de l'OMC ou par le traité de fonctionnement de l'UE (TFUE), car considérée comme nuisible à la politique économique de concurrence et du libre-échange international.

73. DE MUYNCK Simon, Initiatives de transition – les limites du mouvement, Barricade, 2011.

74. DE MUYNCK Simon, Les villes en transition : discours, réalité, reproductibilité, Mémoire de fin d'études, Université Libre de Bruxelles, 2010. http://mem-envi.ulb.ac.be/Memoires_en_pdf/MFE_09_10/MFE_De_Muynck_09_10.pdf

75. JACKSON Tim, Prospérité sans croissance, la transition vers une économie durable, De Boeck/Etopia, 2010.

Troisièmement, si c'est à l'échelle locale qu'on enregistre le plus d'initiatives en matière d'environnement, les changements pour lutter contre le réchauffement climatique à l'échelle globale restent limités, le sommet Rio+20 est venu nous le rappeler, et constitue un obstacle à la transition. Si un jour les décisions au niveau global sont prises, ce sera grâce notamment à ce qui s'est déjà fait au niveau local.

Quatrièmement, les travaux de Tim Jackson⁷⁶ montrent que les biens matériels et les services sont associés à la structure culturelle de nos vies. A travers eux, on satisfait nos besoins, nos désirs, on communique à propos de notre identité ou de notre culture. Dès lors, changer les comportements est une tâche très complexe. Toutefois, Tim Jackson évoque les processus citoyens participatifs (partant de la base) comme pouvant, selon lui, constituer des voies intéressantes dans l'exploration de changements comportementaux pro-environnementaux et pro-sociaux.

Cinquièmement, enfin, la pensée positive du mouvement de Transition aurait pour objectif de faire espérer à l'Homme un futur abondant, sobre en énergie, moins stressant, plus heureux et plus prospère. L'objectif des Transition Tales (les contes de la transition) imaginés par Rob Hopkins est de permettre à chacun d'écrire des futurs désirés, en rédigeant par exemple les nouvelles de l'année 2030. Toutefois, ces nouvelles du futur semblent trop déterminées par le présent, et peuvent négliger les changements ultérieurs imprédictibles.

76. JACKSON Tim, *Motivating Sustainable Consumption : a review of evidence on consumer behaviour and behavioural change*, SDRN, London, 2005. www.c2p2online.com/documents/MotivatingSC.pdf

Malgré tout, le mouvement reste prometteur. Comme le note Simon De Muynck⁷⁷, les théoriciens et les acteurs du mouvement de Transition devront se pencher sur ces limites s'ils veulent que le mouvement réponde de façon pertinente et adaptée aux enjeux qu'il affronte et pérennise sa structure, ses actions et sa portée politique. Ainsi, toujours selon Simon de Muynck⁷⁸, la pérennisation du mouvement passera notamment par une formulation plus claire des conditions de réalisation du mouvement, par une amélioration de son institutionnalisation externe, par une inclusion plus efficace de tous les acteurs qui font la société, et possiblement par une politisation du mouvement, quelle que soit sa forme.

Un autre mouvement alternatif au modèle dominant tente de se développer à plus grande échelle, celui de la décroissance.

1.4. Décroissance et Transition : deux mouvements antagonistes ou complémentaires ?

Le fondement de l'idée de la décroissance se trouve chez les penseurs du XIX et XX siècle, comme Jacques Ellul, qui critiquent le concept même de croissance. Le concept de décroissance, lui, apparaît à la fin des années 1960 et se présente comme une recherche de solution aux problèmes majeurs engendrés par la croissance. Le terme décroissance est utilisée pour la première fois par Nicholas Georgescu-Roegen⁷⁹ qui transpose la deuxième loi de la thermodynamique à la Terre et à l'activité humaine, pour contester une croissance matérielle et énergétique illimitée, et pour inviter à une décroissance économique. Pour cet auteur il n'existe pas

77. DE MUYNCK Simon, 2011, op. cit.

78. DE MUYNCK Simon, 2010, op. cit.

79. GEORGESCU-ROEGEN Nicholas, La décroissance : Entropie - Écologie - Économie, 1979.

de développement durable, car l'activité humaine ne peut que dégrader l'environnement et consommer définitivement les matières premières.

Les partisans de la décroissance, des économistes comme Serge Latouche⁸⁰, des politologues comme Paul Ariès⁸¹, des philosophes comme André Gorz, ou des simples militants, cherchent toujours à promouvoir ce concept. À leurs yeux, la notion de développement repose sur un objectif de croissance économique incompatible avec une planète fragile aux ressources limitées⁸². L'accroissement continu de la production ne serait pas tenable à long terme, d'autant que le PIB n'évalue pas la quantité restante de ressources naturelles et l'impact environnemental de la croissance. Cette critique d'expansion de la production est par conséquent une critique à la culture de la consommation, c'est-à-dire, à l'accumulation continue de biens par les individus. Selon ces auteurs, la société de consommation n'entraîne pas automatiquement une amélioration du bien-être.

Pour sortir de l'impasse, les promoteurs de la décroissance prônent un nouveau mode de développement économique qui reposerait sur une moindre consommation des ressources naturelles et sur une relocalisation des activités économiques. Toujours selon eux, aucun développement basé sur la croissance ne peut être durable. Au "*produire et consommer autrement*" du développement durable, ils opposent "*produire et consommer moins*".

Ainsi la décroissance permettrait de revenir ou de se rapprocher très largement du plein emploi par la relocalisation de l'ensemble des productions

80. LATOUCHE Serge, Le pari de la décroissance, Fayard, 2006.

81. ARIÈS Paul, Décroissance et gratuité, Golias, 2010.

82. Approche critique du développement durable, Nov. 2011, Réseau Culture 21.

vitales du pays et par les emplois fournis par les énergies alternatives et le bio. Ainsi, 20% d'électricité solaire et éolienne pourrait créer 240.000 emplois et 100% d'agriculture biologique en créerait 1 million⁸³. Ce programme s'articule sur quatre axes principaux : rejet des techniques polluantes et abandon du modèle thermo-industriel, relocalisation (produire localement), création d'emplois à teneur écologique, et enfin changement des modes de vie et suppression des besoins inutiles (publicité, tourisme, déplacements inutiles etc.).

Selon Serge Latouche, une décroissance sereine compose un cercle vertueux qui peut se résumer en huit termes, les huit R : réévaluer (les valeurs dominantes comme l'individualisme, par rapport à des valeurs morales tel l'altruisme) ; reconceptualiser (les notions de pauvreté et de richesse, de rareté et d'abondance); restructurer (adapter l'appareil de production et les rapports sociaux en fonction des changements de valeurs) ; redistribuer (les richesses entre le Nord et le Sud, au sein de chaque société, entre classes, entre générations) ; relocaliser (produire localement) ; réduire (limiter la surconsommation, limiter les emballages) ; réutiliser/recycler (les déchets non réutilisables).

L'analyse de la décroissance apparaît intéressante à travers la recherche d'une relation plus harmonieuse entre l'homme et la nature et elle interroge également sur la réduction de la pauvreté. Cependant, dans les faits, malgré toutes les limites de la croissance, dans un pays en dessous d'un certain niveau de développement, la réduction de la pauvreté passe par une croissance de la production des biens et des services nécessaires à la subsistance des populations. Les "*objecteurs de croissance*" lient

83. LATOUCHE Serge, "*Vers une société d'abondance frugale : contresens et controverses sur la décroissance*", Mille et une nuits, 2011.

décroissance et diminution de la pauvreté en proposant une répartition plus équitable des richesses. Ils font remarquer que la croissance n'est pas un moteur du développement social, comme semblerait l'indiquer le renversement de la tendance à la réduction des inégalités depuis les années 1980.

Le raisonnement, cependant, ne prend pas en compte deux éléments importants. L'analyse de Marion Englert⁸⁴ montre que les liens distendus entre croissance économique et diminution de la pauvreté se manifestent d'une part à partir d'un certain niveau de développement, et d'autre part dans le cadre d'une certain type de croissance, pour laquelle le rôle de l'État est moindre. D'autres choix politiques sont susceptibles de réduire la pauvreté et l'inégalité de revenus. Au fond, à partir du moment où l'on fait le choix de mettre sur un pied d'égalité l'exigence de progrès social avec la protection de l'environnement, le débat ne se situe plus entre croissance et décroissance, mais sur le type de croissance que nous voulons favoriser.

Au final, il est possible de constater des similitudes entre les mouvements de Transition et de Décroissance.

Le mouvement des Villes en transition est peut-être la forme de construction "*par le bas*" qui se rapproche le plus d'une société de décroissance⁸⁵. Rob Hopkins s'est, pour sa part, notamment inspiré d'Ivan Illich, un des initiateurs du mouvement de la décroissance.

Ensuite, ces mouvements partagent le constat que nos sociétés dépendent grandement du pétrole bon marché. Rob Hopkins suggère qu'il faut tirer

84. ENGLERT Marion, L'impact de la croissance économique sur la pauvreté et l'inégalité, ULB, 2007.

85. LATOUCHE Serge, Le pari de décroissance, Plurielles, Poche, 2010.

des leçons de l'écologie du temps de la Deuxième Guerre Mondiale⁸⁶, quand de nombreuses décisions politiques avaient permis la relocalisation de l'agriculture, l'écologie urbaine, la consommation rationnelle et la préservation des ressources naturelles. Et ces mêmes valeurs peuvent se retrouver dans les idées du mouvement de décroissance.

Les deux mouvements font la promotion de la relocalisation et de nouvelles formes d'habiter et de se déplacer. Aussi, ils évoquent la nécessité d'attribuer davantage de pouvoir aux collectivités locales et d'une double impulsion par le bas (bottom-up) et par le haut (top-down). Notons que le concept de Décroissance est celui qui domine en France alors que dans le monde anglo-saxon, c'est plutôt le concept de Transition qui prédomine. Cependant, malgré ces similitudes, ces deux concepts ne doivent pas être confondus.

L'une des principales différences entre ces deux mouvements est que l'un est plutôt théorique (Décroissance), et l'autre (Transition) plus pragmatique et concret. En effet, Simon De Muynck observe que la Transition se distingue de la Décroissance par son côté pratique qui évite les débats théoriques, en se focalisant sur l'affrontement du double problème du pic pétrolier et du changement climatique et non sur la critique du système et de la croissance⁸⁷.

Une autre différence en est que les partisans du mouvement de la Transition considèrent la Transition comme une vision positive et pragmatique de

86. Ecologie en temps de guerre. Quand les Etats-Unis luttèrent contre le gaspillage des ressources. <http://www.mouvements.info/Ecologie-en-temps-de-guerre-Quand.html>

87. DE MUYNCK Simon, Transition et décroissance. Analogies et divergences, Barricade, 2011.

l'avenir⁸⁸. Selon Pablo Servigne, la décroissance fait appel à un imaginaire d'austérité, du "*toujours moins*", ce qui n'est pas une caractéristique humaine. La Transition, quant à elle, ne propose pas de réduire, mais invite plutôt à construire et à augmenter sa résilience (nouvel objectif positif qui devrait devenir aussi symbole de prospérité). Cette approche positive jouerait un rôle dans le succès populaire du mouvement. Par ailleurs, l'approche de la Transition par la résilience permet de ne pas devoir se prononcer sur le choix entre croissance et décroissance.

88. SERVIGNE Pablo, "*La transition, histoire d'une idée*", Barricade, 2011.

Théorie des jeux et écologie : le dilemme du prisonnier

De manière générale, l'écologie est vue comme une contrainte pour la plupart des citoyens. Les problèmes de coopération en cas de lutte contre la pollution peuvent notamment être illustrés par un jeu du type dilemme du prisonnier (théorie des jeux). Cette théorie montre comment les deux joueurs (deux entreprises, par exemple), en adoptant pour le choix le plus rationnel du point de vue individuel - celui de polluer - optent pourtant pour la solution qui conduit au plus mauvais résultat d'un point de vue collectif. Cette vision peut sembler pessimiste : si l'on considère ce comportement comme reflétant parfaitement la réalité, cela signifie que, dans des problématiques telles que le réchauffement climatique, les différents acteurs sont voués à un immobilisme aux conséquences catastrophiques. En fait, la théorie des jeux prévoit des cas dans lesquels une issue plus conforme à l'intérêt général peut voir le jour : la répétition sur un horizon de temps infini, et la mise en place d'un arbitre/régulateur qui prend en compte l'intérêt général. Par exemple, le régulateur (l'Etat) peut mettre en place une subvention à la dépollution. Ainsi, en changeant les règles du jeu, l'Etat régulateur peut venir modifier les gains associés à chaque stratégie (des deux entreprises), et rendre donc l'adoption de la solution optimale de dépolluer possible.

Source: <http://www.croissance-verte.com/archive/2008/04/22/theorie-des-jeux-et-ecologie-le-dilemne-du-prisonnier.html>

La théorie des jeux présentée ci-dessus a le mérite de faire ressortir le rôle que peuvent jouer l'Etat et les pouvoirs publics dans le soutien à ces deux mouvements alternatifs, en particulier celui de transition. Comme

le souligne Simon de Muynck⁸⁹, si le mouvement de Décroissance a sans doute théorisé de façon plus soutenue son discours au regard de celui du mouvement Transition, ce dernier met d'ores et déjà en œuvre des actions pratiques, qui, si elles ne sont pas révolutionnaires, contiennent néanmoins un potentiel de changement bien plus conséquent à long terme.

La question centrale du concept de transition, qui s'avère plus "réaliste" et "pragmatique" que celui de Décroissance, est, nous venons de le voir, la question du type de croissance que nous voulons promouvoir. Il apparaît donc ici nécessaire de s'y attarder.

2. LA CROISSANCE AU CŒUR DES DÉBATS

Selon le niveau de développement, les pays sont généralement classés en deux grands groupes : pays développés, et pays en développement. Il est incontestable que les performances sociales des pays développés dépassent celles des pays en développement. Il convient toutefois de faire remarquer qu'à performance économique égale, les performances sociales sont très disparates.

La croissance économique suffit-elle pour mesurer le niveau de développement et pour satisfaire les besoins de la population ? Quels

⁸⁹.DE MUYNCK Simon, op. cit.

indicateurs permettraient de fournir des informations sur les évolutions des conditions de vie de la population et de la structure sociale du pays ?

2.1. Croissance économique ne rime pas forcément avec bien-être social

La croissance économique, par le biais du modèle néoclassique des marchés qui s'autorégulent, génèrerait des progrès sociaux et profiterait, dans une certaine mesure, à toutes les couches sociales de la population. Ainsi, les pays riches sont ceux avec les taux de pauvreté les plus faibles et les meilleures conditions sociales. Cette affirmation peut toutefois être nuancée.

D'une part, les différences de performance sociale sont grandes entre pays aux niveaux de richesse comparables, par exemple entre les États-Unis et les pays d'Europe occidentale. D'autre part, le nombre de travailleurs pauvres et les taux de la précarité se sont accrus dans de nombreux pays développés depuis les trois dernières décennies, alors même que le taux de croissance a été quasi constant pendant la même période. Le problème est aussi significatif à l'échelle mondiale. Depuis 1960, la croissance mondiale a connu une hausse moyenne de 3,9 % par an⁹⁰. Mais si l'extrême pauvreté – défini par moins de 1,25 \$US par jour et par personne - a diminué de moitié en un quart de siècle, le nombre de personnes vivant avec moins de 2 \$US par jour est resté inchangé. Si l'absence de bien-être social est mesurée par la pauvreté relative, alors il n'y a pas de relation automatique entre croissance économique et bien-être social.

90. Source : INSEE. Cette croissance n'a pas été régulière.

La pauvreté absolue

La pauvreté absolue ou grande pauvreté désigne une situation dans laquelle les personnes ne disposent pas des biens de première nécessité qui assureraient leur survie. Par exemple, elles peuvent souffrir de famine, ne pas disposer d'eau propre, d'un véritable logement, de suffisamment de vêtements ou de médicaments et elles luttent pour rester en vie. C'est une situation courante, surtout dans les pays en développement (PED) ; cependant, au sein de l'UE, les personnes sans-abri et les populations Roms qui vivent dans des campements, se trouvent encore en situation de grande pauvreté.

L'ONU a tendance à concentrer ses efforts sur l'élimination de la pauvreté absolue ou grande pauvreté. Le but premier des objectifs du Millénaire pour le développement des Nations-Unies consiste à éradiquer la grande pauvreté et la famine. L'éradication de la grande pauvreté se reflète dans un objectif : réduire de moitié la proportion des personnes vivant avec moins d'1\$US par jour. Néanmoins, la pauvreté dans la plupart des Etats membres de l'UE est en général une pauvreté relative.

La pauvreté relative

La pauvreté relative désigne une situation dans laquelle le mode de vie et le revenu de certaines personnes se situent tellement en-deçà du niveau général de vie dans le pays ou la région où ces personnes vivent que celles-ci luttent pour mener une vie normale et pour participer aux activités économiques, sociales et culturelles courantes. La gravité du problème varie d'un pays à l'autre en fonction du niveau de vie de la majorité des citoyens. Bien qu'elle ne soit pas aussi extrême que la pauvreté absolue, la pauvreté relative est toujours très grave et préjudiciable.

Source : Réseau Européen Anti-Pauvreté, <http://www.eapn.eu>

Il est légitime de s'interroger sur la pertinence du concept de pauvreté relative, pour mesurer l'absence de bien-être. Alors qu'il existe de nombreux indicateurs économiques et sociaux, pourquoi utiliser celui-ci en particulier ? De manière générale, la détermination de la pauvreté d'une population donnée constitue un indice mesurable du degré de privation dont certains individus peuvent souffrir. Plus spécifiquement, la pauvreté relative, qui consiste à déterminer le seuil de pauvreté par rapport à un revenu moyen ou médian⁹¹, semble une mesure plus pertinente que la pauvreté absolue, qui définit un seuil dans l'absolu. En effet, la pauvreté relative prend en compte l'impact géographique (lieu) et temporel (temps) sur la perception de la pauvreté.

La pauvreté relative permet aussi de prendre en compte une dimension psychologique qui joue un rôle important dans le fait de se sentir pauvre. C'est pourquoi la pauvreté relative s'avère un bon indicateur de détermination

91. Au sein de l'UE, les personnes qui se trouvent à 60% en dessous du revenu médian sont considérées comme étant menacées de pauvreté.

du bien-être social d'un pays. Les chiffres utilisés au niveau européen permettant d'établir une cartographie de la pauvreté et de l'exclusion sociale, proviennent de l'enquête EU-SILC⁹². Les résultats de l'enquête EU-SILC 2010 sont calculés sur base des revenus de l'année 2009. Ces résultats sont les chiffres sur la pauvreté les plus récents disponibles à ce jour.

Comme cela est précisé par le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale basé à Bruxelles⁹³, le critère appliqué pour mesurer le risque de pauvreté est le seuil de 60% du revenu net médian équivalent. La possession d'une habitation n'y est pas prise en compte. Lorsque le revenu net total d'un ménage se situe en-dessous de ce seuil, on parle d'un risque accru de pauvreté. Selon les données d'EU-SILC 2010, 14,6% de la population belge, et 13,3% de la population française, appartiennent au groupe courant un risque accru de pauvreté. La situation de la Belgique et de la France est en-dessous de la moyenne européenne (16,4%).

Force est de constater que le type de croissance économique actuel, partagé par la plupart des États du monde, est peu favorable à la baisse de la pauvreté relative. Comme nous l'avons vu auparavant, la croissance économique est mesurée par l'accroissement du PIB sur un territoire donné. Le PIB peut être obtenu en multipliant le nombre de travailleurs par la productivité (production par travailleur). La croissance est donc le résultat soit d'un accroissement de la productivité, soit d'un accroissement de l'emploi (ou les deux).

92. 'European Union – Statistics on Income and Living Conditions' ou 'Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie'

93. <http://www.luttepauvrete.be>

D'après le paradigme néoclassique selon lequel les marchés s'autorégulent, si la croissance est due à une augmentation du taux d'emploi, la pauvreté devrait diminuer de manière directe - les chômeurs trouvent un emploi s'accompagnant d'un revenu. De la même façon, si la croissance est due à une augmentation de la productivité, le revenu moyen de la population devrait augmenter et donc, dans l'absolu, la pauvreté diminuer.

Pourtant, on observe actuellement que le nombre de travailleurs pauvres et les inégalités s'accroissent dans les pays développés. Il ne suffirait donc pas que le taux d'emploi augmente, comme c'est le cas dans l'UE, pour réduire la pauvreté. Si les travailleurs n'obtiennent pas de rémunération leur permettant de mener une vie décente, la précarité augmente. En outre, les gains obtenus suite à l'amélioration de la productivité peuvent ne pas se refléter dans les revenus des travailleurs s'ils sont investis ailleurs, par exemple dans la rémunération du capital (dividendes des actionnaires). Donc, en situation de croissance économique, la pauvreté relative peut rester invariable, sinon augmenter.

Indépendamment de la croissance, la pauvreté pourrait être réduite en redistribuant mieux les richesses existantes. Si la façon dont la richesse est redistribuée n'est pas favorable à la baisse de la pauvreté, les choix politiques permettent la redistribution de manière plus égalitaire, grâce à un prélèvement sur certains revenus pour en donner à ceux qui ont des revenus très faibles ou pas de revenus du tout.

Mais depuis les trois dernières décennies, la tendance est à la baisse des taux de d'imposition sur les plus hauts revenus et plus largement à la base de tous les prélèvements. En outre, même dans le cas de création d'emplois, la pauvreté ne baisse pas automatiquement. Le nombre de travailleurs

pauvres et les inégalités salariales tendent à augmenter dans de nombreux pays. Enfin, alors que les services publics sont favorables à plus d'égalité, ceux-ci connaissent une sérieuse diminution en termes de postes depuis un quart de siècle. Ces mutations ont été accélérées voire initiées par un mouvement d'une plus grande flexibilité du travail, et une diminution du rôle de l'Etat. A cela s'ajoutent des facteurs empiriques, tels que la baisse régulière des taux de syndicalisation et l'ouverture internationale qui permet aux entreprises de faire pression sur les salaires en brandissant la menace de la délocalisation.

Il en ressort que l'impact de la croissance sur le bien-être social est loin d'être systématique, et que la façon dont est créée et redistribuée la richesse dépend du contexte et de choix politiques, qui sont actuellement défavorables à la réduction des inégalités. Le lien entre croissance et inégalités, quant à lui, va dans les deux sens. La croissance ou la récession peuvent augmenter ou réduire les inégalités parce que l'enrichissement des nations leur permet de davantage prendre en charge la pauvreté.

2.2. Rôle des inégalités et des externalités

Une discussion a été lancée dans les années 1950 par Simon Kuznets⁹⁴ sur **le rôle des inégalités pour favoriser la croissance**. D'après la théorie de Simon Kuznets, au début du développement économique, il faut un certain degré d'inégalités pour alimenter la croissance qui se stabilisera ensuite. Cependant, l'OCDE a démontré qu'il n'y a pas de lien très fort entre les deux dans les pays de l'OCDE⁹⁵. Notons qu'en Chine, où les inégalités tirent la croissance, les inégalités mesurées par le coefficient de Gini ont doublé sur

94. Simon KUZNETS, Prix Nobel d'économie 1971.

95. OCDE, Protection sociale et croissance, OCDE études économiques N°34, 2002.

les deux dernières décennies⁹⁶, tandis que la pauvreté absolue est restée très forte⁹⁷.

Le coefficient de Gini

Le coefficient ou l'indice de Gini constitue une mesure des inégalités de revenu dans un pays, en comparant l'état de la répartition des revenus et une situation théorique d'égalité parfaite.

Le coefficient de Gini s'étend de 0 à 1. Le chiffre 0 représente une égalité parfaite (tous les revenus sont identiques) et le chiffre 1 une inégalité totale (une seule personne perçoit la totalité du revenu et les autres rien).

Par conséquent, plus le coefficient est proche de 0, plus on s'approche de l'égalité (tous les individus ont le même revenu). Plus il est proche de 1, plus on est proche de l'inégalité totale.

Les pays les plus égalitaires ont un coefficient de Gini avoisinant 0,2. Le Coefficient de Gini des pays les moins égalitaires avoisine 0,6.

La "ligne de sécurité" du coefficient est établie à 0,4. Un Coefficient de Gini > 0,4 indique qu'une redistribution inégale des richesses pourrait causer des troubles sociaux dans le pays concerné.

Coefficient de Gini en 2010 (source : EU SILC, NationMultimedia) :

Belgique 0,266 ; France 0,298 ; Chine : 0,469 (estimation).

96. Banque Mondiale, <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SI.POV.GINI>

97. Banque Mondiale, <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SI.POV.2DAY/countries>

La croissance économique crée également des problèmes **en matière environnementale**. En effet, celle-ci engendre **les externalités** de production **négatives** : cela signifie que la production peut avoir un impact négatif sur la situation d'une personne (ou population) non impliquée dans cette même production, sans que cette personne (ou population) soit entièrement dédommée pour les préjudices qui lui ont été portés par la production.

Pour illustrer ce mécanisme, mentionnons le paradoxe de l'Erika, rappelé par Patrick Viveret⁹⁸. Le naufrage du pétrolier Erika en 1999 a *"produit"* de la richesse en entraînant un flux d'activités monétaires (pompage, dépollution, assurances, remplacement du navire, etc.), alors que le travail des bénévoles participant au nettoyage des plages n'était pas comptabilisé comme une richesse. Certes, ces dégâts ont, à terme, une influence négative sur la croissance. Ainsi, la perte de production en matière de tourisme ou de conchyliculture entraîne une baisse de l'activité. De même, si les pollutions, à travers leurs conséquences sur la santé, contribuent à augmenter la croissance économique (le PIB) par la croissance de l'activité des services de santé, on peut penser qu'elles diminuent la population active disponible, ce qui fait baisser d'autant le potentiel de croissance... Il n'en demeure pas moins que les dégâts sociaux et environnementaux ne sont pas pris en compte en tant que tels.

Aussi à titre d'illustration de problèmes posés par la croissance économique en matière environnementale, prenons le cas de la pollution atmosphérique d'une usine, qui affecte la vie des habitants d'une ville voisine sans qu'ils n'aient rien à voir avec l'usine en question. D'un côté, la croissance de la

98. VIVERET Patrick, Reconsidérer la richesse, rapport, 2002.

production de l'usine enrichit le territoire. Mais de l'autre, celle-ci dégrade la qualité de vie de ses habitants.

Cependant, il faut nuancer les effets négatifs de la croissance sur le développement en faisant remarquer que **les externalités de production peuvent aussi être positives**⁹⁹. En effet, la production a aussi pour effet d'améliorer la situation d'un certain nombre de personnes, sans que celles-ci doivent payer pour les bienfaits engendrés. Dans l'exemple précédent de l'entreprise polluante, si cette entreprise investit dans un équipement qui ne rejette plus les polluants dans l'atmosphère, alors elle rétablira la qualité de l'air de la ville sans que les habitants payent pour cette démarche.

L'augmentation de la production des pays industrialisés aurait permis de diminuer les effets négatifs sur l'environnement par unité produite. C'est notamment le progrès technique qui aurait permis qu'un véhicule fabriqué à l'heure actuelle pollue moins que les modèles plus anciens. En revanche, il y a aujourd'hui davantage de véhicules en circulation que dans le passé. La croissance (économique) n'a ainsi pas diminué l'effet négatif total sur l'environnement, il est même possible de noter son augmentation.

En conclusion, la croissance économique seule ne peut pas satisfaire les besoins et le bien-être de la population. Ainsi, les États-Unis, en tête pour le PIB par habitant¹⁰⁰, se voient devancés par plusieurs pays de l'OCDE quand on prend en compte certaines données sociales (espérance de vie, alphabétisation, etc.). Le PIB ne prend pas en compte la dégradation de l'environnement, ne nous informe pas sur les inégalités ni sur le bien-être

99. Cahiers de la Solidarité, "Construire des villes européennes durables", janvier 2009.

100. Le PIB des États-Unis en 2011 est estimé à plus de 15 000 milliards de dollars. Source : FMI.

individuel et collectif¹⁰¹. Le PIB est par conséquent l'indicateur de croissance de richesse matérielle qui, seul, ne peut pas mesurer le bien-être humain.

La variété d'indicateurs existants illustre **l'impossibilité de mesurer le développement d'un pays ou le progrès d'une société par un indicateur unique**. Comme le rappelle Philippe Frémeaux¹⁰², il serait vain de croire possible la création d'un nouvel indicateur miracle, apte à mesurer la "*vraie croissance*", intégrant les dégâts du progrès via quelques conventions statistiques convertissant en monnaie ce qui n'a pas de prix. Naïri Nahapetian¹⁰³ met l'accent sur le fait que tous ces indicateurs permettent avant tout de justifier et de donner d'autres priorités à l'action publique, en matière sociale et environnementale notamment, et de réévaluer la place du secteur non lucratif, en général sous-estimé. Ils jouent finalement, poursuit Naïri Nahapetian, un rôle proche de celui joué au niveau microéconomique par les critères de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises ou les méthodologies d'évaluation mises en œuvre par le secteur associatif pour justifier de son utilité sociale.

Somme toute, l'enjeu réside principalement dans les choix sociaux et politiques qui orientent la croissance dans une direction donnée. Il est tout à fait possible pour une société d'être en accord avec la croissance, cela notamment à condition que cette croissance agisse en faveur de la protection de l'environnement et d'un plus grand progrès social, comme

101. Dans les années 1980, de nombreuses critiques ont mis en cause les capacités du PIB à représenter toutes les dimensions du niveau de vie, et à mesurer le bonheur national. En effet, le PIB : n'intègre pas la totalité des activités productives (par exemple, la production domestique) intègre des activités nuisibles (production d'armes, etc.) est liée à des nuisances : l'augmentation du PIB se traduit par plus de pollution, plus de prélèvements sur des ressources épuisables, etc. n'a pas pour objectif de mesurer le bonheur national : le PIB a été conçu pour mesurer la production, donc la croissance économique, en vue notamment d'améliorer les politiques économiques. Source : Banque de Ressources Interactives en Sciences Economiques et Sociales, <http://brises.org>

102. FRÉMEAUX Philippe, La richesse autrement, Alternatives Economiques, mars 2011.

103. NAHAPÉTIAN Naïri, Reconsidérer la richesse, Alternatives Economiques Poche n° 011 – sept. 2003.

l'idée de la croissance verte le laisse a priori penser. Se pose alors la question clé du choix des indicateurs pour la mesurer dans son ensemble et non plus de manière parcellaire.

2.3. (Re)considérer la richesse : quels indicateurs pour mesurer le niveau de développement

Un indicateur n'est pas construit sur une base scientifique, il est destiné à lancer un débat.

Dans le PIB, des caractéristiques aussi importantes que l'accès aux services, leur qualité ou leur utilité sociale ne sont pas prises en compte¹⁰⁴. En outre, ne considérant que les activités qui peuvent être évaluées en termes monétaires, le PIB ne comptabilise pas non plus le bénévolat associatif, dont le poids ne cesse d'augmenter¹⁰⁵.

En effet, pour mesurer et considérer les besoins de la population il est important de considérer, à côté des piliers économique et financier, également ceux du social et de l'environnemental. Les indicateurs sociaux ont commencé à être promus dans les années 1970. Depuis les années 1990, pas moins d'une trentaine d'indicateurs alternatifs au PIB ont été créés dans le monde¹⁰⁶. Nous en mentionnerons ici les principaux.

Deux économistes, Amartya Sen¹⁰⁷ et Mahbub ul Haq ont cherché à déterminer un meilleur indicateur que le seul PIB, pour le Programme des

104. GADREY Jean, 2002.

105. NAHAPÉTIAN Naïri, 2003, op. cit.

106. GADREY Jean et JANY-CATRICE Florence, Les nouveaux indicateurs de richesse, La Découverte, 2005.

107. Amartya SEN, Prix Nobel d'économie 1998.

Nations unies pour le développement (PNUD). En 1990, ces deux chercheurs ont développé un indicateur synthétique, l'**indicateur de développement humain (IDH)**, qui rend compte de trois aspects du développement d'une société : longévité, éducation, et niveau de vie. Depuis, l'IDH est mesuré et publié dans les rapports annuels sur le développement humain du PNUD.

Indicateur de Développement Humain (IDH)

L'IDH est un indice composite ou synthétique, rendant compte du développement d'un pays, compris entre 0 (faible) et 1 (élevé). Dans son calcul, l'IDH intègre :

- › Longévité : Espérance de vie à la naissance (entre 25 et 85 ans)
- › Education, mesurée par deux indicateurs : Taux brut de scolarisation (entre 0% et 100%), et Taux d'alphabétisation des adultes (entre 0% et 100%)
- › Niveau de vie : le PIB réel, ou le PIB par habitant en parité de pouvoir d'achat (revenu moyen par personne, rendant compte du pouvoir d'achat réel dans chaque pays en intégrant l'inflation).

Selon la valeur d'IDH, les pays sont classés en quatre groupes en fonction de quatre catégories d'IDH :

1. Développement humain très élevé ($0.9 < \text{IDH} < 1$)
2. Développement humain élevé ($0,8 < \text{IDH} < 0.9$)
3. Développement humain moyen ($0.5 < \text{IDH} < 0.8$)
4. Développement humain faible ($0 < \text{IDH} < 0.5$)

L'élaboration de l'IDH permet de fournir des informations sur les évolutions des conditions de vie de la population et de la structure sociale du pays. L'IDH montre que les pays africains restent les plus mal classés, et que les pays

d'Asie devançant peu à peu ceux d'Amérique latine grâce notamment à leurs efforts pour scolariser leur population. Par ailleurs, cet indicateur permet de constater que le classement des nations change s'il est en fonction du PIB ou de l'IDH ; ce ne sont plus les mêmes pays qui se retrouvent en tête¹⁰⁸.

Egalement, d'autres indices ont été mis au point, comme l'**Indicateur de Pauvreté Humaine (IPH)** qui permet d'affiner davantage les évaluations. Dans son Rapport mondial sur le développement humain de 1997, le PNUD a introduit l'IPH pour la première fois, dans une tentative de réunir dans un seul indice les différentes caractéristiques de la privation en matière de qualité de vie (trois indicateurs), et de parvenir à une opinion agrégée de l'ampleur de la pauvreté dans une communauté¹⁰⁹.

Un autre indicateur synthétique, l'**indice de santé sociale (ISS)**, a été créé en 1980 par Marc et Marque-Luisa Minringoff¹¹⁰, et publié en 1996. Cet indice avait pour objectif de mesurer la qualité de vie, en prenant en compte 16 indicateurs élémentaires, regroupées en cinq composantes associées à des catégories d'âge¹¹¹. A chaque composante est attribuée une valeur comprise entre 0 et 100. 0 correspond à la valeur la plus mauvaise depuis la construction de l'indice et 100 à la meilleure. Cependant, de par sa construction, cet indice finit par buter contre une asymptote horizontale vers le haut ou le bas, car on ne peut aller au-dessus du 100% ou en dessous de 0% pour chacune de ses composantes.

108. VIVERET Patrick, rapport final de la mission "nouveaux facteurs de richesse", 2002.

109. Pour plus d'informations sur l'IPH, consulter : <http://hdr.undp.org/fr/statistiques/indices/iph>

110. Chercheurs américains du Fordham Institute for Innovation in Social Policy.

111. Pour les composantes de l'ISS, voir : <http://www.toupie.org/Dictionnaire/lss.htm>

Publié en 1998, l'**indice de bien-être économique**, des chercheurs canadiens Lars Osberg et Andrew Sharpe, fait, de son côté, la moyenne de quatre indicateurs, eux-mêmes synthétiques, portant sur les flux de consommation, les stocks de richesse (économique, humaine et environnementale), la pauvreté et les inégalités, les risques sociaux (chômage, maladie, vieillesse, etc.). En 2000, ces deux chercheurs présentent des statistiques internationales concernant six pays de l'OCDE, et situant pour chaque pays, sur un même graphique, la croissance du PIB et celle de leur propre indice synthétique. Ce travail a été repris dans le rapport de l'OCDE publié en 2001, consacré au capital humain et au capital social.

Il existe aussi de multiples indices de développement durable, dont le **Genuine Progress Indicator** (GPI), ou **indicateur de progrès véritable**, qui corrigent les mesures traditionnelles de la production ou de la consommation nationale d'une année. Ils leur ajoutent une évaluation de la valeur monétaire de l'activité bénévole au cours de cette année ou leur retranchent des estimations des richesses perdues, naturelles (destruction de la couche d'ozone) ou sociales (coût social du chômage). En appliquant le GPI aux Etats-Unis sur la période allant de 1950 à 1998, on voit que la richesse économique brute par personne a presque triplé en cinquante ans, alors que la richesse économique, sociale et écologique nette par personne a fort peu progressé, et a même régressé depuis 1980¹¹².

La Banque mondiale, confrontée à l'échec de ses politiques d'ajustement structurelles¹¹³, expérimente aussi un nouvel instrument de mesure, le **capital social**. Cette notion est devenue si importante que la Banque mondiale en a fait l'un de ses principaux critères dans le choix de ses

112. NAHAPÉTIAN Naïri, Reconsidérer la richesse, Alternatives Economiques, 2003.

113. <http://www.cetri.be/spip.php?article420>

projets de développement¹¹⁴. Le principe appliqué est qu'il faut proposer des projets compatibles avec le type de capital social qui les caractérise. Ainsi un projet ou une entreprise exigeant que le recrutement se fasse uniquement sur la base de la compétence technique ne conviennent pas à une communauté où les liens familiaux sont très forts¹¹⁵. Le capital social est un instrument qui est encore discutable, mais qui introduit un facteur humain dans les évaluations.

Comme nous venons de le voir, le PIB demeure un indicateur économique pertinent pour juger de l'accroissement de la production dans un pays. Mais le PIB présente aussi des limites qui en font un indicateur inadapté pour juger de l'état de bien-être ou de progrès d'une société. Lorsqu'il s'agit de définir des indicateurs sociaux, une pluralité des approches diverses du bien commun peut être remarquée : le bien-être économique, la qualité de la vie, le développement humain, la santé sociale, le développement durable, le capital social, la cohésion sociale. Aux yeux de Bernard Perret¹¹⁶, la question du capital social est intéressante afin de savoir dans quelle mesure la croissance économique produit de la cohésion sociale et engendre la croissance des réseaux.

Jean Gadrey et Florence Jany-Catrice nous rappellent toutefois que, si le souci de cohérence scientifique et de bien-fondé méthodologique des statisticiens est essentiel, la comptabilité nationale est avant tout le résultat de choix politiques sur ce qui fait une économie saine et une bonne société¹¹⁷.

114. Pour plus d'informations, voir le site de la Banque Mondiale (<http://www.worldbank.org>), rubrique 'capital social'.

115. L'Encyclopédie de l'Agora, L'inaptitude et la protection des personnes inaptes, Dossier Capital social, 2010.

116. PERRET Bernard, 2002, 2008, 2011.

117. GADREY Jean et JANY-CATRICE Florence, op. cit.

Il est important de souligner ici l'ambition affichée par le gouvernement wallon d'aller de l'avant sur les défis mis en lumière précédemment. La Wallonie a décidé, dans le cadre du Plan Marshall 2.Vert, de développer de nouveaux indicateurs afin de guider et d'évaluer l'action du gouvernement, en complément du PIB¹¹⁸. Ce projet place la Région wallonne à la pointe de l'innovation sur les questions d'indicateurs alternatifs.

118. <http://www.indicateurswallonie.be/swf/index.html>

3. QUELS SUPPORTS ET MOTEURS POUR LA TRANSITION VERS UN DÉVELOPPEMENT PLUS DURABLE ?

La crise a persuadé de nombreux pays de la nécessité de se tourner vers un nouveau type de croissance économique. Une fois terminée la réflexion sur le fait de tenir compte de nouveaux indicateurs pour mesurer celle-ci, il s'agit de proposer des options de transition qui s'offrent à nous pour construire un modèle de production soutenable. Deux supports sur lesquels bâtir la transition se dégagent alors, à la fois au niveau macro-économique et micro-économique : la croissance verte et les emplois verts, et les mouvements syndicaux (ou partenaires sociaux).

3.1. Croissance verte et volontarisme social : deux moteurs macroéconomiques

La croissance verte est un mode de développement économique assis sur la production de biens et de services respectueux de l'environnement et sur une fiscalité écologique incitative, qu'il convient de combiner à une revalorisation de l'aspect social. Ce mode de développement apparaît comme une solution de choix pour rendre soutenable le développement de nos sociétés.

La croissance verte peut être définie¹¹⁹ comme une croissance économique qui, à long terme, utilise moins ou mieux les ressources énergétiques et les matières premières non renouvelables et qui :

- › émet beaucoup moins de gaz à effet de serre ;

119. Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, France, <http://www.developpement-durable.gouv.fr>

- › privilégie les écotecnologies : l'ensemble des technologies dont l'emploi est moins néfaste pour l'environnement que le recours aux techniques habituelles répondant aux mêmes besoins ;
- › pratique la production et la consommation responsables, pense les productions en termes de cycle de vie ;
- › possède des transports raisonnés, des villes durables, des territoires pensés et gérés globalement selon un mode de développement durable ;
- › protège et rétablit les services écosystémiques rendus par l'eau, les sols, la biodiversité ;
- › met les hommes et les femmes au centre de l'entreprise et du projet social ;
- › promeut la participation de chacun à la décision et s'enrichit de la différence ;
- › respecte les cultures, les patrimoines ;
- › évalue les effets des décisions sur les générations futures.

De nombreux gouvernements mettent en place des mesures destinées à promouvoir une croissance verte. La France, à l'issue du Grenelle de

l'environnement lancé en 2007¹²⁰, s'est mise à adopter des mesures en faveur de la croissance verte.

Parallèlement, plusieurs instances internationales ont lancé des travaux sur la croissance verte.

L'OCDE, en analysant conjointement les politiques économiques et environnementales, en réfléchissant à comment stimuler l'éco-innovation et les autres aspects essentiels de la transition vers une économie plus verte (emploi, qualifications, investissement, fiscalité, échanges et développement), a pour ambition de montrer la voie d'une économie plus propre et plus économe en carbone, compatible avec la croissance. L'OCDE a notamment élaboré une base de données des indicateurs sur la croissance verte¹²¹, et publié, en juin 2012, la brochure "*Une croissance verte inclusive pour l'avenir que nous voulons*"¹²².

En 2008, le PNUE a lancé l'Initiative pour une économie verte¹²³, proposant aux pays des analyses et des conseils sur la réforme de l'action publique et les investissements à réaliser pour aboutir à une transformation écologique des principaux secteurs de l'économie. Le rapport sur l'économie verte du PNUE a été publié en février 2011¹²⁴.

120. Lancé officiellement le 6 juillet 2007, le Grenelle de l'environnement a associé l'État et la société civile afin de définir de nouvelles actions pour assurer un développement durable en France. La table ronde du Grenelle de l'environnement a eu lieu les 24-25 octobre 2007. Elle a défini un certain nombre de propositions, de mesures et d'annonces. Pour plus d'informations, consulter : <http://www.legrenelle-environnement.fr>

121. http://stats.oecd.org/Index.aspx?lang=fr&DataSetCode=GREEN_GROWTH

122. http://www.oecd.org/document/46/0,3746,fr_2649_37465_44076206_1_1_1_37465,00.html

123. <http://www.unep.org/greenconomy>

124. <http://www.unep.org/greenconomy/GreenEconomyReport/tabid/29846/Default.aspx>

Du côté de la Banque mondiale, Rachel Kyte, Vice-Présidente de la Banque mondiale pour le développement durable évoquait, lors du Sommet Rio+20, que les banques multilatérales de développement¹²⁵ (BMD) dont la Banque mondiale est partenaire, ont la puissance requise pour accompagner le nécessaire passage à une croissance décarbonée et pour soutenir les objectifs du développement durable.

Sur le plan mondial, le partenariat entre le Global Green Growth Institute, l'OCDE, le PNUE et la Banque mondiale a créé la Plate-forme de connaissances sur la croissance verte (GGKP)¹²⁶. La GGKP est un réseau mondial de chercheurs et d'experts en développement dont la mission est d'identifier les principaux manques de connaissances théoriques et pratiques en matière de croissance verte pour tenter de les solutionner, et d'aider les pays à élaborer et mettre en œuvre des politiques de croissance verte. La GGKP offre aux praticiens et décideurs des outils pour favoriser la croissance économique et le développement durable¹²⁷.

Investir dans des infrastructures soucieuses de faire face à la lutte contre le changement climatique permettrait de créer de nombreux emplois tout en redynamisant l'activité économique. En revanche, la croissance verte ne garantit pas la prise en compte de la dimension sociale du développement durable, et notamment de la réduction de la pauvreté relative. Elle peut tout à fait créer des emplois précaires ou redistribuer de manière inégale les gains de productivité.

125. Les Banques multilatérales de développement sont des institutions supranationales créées par des Etats qui en sont les actionnaires. Voir : http://www.eib.org/about/partners/development_banks/index.htm?lang=fr

126. <http://www.greengrowthknowledge.org>

127. La conférence inaugurale de la GGKP a eu lieu les 12-13 janvier 2012.

Pour être viable, la croissance verte requiert des mesures sociales : s'engager à la fois dans une politique de réduction du chômage, et dans un combat contre le marché de travail précaire par la création d'emplois de qualité. Ces réservoirs d'emploi peuvent se trouver notamment dans cette croissance verte. Interviennent alors les fameux "emplois verts", en tant que nouvelle opportunité d'inclusion en Europe.

3.2. Emplois verts : emplois de demain

A ce jour, il n'existe pas de définition universelle des emplois verts. Plusieurs définitions existent, de la plus restrictive à la plus large, défendues par différents acteurs, privés et publics, pour des raisons et intérêts qui leur sont propres. Tentons d'en dégager les grandes lignes.

Les définitions institutionnelles se veulent opératoires et concrètes : le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) définit les métiers verts ou les "cols verts" comme des "emplois dans l'agriculture, l'industrie manufacturière, la recherche et développement, l'administration et les services qui contribuent de manière substantielle à préserver ou à restaurer la qualité de l'environnement. Il s'agit en particulier, mais pas uniquement, des métiers qui participent à préserver les éco systèmes et la biodiversité ; à réduire la consommation d'énergie, de matières premières ; à décarboniser l'économie ; et à minimiser ou à éviter toute forme de déperdition et de pollution"¹²⁸. Les métiers verts seraient donc **présents dans tous les secteurs de l'économie et seraient par définition transversaux.**

128. Green Jobs: Towards decent work in a sustainable, low-carbon world – PNUE 2008 http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/publication/wcms_098506.pdf

Une telle définition a le mérite d'éviter soigneusement l'écueil qui consiste à cantonner les emplois verts au secteur des énergies renouvelables. Il y a fort à parier, et il est hautement souhaitable, que ce secteur se développe rapidement à l'avenir, car de son bon fonctionnement dépendra à moyen terme la durabilité énergétique de nos économies. Mais comme le souligne la définition du PNUE, les emplois verts sont à créer dans tous les secteurs de l'économie : en effet, la question de l'énergie, si elle est primordiale, n'épuise pas la problématique du développement durable, dans ses trois composantes. Ce sont aussi des processus de production et de gestion qui sont visés par l'impératif de "*verdissement*" de l'économie : on s'intéresse plus à des modèles économiques qu'à un secteur en particulier lorsqu'il s'agit d'emplois verts. L'essor des emplois verts dans l'industrie, mais aussi dans l'administration, les services, les transports, l'agriculture ou le secteur du bâtiment par exemple, est de la plus haute importance.

Par ailleurs, la définition des emplois verts est clairement à apprécier dans le temps, d'une part, et de manière relative, d'autre part. Voici un exemple concret, tiré d'un rapport du Bureau International du Travail (BIT) permettant de prendre conscience de la difficulté d'affirmer qu'un emploi est vert ou non : "*Une conception plus large des "emplois verts" peut inclure tous les nouveaux emplois dans un secteur dont l'empreinte écologique est inférieure à la moyenne, qui contribue à l'amélioration des performances globales, même si ce n'est que d'une façon marginale. [...] Par exemple, les ouvriers qui assemblent des voitures hybrides ou des voitures dont les émissions de CO2 sont inférieures à 120g/km par exemple ont des emplois plus "verts" que les autres travailleurs du secteur de l'automobile, parce que ces catégories de voitures contribuent nettement moins aux émissions de gaz à effet de serre. Cependant, si le volume des transports continue*

de croître selon les prévisions, un plus grand nombre de voitures, même si elles sont plus propres, ne permettra pas d’avoir une économie durable”¹²⁹.

Cet exemple illustre bien le caractère relatif de la définition de ce qu’est un emploi vert ; celle-ci n’est pas figée dans le temps, et **ce qui nous semble vert aujourd’hui pourrait bien cesser de l’être demain**, par exemple au regard de l’évolution du volume de production ou en raison d’innovations technologiques à l’origine de produits de plus en plus respectueux de l’environnement. Un emploi peut être vert ou le rester à condition que la structure de production ou de fourniture de services dans laquelle il s’inscrit est elle-même durable au regard des grandes évolutions de l’économie.

C’est l’Organisation Internationale du Travail (OIT) qui affine la définition en rappelant la nécessaire prise en compte de la qualité des emplois verts: *“Beaucoup d’emplois verts dans le recyclage, le bâtiment ou les biocarburants sont actuellement dans l’économie informelle. Le recyclage, particulièrement dans les pays en développement, est souvent synonyme d’emploi précaire, de risques graves pour la sécurité et la santé au travail, et de risques pour la santé publique, tout en générant des revenus et des salaires inférieurs au coût de la vie. Cultiver les plantes servant à produire des biocarburants peut aussi s’accompagner de charges de travail excessives, d’exposition à des produits chimiques dangereux, ou même de la violation des droits fondamentaux comme le recours au travail des enfants ou à l’esclavage. Voilà qui souligne la dimension de développement de toute voie vers la durabilité. Il n’est pas possible de traiter la dimension de l’environnement isolément sans se préoccuper des*

129. Conseil d’administration du BIT – Genève – Novembre 2008 http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_099662.pdf

*politiques socioéconomiques nationales et internationales nécessaires pour augmenter les possibilités de travail décent*¹³⁰.

En effet, **la question de la qualité est essentielle**, car elle exige que les emplois verts existants et à venir épousent l'idéal de développement durable dans ses trois dimensions indissociables : économique (c'est le sens du mot "*développement*" : il s'agit bien de créer de nouveaux emplois), environnementale (c'est l'un des sens de l'épithète durable, référence à la nécessaire pérennité des ressources naturelles essentielles au développement de l'humanité) et sociale (c'est l'autre sens du mot durable, les travailleurs ne devant pas être considérés comme une simple ressource, mais bien pouvoir accéder à des emplois décents à la mesure de leurs mérites). Les emplois verts doivent donc être décents, s'accompagner de revenus adéquats et d'une certaine protection sociale.

Plus loin, le rapport de l'OIT ajoute : "*Les normes internationales du travail donnent des indications pratiques pour que les emplois verts soient également décents, notamment les instruments relatifs à la santé et à la sécurité, aux produits chimiques et aux conditions de travail. La transformation des économies et des lieux de travail peut être une bonne occasion d'appliquer plus largement les normes du travail grâce à la combinaison de plusieurs facteurs, la prise de conscience, la réglementation et l'inspection, et aussi la responsabilité sociale des entreprises*" : on l'aura compris, **les emplois verts doivent être aussi l'instrument d'un développement socialement durable**.

130. "*Les défis mondiaux du développement durable – stratégie en faveur des emplois verts*". Note d'information de l'OIT – Conférence des ministres du travail et de l'emploi – Nigata, Japon – du 11 au 13 mai 2008 http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@dgreports/@dcomm/documents/meetingdocument/wcms_092635.pdf

Ces emplois se laissent finalement difficilement enfermer dans une définition restreinte. Si définition il y a, elle n'est pas sectorielle, car tous les domaines de l'économie, sans exception, sont concernés. **Les emplois verts seraient donc tous les métiers qui contribuent, de près ou de loin, à préserver l'environnement.** Il n'existe pas aujourd'hui de référentiels stricts et de critères objectifs pour qualifier des emplois de "verts", mais leur **transversalité**, leur **caractère évolutif** et leur **nécessaire qualité** sont trois éléments indispensables à prendre en compte lorsqu'on cherche à les identifier¹³¹.

Plus qu'une catégorie spécifique marginale de métiers "*propres*", les emplois verts se situent **à la rencontre entre un idéal, le développement durable, et une réalité sociale, le marché du travail.** A terme, tous les emplois doivent tendre au vert.

3.3. Mouvements syndicaux

Les syndicats aux différentes échelles territoriales se sont également emparés de la question.

Les mouvements syndicaux à travers le monde ont toujours donné la priorité à l'homme, au travail, et soutenu les valeurs démocratiques. L'identité ouvrière est apparue et elle s'est affirmée par le biais des syndicats. De par ces faits historiques, l'identité ouvrière est liée à des mouvements syndicaux. Après la Première Guerre Mondiale, les initiatives syndicales ont mené à l'institutionnalisation du syndicalisme à un niveau de plus en plus global.

131. Pour une analyse complète sur les emplois verts, consulter Les emplois verts – une nouvelle opportunité d'inclusion sociale en Europe, Cahiers de la Solidarité N°28, Pour la Solidarité, mai 2012.

Depuis quelques années, notamment dans le cadre de reconversion de salariés suite à des licenciements massifs, on constate que des initiatives relevant de la société en transition ont été portées par des syndicats.

Ainsi, la Confédération européenne des syndicats (CES), préoccupée par les mesures d'austérité prises depuis 2008, s'est réunie en Comité exécutif les 5 et 6 juin 2012. A cette occasion, les dirigeants syndicaux européens ont adopté le Contrat social pour l'Europe¹³² et appelé la Commission, le Conseil, le Parlement européen et les chefs d'Etat et de gouvernement à ouvrir le débat sur un contrat social visant à mettre croissance, emploi et justice sociale au cœur de l'agenda européen.

Lors du Sommet Rio+20 de juin 2012, plusieurs évènements se sont déroulés : l'AG mondiale syndicale "*Environnement et travail*" (11 au 13 juin), Rio Dialogues (16 au 19 juin), le sommet officiel des chefs d'Etat et de gouvernement (20 au 22 juin), le sommet des Peuples (13 au 23 juin). La délégation de la Confédération syndicale internationale¹³³ (CSI) a participé pour la première fois dans ces conférences avec le statut de partie prenante.

En préparation d'une position revendicative concertée pour le Sommet de Rio+20, les syndicats du monde entier étaient réunis pour une assemblée syndicale internationale intitulée "*Syndicat et environnement*". Une délégation de la FGTB était présente à cette assemblée¹³⁴, et sa Secrétaire générale Anne Demelene a rappelé que les syndicats veulent un développement durable, avec pour finalité la justice sociale, pour cadre le respect de l'environnement, et pour moyen, un **verdissement de l'économie**.

132. Résolution de la CES 'Un contrat social pour l'Europe', 5-6 juin 2012, <http://www.etuc.org/a/10023>

133. Confédération syndicale internationale, <http://www.ituc-csi.org/?lang=fr>

134. <http://www.fgtb.be/web/guest/news-fr/-/article/859927/23>

Ce dernier doit se faire dans le cadre d'une transition juste qui, elle, repose sur cinq piliers :

1. Le dialogue entre les pouvoirs publics et les principaux acteurs, dont les représentants des entreprises, des syndicats, des autorités locales et régionales, et des associations ;
2. Des emplois verts et décents grâce à des investissements domestiques dans les nouvelles technologies bas carbone, la R&D et l'innovation, et le transfert de technologies ;
3. Des compétences vertes : des stratégies actives d'éducation, de formation, de développement des compétences au service d'une économie bas carbone et efficace dans l'utilisation des ressources, à l'initiative des pouvoirs publics ;
4. Le respect des droits de l'homme et du travail : la prise de décision démocratique et le respect des droits de l'homme et du travail sont essentiels pour garantir une représentation juste des intérêts des travailleurs et des communautés au plan national ;
5. Des systèmes de protection sociale forts et efficaces.

Après l'adoption de la déclaration du sommet Rio+20 par les délégations gouvernementales, le mouvement syndical international s'est déclaré déçu par l'inexistence des mesures concrètes dans la déclaration, pourtant *"indispensables dès aujourd'hui pour mettre un terme à la destruction insensée de l'environnement, pour orienter des investissements vers l'économie verte afin de créer des emplois, et pour réduire l'inquiétante*

hausse des inégalités en garantissant une protection sociale aux personnes les plus vulnérables”¹³⁵.

Nous le constatons, le mouvement syndical peut redécouvrir et réinventer une partie essentielle de son mandat, à savoir que la défense des intérêts de ses membres passe par un changement de société. La force de mobilisation syndicale permettrait d’augmenter le nombre d’actions concrètes pour plus d’égalité et de justice sociale.

Notons enfin que la “*société civile*” et les “*partenaires sociaux*” sont souvent considérés, à juste titre, comme les fers de lance du développement durable. Notons également dans le cadre de la présente étude que, bien que ces deux différents concepts peuvent être clairement délimités, la plupart des syndicats nationaux et leur confédération européenne (CES) se considèrent comme une composante de la société civile¹³⁶. Lorsqu’ils sont organisés et mobilisés, ces deux mouvements peuvent apporter une contribution considérable aux autorités décisionnelles sur la voie de transition.

135. Pas de justice sociale sans protection de l’environnement, Confédération Syndicale Internationale, <http://www.ituc-csi.org/IMG/htm/rio20-5fr.html>.

136. “*La société civile et les partenaires sociaux aux prises avec le développement durable*”, Pour la Solidarité, 2012.

4. CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE

Plusieurs étapes de réflexion et de prospective sont nécessaires avant de pouvoir s'engager pleinement dans la transition. Celles sur le type de croissance à suivre et sur la diversité des indicateurs à élaborer apparaissent comme centrales. Ensuite, il est nécessaire d'étudier les différents leviers existants ou à venir susceptibles de réorienter le modèle actuel dominant vers un modèle plus soutenable. Nous avons dans ce cadre tenté de mettre en lumière les supports de la transition. Les moteurs de changement vers une société en transition ne peuvent cependant se développer sans un changement des modèles de production à la base de la pyramide de notre système : les entreprises.

S'il fallait retenir certains slogans porteurs de ce remue-méninge, la *"transition juste"*, la *"justice sociale et environnementale"* et l'*"économie plurielle"* arriveraient sûrement en tête. Le premier peut être défini comme *"un outil pour un cheminement rapide et équitable vers une société faiblement émettrice de carbone et résiliente au changement climatique"*¹³⁷. Le second concerne le fait de *"se référer au partage équitable de l'espace économique, social et environnemental, mais aussi à l'effort d'éviter les dommages dans ces domaines, et s'il y en a, à leur compensation ou réparation"*. Le dernier renvoie à la volonté de *"construire une autre mondialisation, qui passerait par la reconnaissance et la promotion d'une diversité d'acteurs et de logiques économiques"*.

Avec sa base solide, le mouvement de l'économie sociale est au cœur de ces enjeux, comme nous le verrons dans la troisième partie de cette étude.

137. "Orientation pour une juste transition", Les Cahiers RISE emploi et environnement, n°5, Octobre 2010.

TROISIÈME PARTIE : L'ÉCONOMIE SOCIALE COMME AVANT-GARDE DE LA SOCIÉTÉ EN TRANSITION

L'économie sociale, comme avant-garde de la société en transition, désigne le développement d'un secteur économique et social qui promeut la solidarité, l'égalité et la coopération en lieu et place des logiques de l'économie de marché actuelle. En d'autres termes, l'économie sociale veut remettre l'humain au centre de l'économie.

Le développement durable appelle, comme nous l'avons vu tout au long de ce document, la mise en œuvre d'une double solidarité : "*horizontale*" à l'égard des plus démunis et "*verticale*" entre les générations¹³⁸. Il existe dans l'économie sociale, dans le développement durable et donc dans la transition, **un souhait d'associer à la fois des dimensions sociales, économiques, écologiques et démocratiques sur le long terme.**

Avant de définir plus précisément les tenants et aboutissants du secteur de l'économie sociale dans son ensemble, revenons sur l'un de ses acteurs majeurs pour une croissance durable : l'entreprise sociale.

Les entreprises sociales sont avant tout des **entreprises** : leur projet de production est de nature économique et peut s'inscrire dans divers domaines d'activités. Dans ce sens, elles participent donc clairement aux objectifs de croissance, de compétitivité ou de création d'emplois que de nombreuses sociétés poursuivent. De plus, comme la plupart des entreprises, les entreprises sociales sont **privées** et leur survie dépend

138. MARÉCHAL Jean-Paul et QUENAULT Béatrice (Sous dir.), Le développement durable – une perspective pour le XXI^e siècle, Rennes, 2005.

bien de leur personnel et apporteurs de fonds et non de l'Etat comme c'est le cas dans des entreprises publiques (même si les entreprises sociales sont parfois plus amenées que d'autres à entretenir des liens avec l'Etat).

Mais les entreprises sociales se distinguent des entreprises classiques privées de par leur mode de fonctionnement qui leur permet de répondre également à d'autres enjeux sociétaux. Ainsi, selon Sybille Mertens et Michel Marée¹³⁹, les entreprises sociales se distinguent parce qu'elles sont certes des "*entreprises*" "*privées*" mais elles sont surtout gérées en fonction d'objectifs sociaux non capitalistes¹⁴⁰. Contrairement aux entreprises capitalistes dont l'objectif in fine est de faire du profit/rendement pour les investisseurs en capitaux (propriétaires de l'entreprise par conséquent), les entreprises sociales ont une finalité sociale, celle de rendre service à leurs membres ou à la collectivité. De ce fait, leur mode de gestion diffère des autres entreprises car elles :

- › sont gérées de façon démocratique et participative (le principe "*d'un homme-une voix*" est appliqué, plutôt que de répartir le pouvoir de décision en fonction du capital) ;
- › investissent les surplus générés par leur activité dans l'objectif social de l'activité.

Grâce à cette finalité sociale et à la répartition équitable des droits de propriété de l'entreprise qui garantit que cette finalité soit poursuivie, les entreprises sociales permettent de répondre à un certain nombre de

139. Tous deux professeurs au Centre d'Economie Sociale de l'Université de Liège.

140. MERTENS, Sybille, MAREE, Michel, "*Les contours de l'entreprise sociale*" in MERTENS, Sybille (dir.) *La gestion des entreprises sociales*, Edipro, Liège, 2010, p. 25.

besoins collectifs, mais également de générer des externalités positives ou encore de gérer des externalités négatives.

Les entreprises sociales, dont le modèle est applicable à une large palette d'activités économiques, apportent au final une alternative, un changement réel de manière d'entreprendre, à même de combiner efficacité économique, rationalité sociale et cohésion sociale. Elles contribuent donc à développer une économie plurielle... et une société de transition.

La crise financière, économique et morale que traversent les sociétés européennes est une occasion unique pour soutenir une autre économie. L'économie sociale a depuis longtemps prouvé être un modèle résistant et diversifié. La présente partie vise à montrer l'essor de l'économie sociale en Europe, étudier l'impact du secteur en Wallonie tout en présentant les opportunités offertes par ce secteur pour répondre aux enjeux de demain pour la Région wallonne, et donc à mettre en exergue l'économie sociale comme modèle pour l'économie et la société en transition.

1. LES ATOUTS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE POUR UNE TRANSITION JUSTE

Il existe de nombreuses organisations qui ont pour but de prendre en charge des besoins collectifs. Parmi elles, celles nées d'initiatives citoyennes constituent ce qu'on appelle l'économie sociale. Comme celle-ci n'est ni capitaliste ni publique, elle est alors appelée "**tiers-secteur**"¹⁴¹. L'économie sociale se base sur des principes démocratiques. Elle représente 10% de l'ensemble des entreprises européennes, soit 2 millions d'entreprises qui emploient plus de 20 millions de salariés, soit 10% de l'emploi total¹⁴².

1.1. Les principes propres à l'économie sociale contribuent à développer une économie plurielle

Cette "*autre économie*" peut être définie comme "*l'ensemble des activités économiques soumis à la volonté d'un agir démocratique où les rapports sociaux de la solidarité priment sur l'intérêt individuel ou le profit matériel*"¹⁴³.

Mais il existe une plusieurs façons de caractériser l'économie sociale. Nous avons choisi celle formulée par le Conseil Wallon de l'Economie Sociale (CWES), basée sur quatre finalités : "*L'économie sociale se compose d'activités économiques exercées par des sociétés, principalement coopératives, des mutualités et des associations dont l'éthique se traduit par les principes suivants : finalité de service aux membres ou à la collectivité plutôt que de profit, autonomie de gestion, processus de décision*

141. Distincte par rapport au secteur privé classique et par rapport au service public, l'économie sociale est parfois appelée le tiers secteur.

142. Social Economy Europe, <http://www.socialeconomy.eu.org/spip.php?rubrique211>

143. OULD-AHMED Pepita, La solidarité vue par l'économie sociale et solidaire, Revue Tiers Monde, 2010/4 n°204.

démocratique, et primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus”¹⁴⁴. La définition et l’approche du CWES a été reprise telle quelle dans les années 1990 par l’Espagne et le Québec, où l’économie sociale a depuis beaucoup progressé.

Jacques Defourny, directeur du Centre d’Economie Sociale à l’Université de Liège, justifie les trois qualités de cette définition¹⁴⁵ :

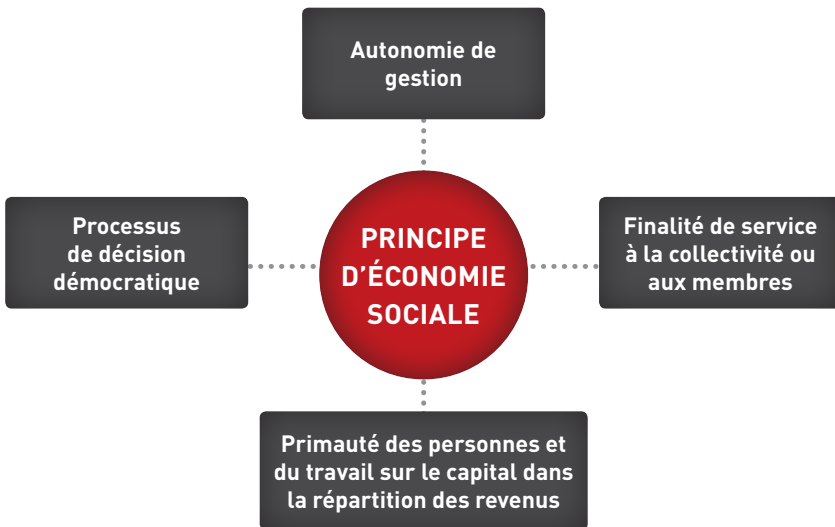
1. C’est une **définition pragmatique**, car en Belgique comme en France, presque toute l’économie sociale peut se repérer à partir de trois grands types de statuts juridiques : coopératif, mutualiste et associatif.
2. C’est aussi une **définition ambitieuse**, car il était important d’insister sur les valeurs que veulent incarner, par leurs pratiques, les entités de l’économie sociale. Les quatre principes retenus offrent la formulation la plus condensée et la plus rigoureuse de l’économie sociale.
3. Enfin, c’est une **définition ouverte**. Le CWES a voulu éviter tout rétrécissement:
 - › Le terme “*activité économique*” désigne la production d’un bien/ service et donc création de bien-être et de richesse, mais les ressources utilisées pour cette production peuvent être variées : recettes de ventes sur le marché, subsides publics, cotisations, dons, bénévolat, etc.

144. La définition du CWES, Centre d’Economie Sociale – ULG, http://www.ces.ulg.ac.be/fr_FR/services/cles/notes-de-synthese/les-contours-de-l-economie-sociale-clarification-conceptuelle/la-definition-du-cwes

145. DEFOURNY Jacques, Retour sur le Conseil Wallon de l’Economie Sociale : quel héritage ?, SAW-B asbl, août 2006, <http://www.economiesociale.be/EP/2006/A07CWES.pdf>

- › L'approche du CWES n'a pas voulu réduire l'économie sociale à certains champs d'activité. S'il est normal et légitime que les politiques publiques privilégient certaines portions de l'économie sociale (telle l'économie sociale d'insertion), cela ne correspond toutefois pas à la vue d'ensemble de l'économie sociale.

Les grands principes de l'Economie Sociale



Aujourd'hui, les entreprises de l'économie sociale se trouvent face à des nouveaux défis : développement durable, désengagement croissant des services publics, insertion sociale, solidarité intergénérationnelle. Pour y répondre, ces entreprises prennent de nouvelles initiatives, dont certaines disposent déjà d'un statut juridique comme : les sociétés à finalité sociale (Belgique), les coopératives sociales (Italie), ou encore les sociétés coopératives d'intérêt collectif (France). Comme la Charte de l'économie

sociale le précise¹⁴⁶, le trait commun qui caractérise ces entreprises est qu'elles adhèrent toutes aux objectifs des politiques européennes et y apportent une contribution active : politiques sociale, de l'emploi, de l'entreprise et de l'entrepreneuriat, de l'éducation, de la recherche, du développement local et régional, de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE), de la gouvernance d'entreprise, etc.

1.2. Economie sociale et diversité des formes entrepreneuriales : supports microéconomiques de la transition

La construction d'une assise économique au développement durable implique de chercher le changement des mentalités tant au niveau macroéconomique que microéconomique. C'est pourquoi il semble important d'amorcer une réflexion sur les entreprises, en tant que lieux de production.

146. Charte de l'économie sociale, Social Economy Europe, <http://www.socialeconomy.eu.org/spip.php?article262>

L'Économie sociale, réponse aux enjeux européens

L'économie sociale est à l'origine une réponse collective, alternative, des citoyens aux problèmes engendrés par le modèle économique dominant, elle dépasse le simple modèle entrepreneurial et peut être considérée comme un véritable modèle alternatif au modèle dominant. L'économie sociale et l'innovation sociale ont un rôle important à jouer en termes de cohésion sociale et territoriale afin de répondre aux problèmes sociétaux auxquels l'Europe doit faire face.

Le rapport TOIA (Parlement européen) datant de 2009 a été salué comme une avancée pour la reconnaissance et la promotion de l'économie sociale au plan européen. Ce rapport reprend comme définition de l'économie sociale: *“un modèle qui ne peut être caractérisé ni par sa taille ni par ses secteurs d'activités, mais par le respect de valeurs communes, à savoir la primauté de la démocratie, de la participation d'acteurs sociaux, de l'individu et des objectifs sociaux sur le profit ; la défense et la mise en œuvre des principes de solidarité et de responsabilité ; la conjonction des intérêts des membres usagers et de l'intérêt général ; le contrôle démocratique par les membres ; l'adhésion volontaire et ouverte ; l'autonomie de gestion et l'indépendance par rapport aux pouvoirs publics ; et l'allocation de l'essentiel des excédents au service de la poursuite d'objectifs de développement durable et de services aux membres en conformité avec l'intérêt général”.*

Source : Revue suisse RES, volume 70, Mars 2012.

Le changement des comportements peut s'opérer au travers du modèle entrepreneurial de l'économie sociale. En effet, comme le démontre Véronique Huens du SAW-B¹⁴⁷, les **entreprises d'économie sociale sont**

147. HUENS Véronique, in Economie, social... et environnement ?, Solidarité des Alternatives Wallonnes et Bruxelloises (SAW-B), 2007, p.14. <http://www.saw-b.be/EP/2007/EtudeESDD.pdf>

particulièrement bien placées pour s'inscrire dans une démarche de développement durable. Elles ont développé intrinsèquement des modes de gestion démocratiques qui prennent en compte des préoccupations sociales et économiques. Parce qu'elles répondent à des besoins non rencontrés par des publics fragilisés mais aussi par toutes sortes de public, les entreprises d'économie sociale sont amenées à se poser, plus rapidement que les autres, la question du développement durable. En étant porteuses de valeurs différentes des entreprises traditionnelles, les entreprises d'économie sociale semblent indiquées pour accompagner le changement de valeurs, inhérent au développement durable. En outre, les enjeux sociaux et environnementaux étant intimement liés, comme l'a montré la première partie, l'attachement fort de l'économie sociale au progrès et à la cohésion sociale constitue une base solide pour l'intégration de préoccupations environnementales.

Pour compléter l'image du lien entre le développement durable et l'économie sociale, il convient également d'indiquer que la prise en compte de la dimension écologique du développement durable demeure toutefois une difficulté pour l'économie sociale.

Au reste, au travers de la Responsabilité sociétale des entreprises (voir encadré), dans laquelle **les entreprises classiques peuvent intégrer sur base volontaire les préoccupations de développement durable** dans leurs activités et dans leurs interactions avec leurs parties prenantes, le tissu entrepreneurial traditionnel peut lui aussi porter le développement durable.

La Responsabilité sociétale des entreprises

En octobre 2011, la Commission européenne a présenté une nouvelle stratégie sur la responsabilité sociale (ou sociétale) des entreprises. La nouvelle stratégie définit un programme d'action pour la période 2011-2014 contenant huit objectifs, visant notamment à la développer et à renforcer sa visibilité.

La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) a été définie en Belgique par la Commission Interdépartementale de Développement Durable (CIDD) comme un processus d'amélioration dans le cadre duquel les entreprises intègrent de manière volontaire, systématique et cohérente des considérations d'ordre social, environnemental et économique dans leur gestion, en concertation avec leurs parties prenantes. Elle est, en quelque sorte, la déclinaison pour l'entreprise, des concepts de développement durable. Comme le mentionne la CIDD, la RSE renvoie les entreprises aux responsabilités qu'elles portent vis-à-vis de la société et de leurs parties prenantes. Cette notion de responsabilité n'a toutefois pas de portée juridique. Elle est définie au cas par cas en fonction des spécificités de l'entreprise. Il s'agit également bien d'un processus et non pas d'un état. Et ce processus s'inscrit dans une perspective à long terme.

La RSE et l'économie sociale sont parfois confondues. La différence est pourtant majeure et repose sur la finalité première de l'entreprise. Les entreprises classiques cherchent d'abord à maximaliser leur profit et, si elles développent des pratiques de développement durable, elles ne le font que dans la mesure où celles-ci ne mettent pas à mal leur rentabilité.

Cela a donné lieu à une série de critiques qui considèrent le développement durable et la RSE comme des fourre-tout qui servent à la fois de bonne conscience pour certains et d'atout marketing pour d'autres. Les entreprises d'économie sociale cherchent, quant à elles, à maximaliser leur profit social, tout en veillant à leur viabilité économique. Cela leur donne une toute autre approche et position par rapport au développement durable.

Source : Véronique Huens, in Economie, social... et environnement ?, SAW-B, 2007.

Pour revenir à l'économie sociale, comme indiqué par Benjamin Huybrechts de l'Université de Liège¹⁴⁸, il n'est pas tellement important de décrire davantage les convergences – conceptuelles ou pratiques– de l'économie sociale avec le développement durable. Ce qui est intéressant, c'est d'analyser dans quelle mesure ces deux initiatives peuvent s'enrichir l'une l'autre. D'un côté, la mesure dans laquelle le développement durable peut intégrer l'éventail des préoccupations sociétales auxquelles s'attaquent les entreprises d'économie sociale. De l'autre côté, l'expérimentation par les **entreprises sociales** de l'articulation entre l'économique, le social et plus récemment l'environnemental peut fournir aux tenants du développement durable des pistes organisationnelles concrètes et différentes de celles qui ont mené aux différentes crises que connaît le monde (qu'elles soient de nature économique, sociale ou environnementale).

148. Les Emplois verts, une nouvelle opportunité d'inclusion sociale en Europe, Les Cahiers de la Solidarité N°28, Mai 2012.

L'entrepreneuriat social vu par l'Europe

La notion d'entreprise sociale creuse son sillon au sein de l'UE. En témoigne la Communication de la Commission Européenne du 25 octobre 2011 concernant "l'initiative pour l'entrepreneuriat social" (Social Business ou Social Enterprise dans les versions anglaises). Le récent groupe d'experts (GECES) créé par la Commission vient confirmer l'intérêt européen pour ce secteur d'avenir. Pour l'UE, l'entreprise sociale est une entreprise de l'économie sociale :

- › pour laquelle l'objectif social ou sociétal d'intérêt commun est la raison d'être de l'action commerciale, qui se traduit souvent par un haut niveau d'innovation sociale ;
- › dont les bénéficiaires sont principalement réinvestis dans la réalisation de cet objet social, et dont le mode d'organisation ou le système de propriété reflète la mission, s'appuyant sur des principes démocratiques, ou visant à la justice sociale (par ex. un éventail de salaires réduit).

Le concept d'"entreprise sociale" renvoie donc au mode d'institutionnalisation des organisations économiques et au cloisonnement historique entre organisations ayant une finalité économique et organisations ayant une finalité sociale. L'entreprise sociale répond à une volonté d'entreprendre d'une façon différente, d'"entreprendre autrement".

Source : Note d'analyse intitulée "L'initiative européenne en faveur de l'entrepreneuriat social", PLS, Mars 2012.

Articuler social, économique et environnemental exige une agilité toute particulière et relève autant des compétences des entreprises que des pouvoirs publics. En effet, les entreprises sont toutes soumises à la

concurrence et les règles de l'économie de marché peuvent compromettre leur survie à court terme. Or, aborder le développement durable, c'est réfléchir à long terme. Comme le suggère Vincent Degrelle¹⁴⁹, l'appui de l'Etat (aides à l'investissement, déductibilité fiscale, etc.) est nécessaire pour faire évoluer les mentalités et déclencher des modifications de comportements de la part des entreprises.

Il en va de même pour changer les mentalités des concitoyens en faveur du développement durable. Les autorités politiques ont un grand rôle à jouer, et celui-ci peut passer par un soutien accru aux acteurs économiques déjà engagés dans la transition, comme ceux du secteur de l'économie sociale par exemple.

1.3. Ampleur de l'économie sociale en Europe

Malgré cet engouement pour le secteur de l'économie sociale, il est important de noter qu'il reste confronté à un problème de définition univoque au niveau européen. En effet, il n'existe pas de définition harmonisée au niveau des Etats membres de l'UE. Il existe de surcroît une multiplicité des formes juridiques, et les Etats membres ont légiféré sur la question de façon très différente. Au Portugal, par exemple, l'économie sociale figure dans la Constitution depuis 1976 : les articles 80 et 82 mentionnent, à côté des secteurs public et privé, la présence du secteur coopératif¹⁵⁰. En Espagne, une loi-cadre sur l'économie sociale existe depuis 2011 (cette loi-cadre a inspiré les travaux sur la même thématique et la loi-cadre de l'économie

149. DE GRELLE Vincent, L'Economie sociale est-elle encore loin du Développement Durable ?, in Economie, social... et environnement ?, SAW-B, 2007, p.38-39.

150. LEITE João Pedro Salazar, Economie sociale au Portugal, Revue internationale de l'économie sociale, Mai 2011, <http://www.recma.org/node/1288>

sociale et solidaire pour la France, prévue pour le premier semestre 2013), ce qui représente une avancée très positive pour le secteur¹⁵¹. L'objectif de la loi est d'établir un cadre juridique qui ne modifie pas les lois commerciales et économiques qui régissent les organisations de l'économie sociale, les **CMAF (Coopératives, Mutuelles, Associations, Fondations)**¹⁵².

Le **tiers secteur** dans les pays européens se réorganise progressivement, prêt à acquérir une meilleure reconnaissance au niveau européen. En effet, il semblerait également que les institutions européennes reconnaissent enfin que les entités du secteur de l'économie sociale puissent jouer un rôle dans l'atteinte des objectifs de la stratégie Europe 2020. Dans la plupart des documents et des conférences officielles des institutions, trois grands chiffres reviennent avec insistance lorsqu'il s'agit de chiffrer ce que les entreprises de l'économie sociale représentent au sein de l'UE :

- › 10% de l'ensemble des entreprises de l'UE,
- › soit 2 millions d'entreprises qui emploient plus de 20 millions de salariés,
- › 6% de l'emploi total.

En creusant plus en détails, l'impact de l'économie sociale tournerait plus vraisemblablement autour de 15 à 17% du PIB de l'UE¹⁵³. L'économie sociale est alors d'autant plus importante pour atteindre les objectifs de la

151. Ramón Luis Valcárcel, Premier vice président du Comité des Régions et Président de la Région de Murcie en Espagne, Intergroupe sur l'Economie Sociale du Parlement européen, Compte rendu, Pour la Solidarité, 30 Mai 2012.

152. Par ailleurs, une analyse comparative de Pour la Solidarité en Allemagne et en France illustre bien les particularités du 'tiers secteur' dans chacun des pays. Voir GOUVERNEUR Myriam, "L'économie sociale et le tiers secteur en Allemagne et en France, étude comparative", Working Paper, Pour la Solidarité (PLS), Mars 2012.

153. Ramón Luis Valcárcel, op. cit.

stratégie Europe 2020 qu'elle est une source d'emploi importante avec des structures ouvertes à la participation des travailleurs, liées aux compétences régionales et aux territoires. En effet, tous les acteurs de la chaîne de production sont implantés sur le même territoire que les structures. Cela est un facteur de cohésion sociale des territoires, et cela permet d'éviter les délocalisations d'entreprises par exemple. Le mouvement coopératif est un bon exemple de structures d'exploitations ayant des résultats concrets qui permettent d'accélérer le développement régional.

Cette volonté de lier développement régional et économie sociale se retrouve également dans le nouveau cadre financier pluriannuel 2014-2020 de l'UE. En effet, le budget européen offre des sources de financements non négligeables pour les acteurs de l'économie sociale qui peuvent puiser dans les fonds de l'UE (Fonds social européen, Fonds européen de développement régional et Fonds de cohésion) pour développer leurs activités, innover et échanger leurs idées¹⁵⁴.

154. Note de cadrage sur la programmation budgétaire 2014-2020 et les fonds structurels, "Quelles perspectives pour les acteurs de l'économie sociale et solidaire", Juin 2012, PLS & Cress Paca.

1.4. Impact de l'économie sociale en Région wallonne

C'est le Décret du 20 novembre 2008 relatif à l'économie sociale qui formule la définition actuelle pour la Belgique francophone et atteste l'importance du secteur pour notre économie : "Par économie sociale, au sens du présent décret, on entend les activités économiques productrices de biens ou de services, exercées par des sociétés, principalement coopératives et/ou à finalité sociale, des associations, des mutuelles ou des fondations, dont l'éthique se traduit par l'ensemble des principes suivants :

- › finalité de service à la collectivité ou aux membres, plutôt que finalité de profit ;
- › autonomie de gestion ;
- › processus de décision démocratique ;
- › primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus.

Par son action, elle permet d'amplifier la performance du modèle de développement socio-économique de l'ensemble de la Région wallonne et vise l'intérêt de la collectivité, le renforcement de la cohésion sociale et le développement durable"¹⁵⁵.

Depuis 1995, il existe en Belgique un statut spécifique de "*société à finalité sociale*" (SFS). Ce statut se superpose aux statuts classiques de sociétés commerciales (SA, SPRL, SC), mais il est surtout choisi par des sociétés coopératives. Jacques Defourny relève que la "*société coopérative à finalité sociale*" est la forme privilégiée des entreprises d'insertion qui se sont notamment multipliées en exploitant le dispositif des "*titres-services*"

155. Moniteur belge du 31.12..2008, Région wallonne, 20 novembre 2008 - Décret relatif à l'économie sociale, Art.1^{er} http://www.concertes.be/joomla/images/documents/decretes_20081120_moniteur20081231.pdf

dans le champ des services ménagers¹⁵⁶. Les dynamiques actuelles de l'économie sociale peuvent également être constatées dans le secteur associatif, avec environ 4.000 associations sans but lucratif (asbl) créées chaque année¹⁵⁷. L'atout majeur de la Belgique est d'avoir su élaborer un véritable suivi de ces structures via l'élaboration d'un "*compte satellite des associations*" inscrit dans les nomenclatures comptables des administrations régionales.

CES-Ulg recense l'emploi salarié du secteur en Belgique en agrégeant quatre éléments, à savoir :

1. l'emploi salarié des associations : 17.006 ASBL employeurs, et 564.497 salariés ;
2. l'emploi salarié des mutualités et unions nationales de mutualités : 5 unions nationales, et 12.864 salariés ;
3. l'emploi salarié des sociétés coopératives agréées par le Conseil National de la Coopération (CNC) : 551 coopératives agréées, et 6.750 salariés ;
4. l'emploi salarié des SFS qui ne sont pas des coopératives agréées par le CNC : 457 SFS, et 5.406 salariés.

156. DEFOURNY Jacques, L'économie sociale de A à Z, Hors-série n°38 bis d'Alternatives Économiques, mars 2009.

157. Hors-série n°38 bis d'Alternatives Economiques : L'économie sociale de A à Z", 2009.

Par addition de ces quatre composantes, l'emploi salarié en économie sociale s'élève à plus de 589.000 salariés, ce qui représente environ 16.7% l'emploi salarié en Belgique¹⁵⁸.

Emploi salarié dans le secteur d'économie sociale en Belgique		
Type de statut	Nombre d'employeurs	Nombre de salariés
Associations (ASBL non publiques, AISBL, fondations, unions professionnelles, partis politiques, syndicats, temporels du culte)	17.006 (ASBL employeurs)	564.497
Mutualités et unions nationales de mutualité	5 (unions nationales)	12.864
Sociétés coopératives agréées par le Conseil National de la Coopération (CNC)	551 (coopératives agréées)	6.750
Sociétés à finalité sociale (SFS) qui ne sont pas des coopératives agréées par le CNC	457 (SFS)	5.406
Total salariés		589.517
Total salariés du secteur par rapport à l'emploi salarié total de Belgique		16.7%
Source : Centre d'Économie Sociale, ULg.		

158. DEFOURNY Jacques, Centre d'Économie Sociale (CES), Université de Liège (ULg). Lire : http://www.ces.ulg.ac.be/fr_FR/services/cles/dictionnaire/e/economie-sociale-3

L'économie sociale et solidaire en Wallonie et en Flandre

En Wallonie, le décret Wallon¹⁵⁹ reconnaît la transversalité des activités de l'économie sociale, la plate-forme de concertation des organisations représentatives de l'économie sociale (ConcertES) et organise une concertation structurelle dans une commission ad hoc du Conseil Economique et Social Wallon (CESW), mais aussi au sein des pouvoirs publics (création d'une Direction Générale spécifique avec des moyens spécifiques).

En Flandre, un nouveau décret consacré aux supports de l'entrepreneuriat dans l'économie sociale et à la promotion de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) a été approuvé le 31 juillet 2011, et mis en œuvre le 1er octobre 2012. La définition de l'économie sociale est pratiquement identique à la définition Wallonne à une exception près : les entreprises sociales ont un but unique, celui de produire des plus-values sociales (et non pas des buts, comme l'indique la définition wallonne).

Source : Intergroupe sur l'Economie Sociale du Parlement européen, Compte rendu, Pour la Solidarité, 30 Mai 2012.

Notons également qu'à l'échelle de la Wallonie, l'Observatoire de l'économie sociale (OES)¹⁶⁰, créé sous l'impulsion de la plateforme d'échange "ConcertES¹⁶¹", est un atout indispensable pour apprécier les apports de l'économie sociale à l'économie wallonne "classique". L'OES a pour objectif de rassembler les informations statistiques sur le secteur de l'économie

159. Le Décret Wallon du 20 novembre 2008 relatif à l'économie sociale, op. cit.

160. <http://www.observatoire-es.be>

161. Pour consulter la cartographie de ConcertES sur l'économie sociale, voir l'Annexe 2. Des données de l'Office National de Sécurité Sociale sont disponibles en Annexe 3.

sociale. Selon les informations de l'OES, le secteur de l'économie sociale est en plein essor avec une croissance de l'emploi de près de 35% entre 2005 et 2010 en Région wallonne, contre 6% de croissance pour l'économie totale sur la même période¹⁶². En addition, 80% d'entreprises wallonnes d'économie sociale ont plus de 5 ans d'ancienneté. On remarque donc la stabilité et la croissance du secteur et les répercussions positives pour l'économie de la région.

Interview de Marie-Caroline Collard, directrice de SAW-B: La stratégie de Wallonie Bruxelles en matière de développement de l'économie sociale

Quelles sont les récentes mesures prises par les décideurs politiques en Wallonie et à Bruxelles pour favoriser le développement des entreprises sociales ?

Au niveau wallon, la réforme du décret sur les entreprises d'insertion est en cours. Il s'agit d'adapter le cadre de soutien et de subventionnement des entreprises d'insertion avec, entre autre la volonté d'être au plus près des exigences des réglementations européennes. Ces entreprises ont connu une croissance de 35% entre 2005 et 2010. Ce décret offre donc un cadre qui tient compte des évolutions de ces entreprises et des défis auxquels elles devront faire face dans les années à venir. La suite du programme de discussion et de réforme au niveau wallon se concentrera sur les agences/conseil en économie sociale. Cet été, un appel à projet a aussi été lancé pour soutenir des projets pilotes Entrepris'ES. Cet appel à projet vise essentiellement à soutenir le développement d'entreprises qui travailleraient en partenariat avec des entreprises classiques dans des filières innovantes.

¹⁶². Les Cahiers de l'Observatoire, L'économie sociale se dévoile, OES, N°0, Décembre 2011.

L'Alliance Emploi-Environnement présente en Wallonie et à Bruxelles fait également partie de ces actualités. Au niveau wallon, la première alliance concerne l'éco-construction et la construction durable. Les entreprises d'économie sociale y ont leur place avec la possibilité par exemple d'obtenir des APE pour des projets dans le domaine de l'éco construction et de participer à des appels à projets. Au sein de la première Alliance Emploi-Environnement, SAW-B lance des clubs d'entrepreneurs ("clubs" en Wallonie, et "grappes" à Bruxelles) actifs dans l'éco-construction et la construction durable. En Wallonie, le projet est porté en collaboration rapprochée avec la Confédération wallonne de la construction, avec le cluster Ecobuild en Région bruxelloise. Dans ces clubs sont rassemblées des entreprises sociales et entreprises classiques qui vont faire ensemble un travail d'interconnaissance, de formation commune, de recherche de mutualisation possibles, de prise de chantiers communs et ce en s'appuyant sur une charte commune. Six clubs ont été créés en Wallonie et deux grappes à Bruxelles.

Au niveau bruxellois, coté nouveauté, il y a l'ordonnance du 26 avril 2012 relative aux initiatives locales de développement de l'emploi et aux entreprises d'insertion. Aujourd'hui, les discussions portent sur les arrêtés d'exécution. Cette nouvelle ordonnance consacre la définition de l'économie sociale et prévoit une plateforme bruxelloise de concertation pour l'économie sociale élargie à tous les acteurs de l'économie sociale (au-delà de l'insertion) ainsi qu'une commission consultative au sein du Conseil économique et social. Cette réforme de l'ordonnance des initiatives locales de développement de l'emploi et des entreprises d'insertion propose un mandatement, comme le permet le "paquet Almunia"¹⁶³, des missions d'accompagnement sociale des ILDE et EI, une utilisation progressiste des outils européens récents.

Extrait de l'interview du 1er août 2012, réalisée par Laura Leprière, paru dans l'Observatoire Européen de l'Entrepreneuriat Social et de l'ESS, www.ess-europe.eu.

Le secteur de l'économie sociale est donc en plein essor en Europe et en Wallonie. Il convient désormais d'étudier les problématiques de la Région wallonne et ses atouts pour voir ensuite en quoi des mesures de soutien à l'économie sociale seraient-elles susceptibles de guider la Région sur la voie de la société en transition.

2. DÉFIS ET ENJEUX MAJEURS DE LA WALLONIE

La Wallonie se trouve actuellement confrontée à des enjeux de taille : créer des opportunités pour l'emploi et le développement d'entreprises. Ces deux objectifs concourent à la croissance pour la Région, et toute une série de mesures sont possibles pour les atteindre. Cependant, il faut être vigilant sur le choix des mesures entreprises, car la stimulation de la croissance ne doit pas se faire au détriment de certains enjeux sociaux majeurs. Car ces enjeux sont eux-mêmes un facteur de croissance et de la bonne santé de notre société. L'objectif est alors d'encourager la croissance économique, en assurant les fondements sociaux de la Wallonie.

Dans le contexte actuel, cinq défis liés et aussi importants les uns que les autres se profilent : le vieillissement de la population, la santé, l'égalité des genres, le logement et l'emploi. Ces cinq défis ne sont pas exhaustifs, ils

163. Le paquet Almunia est un ensemble de textes législatifs relatifs aux règles en matière d'aides d'état applicables aux services d'intérêt général, adopté le 20 décembre 2011. Ces textes remplacent l'ancienne réglementation appelée aussi "paquet Monti-Kroes". Il se compose de plusieurs textes de force juridique distincte : une décision d'exemption de notification ; un règlement relatif aux compensations de minimis ; et deux communications (l'une sur l'encadrement des compensations de SIEG à vocation plus commerciale, l'autre très générale qui clarifie les concepts des règles sur les compensations de SIEG). Source : COOLS Fanny, Pour la Solidarité.

sont retenus car ils constituent à la fois des obstacles et des opportunités pour atteindre l'objectif général de croissance de la Wallonie.

2.1. Défi du vieillissement

La Wallonie, comme toute l'Europe, connaît un vieillissement sensible de sa population, lié à un changement de la structure démographique. Ce changement s'est opéré sous la conjonction de deux éléments principaux : d'une part, la **baisse du taux de fécondité** et d'autre part, l'**augmentation de l'espérance de vie** permise par les progrès effectués dans le domaine de la santé. Le vieillissement de la population se traduit donc par des taux de dépendance (part de la population de plus de 65 ans par rapport à la population en âge de travailler) plus élevés. Selon les projections de population de l'UE pour la période 2008-2060, les taux de dépendance devraient passer de 25% (soit une personne âgée pour quatre actifs) en 2008 à 53% en 2060 (soit une personne âgée pour deux actifs)¹⁶⁴.

Sur l'ensemble de la Belgique, la proportion des 0-14 ans a diminué, alors que la proportion des plus de 65 ans a augmenté. Ainsi, entre 1970 et 2007, la proportion des 0-14 ans est passée de 23,7 à 17,0 % et la part de la population âgée de 65 ans et plus est passée de 13,3 % en 1970 à 17,1 % en 2007. Le taux de dépendance démographique des personnes âgées augmente donc, comme ailleurs en Europe. Il est passé de 21 en 1970 à 26 en 2007 et devrait avoir doublé par rapport à 1970 à l'horizon 2050¹⁶⁵.

Le vieillissement de la population a également des répercussions socio-économiques importantes. La crise économique de 2008 fait pression

164. Office statistique des Communautés européennes (Eurostat).

165. Source : Eurostat.

sur les systèmes sociaux européens au travers de la mise en place de politiques d'austérité. En marge de cela, les dépenses publiques en termes de dépendance ont fortement augmenté ces dernières années. Cela aura sans conteste des conséquences sur la demande de services de proximité qui devrait s'en trouver accrue.

Dans ce contexte, la Commission Européenne (CE) a décidé de faire de 2012 l'Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle¹⁶⁶. Le concept de vieillissement actif a été développé par la CE, il y a de ça plusieurs années. Le vieillissement actif c'est, d'une part, rester actif dans le monde professionnel et faire partager son expérience et donc promouvoir l'emploi des personnes âgées, et d'autre part, continuer de jouer un rôle actif dans la société et mener une vie aussi saine et enrichissante que possible. Cela fait référence à l'idée de demeurer actif en travaillant plus longtemps, en partant plus tard à la retraite, en faisant du bénévolat et en pratiquant des activités saines liées à l'âge.

L'âge est souvent perçu comme un problème, or, pouvoir vivre âgé et en bonne santé est une réussite en soi pour la société actuelle. L'augmentation du nombre de personnes âgées est considérée comme un fardeau pour les jeunes générations étant donné le coût qu'il engendrera dans les prochaines années en termes de pensions notamment. Pourtant, les personnes âgées possèdent des compétences et des expériences utiles dont tout le monde pourrait s'inspirer. Le vieillissement actif apparaît dans ce contexte, comme une voie possible, une approche positive, afin de surmonter les défis posés par la dépendance lorsqu'elle survient.

166. <http://europa.eu/ey2012/ey2012.jsp?langId=fr>

Depuis plusieurs années, la structure démographique et sociale européenne engendre de nouveaux **besoins de services de proximité** à l'échelon local ayant pour conséquence une augmentation de la demande. Les services de proximité offrent en effet une réponse aux besoins engendrés par le vieillissement de la population. L'analyse de Pour la Solidarité met en exergue les trois éléments déterminant cette augmentation et expliquant la croissance des services de proximité¹⁶⁷ :

Le premier **facteur** est **économique**. L'Etat-Providence, qui traverse une crise au niveau européen, délègue de plus en plus aux services à la personne les soins qu'il assurait auparavant. L'augmentation du pouvoir d'achat des Européens depuis les années 1970 explique aussi la croissance de la demande en services qui constitue aujourd'hui la moitié des dépenses des ménages. Enfin, en déléguant ces services, l'Etat octroie davantage de subventions aux acteurs du secteur et aux utilisateurs finaux, rendant les services plus accessibles et donc plus demandés.

Le deuxième **facteur** est **sociologique**. La "*défamiliarisation*" est un élément qui tend à expliquer le recours croissant aux services de proximité. Ce concept désigne le processus de transfert de la prise en charge des besoins sociaux de la cellule familiale vers des structures ou des personnes externes. Ce mouvement s'explique par de profondes mutations au sein de la cellule familiale (travail des femmes, divorce, montée de l'individualisme etc.) ainsi que par une volonté étatique de collectiviser le poids et les responsabilités de la charge familiale, notamment pour permettre aux femmes de rentrer sur le marché du travail.

167. COOLS Fanny, "Services de proximité et nouvelles technologies : une union prometteuse pour l'économie plurielle", Etudes et Dossiers de la Solidarité, Pour la Solidarité, Septembre 2012.

Le troisième **facteur** est **démographique**. Il s'agit principalement des conséquences du phénomène de vieillissement de la population et des différents enjeux qu'il soulève.

Malgré l'existence d'un cadre européen¹⁶⁸, les services de proximité ne font pas encore l'objet d'une définition communément admise¹⁶⁹. D'une part, les services de proximité sont trop souvent associés à la réinsertion économique des personnes peu qualifiées. D'autre part, ces services peuvent être portés par des entreprises d'économie sociale (dans la majorité des cas) mais également par des pouvoirs publics ou des entreprises à but lucratif. Trois types d'organismes jouent donc le rôle d'intermédiaire entre l'utilisateur et les travailleurs exécutant les prestations: les collectivités locales, les entreprises à finalité lucrative, les entreprises et associations à finalité sociale. Les ménages utilisateurs de services peuvent également recruter des personnes de gré à gré pour effectuer des prestations à domicile, comme c'est le cas en France. Cependant, une partie importante de ce travail direct est du travail au noir et donc difficile à évaluer.

Alors que les services de proximité sont un moyen pour répondre aux défis du vieillissement, ils sont aussi un outil de cohésion sociale et territoriale. La notion de proximité –géographique et/ou relationnelle– est au cœur de la définition de ces services. Le rôle de l'économie sociale, qui replace l'humain au cœur des processus dans l'ancrage territorial est primordial dans ce secteur¹⁷⁰. Les services de proximité représentent des emplois qui

168. La CE définit les services de proximité comme "des services qui, sur la base d'une proximité territoriale et/ou relationnelle, répondent à des besoins, collectifs ou individuels, nouveaux ou insuffisamment rencontrés" (Livre blanc "Croissance, compétitivité emploi", 1993).

169. MERTENS Sybille, Enjeux conceptuels, insertion par le travail et services de proximité, in Economie Sociale, Editions de Boeck Université, Bruxelles, 2001

170. Pour une étude détaillée, voir : COOLS Fanny, "Services de proximité et nouvelles technologies : une union prometteuse pour l'économie plurielle", Etudes et Dossiers de la Solidarité, Pour la Solidarité, Septembre 2012.

sont non délocalisables. Dès lors l'économie sociale, qui est au plus proche des besoins sur un territoire donné, est plus à même à offrir ces services qu'une entreprise classique.

2.2. Défi de santé

Dans la perspective du transfert de nombreuses compétences du fédéral vers les régions et les communautés à partir de 2014, la Wallonie accueille les compétences en matière de soins de santé¹⁷¹. Le défi de santé est par conséquent d'autant plus grand qu'il s'agit d'organiser cette compétence au niveau institutionnel.

En Wallonie, comme dans toute l'Europe, le vieillissement de la population, les problèmes liés à la nutrition, les impacts de la pollution ou encore les effets du changement climatique figurent au premier rang des nouveaux enjeux de nos sociétés. De tels enjeux tendent à toucher d'autant plus des populations déjà fragilisées d'un point de vue social et économique. Sur le chemin de la transition de notre société, la santé est la condition sine qua non de tout bien-être humain, et agir pour une santé durable est un enjeu majeur pour le développement de cette société¹⁷².

171. Le rapport du CPCP précise que l'accord institutionnel d'octobre 2011 prévoit le transfert de compétences relevant de la sécurité sociale en matière d'emploi, de soins de santé et d'allocations familiales. Suivant cet accord, les soins de santé seraient octroyés aux trois Communautés nationales, et à la Commission communautaire commune (COCOM) pour les matières qui à Bruxelles-Capitale ne relèvent exclusivement ni de l'une ni de l'autre Communauté. Source : CENTRE PERMANENT POUR LA CITOYENNETÉ ET LA PARTICIPATION, Mode de gouvernance des compétences de sécurité sociale transférées, Modèle Fépros, Rapport final, Collection CEPESS, Février 2012.

172. "Agir pour une santé durable : Priorités et perspectives en Europe", Cahiers de la Solidarité N°25, Pour la Solidarité, 2011.

Selon la définition de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), *“la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité”*¹⁷³.

L'allongement de l'espérance de vie témoigne de nombreux progrès opérés dans le domaine de la santé publique ces dernières décennies. Cependant, ces avancées demeurent ternies par de fortes disparités sociales et spatiales. Ainsi, au niveau de l'UE, l'écart entre les Etats membres en ce qui concerne la mortalité infantile diffère de 1 à 5 et l'espérance de vie de 13.2 ans pour les hommes et de 8.2 ans pour les femmes¹⁷⁴.

Matière transversale par excellence, la santé apparaît dans les traités européens au travers d'articles consacrés aussi bien au Marché intérieur, qu'à l'environnement, à la protection des consommateurs, aux affaires sociales (y compris à la santé et à la sécurité des travailleurs), au droit du travail, à la politique de développement ou encore à la recherche et à la Politique Agricole Commune (PAC). Par ailleurs, depuis l'adoption du Traité de Maastricht en 1992, l'UE dispose d'une base juridique pour intervenir dans le domaine de la santé publique. L'article 152 TCE dispose que *“l'Union doit ainsi veiller à assurer un niveau élevé de protection de la santé humaine dans la définition et la mise en œuvre de toutes les politiques et actions de la Communauté”*¹⁷⁵. Avec le traité de Lisbonne, l'article 168 du TUE succède à l'Art. 152 en élargissant la compétence de l'UE aux *“mesures fixant des normes élevées de qualité et de sécurité des médicaments et des dispositifs à usage médical”*¹⁷⁶.

173. http://www.who.int/governance/eb/who_constitution_fr.pdf

174. HOUSSIÈRE Audrey, La lutte contre les inégalités sociales de santé dans l'Union européenne, working paper, Pour la Solidarité, Juin 2011.

175. <http://eur-lex.europa.eu/fr/treaties/dat/11992M/htm/11992M.html>

176. <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:12008E168:FR:HTML>

L'amélioration de l'état de santé moyen de la population se traduit notamment par l'allongement de l'espérance de vie et le recul de la mortalité infantile. A ce sujet, le penseur Ivan Illich affirmait déjà dans les années 1970 que, contrairement à une idée reçue, le progrès thérapeutique n'a pas été le premier facteur à l'origine de l'allongement de l'espérance de vie. Cette évolution tient avant tout à l'amélioration des conditions de vie, permettant une meilleure résistance aux maladies. Les conditions favorables à la santé relèvent d'une alimentation équilibrée et variée, d'un logement sain, d'un travail adéquat et d'un réseau culturel et social¹⁷⁷.

Cependant, les progrès accomplis en matière sanitaire ne profitent pas à tous de manière équitable, d'où l'importance de la réduction des inégalités sociales et économiques en vue d'améliorer la santé de l'ensemble de la population.

De manière générale, la préservation et la promotion de la santé constituent un investissement durable pour la société : une plus grande productivité, un temps de travail accru, une plus grande participation au marché du travail, un retardement de l'âge de la retraite et une moindre demande en soins curatifs sont d'autant d'éléments-clefs de la compétitivité et de la croissance dans une société vieillissante ("*health is wealth*"). En ce sens, l'amélioration de la santé est indispensable à la réalisation des objectifs de croissance durable, inclusive et intelligente promus par la stratégie Europe 2020.

La croissance économique est nécessaire mais pas suffisante pour améliorer la santé dans un pays. La croissance nationale peut même exacerber les

177. ILLICH Ivan, La convivialité, Seuil, 1973.

inégalités, par une répartition inéquitable des avantages. En général, les pays les plus riches affichent un niveau de santé moyen supérieur si les ressources sont distribuées équitablement parmi la population. Derrière la question des inégalités de santé se profile donc une question cruciale : celle du **modèle économique et social**. Il s'agit de créer un modèle de développement économique et social qui génère davantage de croissance économique mais aussi davantage de solidarité, de cohésion et de santé durables.

La **santé durable**, c'est d'abord agir efficacement sur les déterminants de santé afin de réduire les inégalités de santé en général, telles que les inégalités d'accès aux soins ou les inégalités de genre face à la santé. En cherchant, non plus à guérir, mais à préserver la santé, on se situe au cœur d'une logique de développement durable.

Le thème de la "*santé durable*" fait également écho à l'expression de "*solidarité durable*", dans le sens où il tend à repenser les systèmes nationaux de santé tels qu'ils existent actuellement. En effet, la marchandisation de la santé et le libéralisme de l'économie de santé actuel semble présager un glissement inquiétant vers une privatisation potentielle des systèmes de protection sociale en Europe. Or, une des raisons de la crise actuelle que nos sociétés traversent est en partie la promotion du "*tout économique*" par l'économie de marché, au détriment du social. L'application de ce principe, qui a aujourd'hui montré sa dangerosité et ses faiblesses, n'est pas souhaitable dans le secteur de la santé, secteur actuellement au cœur des enjeux des sociétés européennes.¹⁷⁸

178. DOR Morgane, "*Pour une politique européenne de santé durable, enjeux et perspectives*", Pour la Solidarité, Working paper, Octobre 2012.

La **prévention**, en tant qu'outil de sensibilisation des populations aux comportements à risques, en tant que facteur d'anticipation des causes à long terme de dégradation de la santé, se situe par essence au cœur des enjeux d'une politique de **santé durable**.

Si les travaux financés par l'UE ont permis de constituer une base précieuse de connaissances en matière de déterminants de la santé et d'initiatives nationales, aucune législation contraignante n'a toutefois été mise en place pour lutter contre les inégalités de santé. Ceci s'explique notamment par le fait que les inégalités de santé résultent en grande partie des inégalités socio-économiques. Pour introduire plus d'équité en matière de santé, il faudrait donc s'attaquer à la cause des déterminants, à savoir les inégalités au sens large.

En Belgique, les compétences des soins de santé et d'aide aux personnes âgées et aux familles sont réparties entre l'Etat fédéral et les entités fédérées. Alors que les soins de santé dépendent du niveau fédéral, les soins sociaux sont eux assurés par les Régions. Ce qui relève de la sécurité sociale est donc fédéral, rendant l'Etat compétent en ce qui concerne l'assurance maladie invalidité et la législation sur les hôpitaux. En revanche, les matières dites "*personnalisables c'est-à-dire celles qui, par leur nature, sont liées à la vie des personnes et à leurs relations avec certains services publics relèvent de la compétence des Communautés*"¹⁷⁹. Parmi ces matières personnalisables, on retrouve la politique de santé et l'aide aux personnes qui comprend la politique familiale et toutes les formes d'aide et d'assistance aux familles et aux enfants¹⁸⁰.

179. Art.128, §1er et art 130, §1er, 2 de la Constitution.

180. Art. 5, §1er, 1^ode la loi spéciale du 8 août 1980.

Par rapport à l'institutionnalisation des soins de santé en Wallonie, **les mutuelles de santé** ont un rôle important à jouer. Le Code de la Mutualité stipule que les mutuelles de santé n'ont pas de but lucratif et ont pour vocation "*la prévoyance, la solidarité et l'entraide afin de contribuer au développement culturel, moral, intellectuel et physique des membres et à l'amélioration de leurs conditions de vie. L'activité des mutuelles se situe donc dans le domaine de la protection sociale exclusivement en ce qui concerne la personne humaine*". Par l'absence de but lucratif et par leurs objectifs d'équité sociale, il est possible alors d'affirmer que plus les mutuelles sont fidèles à la démarche du développement durable, et plus elles sont fidèles à elles-mêmes : elles représentent alors le meilleur terrain pour concrétiser la durabilité en matière de santé¹⁸¹.

181. STOKKINK Denis, in POUR LA SOLIDARITE, "*Agir pour une santé durable, Priorités et perspectives en Europe*", Cahiers de la Solidarité n° 25, série Développement durable et territorial, 2011.

Répartition des compétences en matière de santé en Belgique

En Belgique, “État fédéral qui se compose des communautés et des régions”, les compétences en matière de santé sont réparties entre plusieurs gouvernements.

En matière de soins de santé, l’Etat fédéral est exclusivement compétent en ce qui concerne le “régime d’assurance soins de santé obligatoire” qui couvre presque toute la population pour une large gamme de soins.

Par contre, en matière de santé publique (offre de soins, protection de la santé publique), les responsabilités sont partagées entre l’Etat fédéral et les Communautés et Régions.

Au niveau fédéral, le Service Public Fédéral (SPF) Santé Publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement est chargé de la politique en matière de santé publique et soins de santé. En outre, l’Institut National d’Assurances Maladie-Invalidité (INAMI) a un rôle important dans la gestion de l’assurance obligatoire en matières de soins de santé et le remboursement des frais médicaux.

Les compétences en matière de santé publique et soins de santé relèvent des Régions et/ou des Communautés. En Wallonie, elles sont réparties entre la Communauté française (Direction générale de la santé) et la Région wallonne.

Source : SPF Sécurité Sociale.

2.3. Défi de l'égalité des genres

Dans les différentes parties du monde, on peut constater que le recul de la maladie est surtout dû à l'accès à l'eau potable, à une alimentation saine, à des ressources suffisantes pour jouir d'une bonne santé, au fait d'avoir un logement salubre, un revenu minimum garanti, un travail respectueux des droits humains et l'accès à des services adaptés de santé.

Par ailleurs, la santé est aussi liée aux rapports sociaux qui produisent des conditions de vie favorables ou non à la santé. Ceci explique que certaines personnes, certaines catégories sociales, dont les femmes, sont en moins bonne santé que les autres. Alors qu'elles restent souvent celles qui dispensent les soins, elles subissent le plus des atteintes à leur santé. Les rapports sociaux inégalitaires ont de nombreux impacts et produisent des inégalités. Avec le vieillissement de la population et l'augmentation de l'espérance-vie, le nombre de pensions augmente. Les femmes vivent plus âgées et font beaucoup plus l'usage des services de santé.

Par conséquent, subséquemment aux deux grands défis de vieillissement et de santé, un troisième s'ajoute : le défi de l'égalité des genres.

La constitution belge de février 1994 reconnaît implicitement l'égalité homme-femme dans son article 10 en reconnaissant l'égalité de tous les Belges devant la loi. Les amendements apportés en février 2002 ont incorporé explicitement cette reconnaissance de l'égalité homme-femme¹⁸².

182. Disponible sur : http://www.senate.be/doc/const_fr.html.

Plusieurs études sur les disparités entre hommes et femmes et les difficultés engendrées par les discriminations qu'elles subissent ont été menées au cours des dernières années. Les résultats des études montrent qu'un des principaux enjeux en matière de discrimination faite aux femmes concerne notamment l'écart salarial qui existe entre les hommes et les femmes en Europe, cela en dépit d'une législation garantissant l'égalité des genres. Comme le montre l'Observatoire Européen de la Diversité¹⁸³, sur une base horaire, cet écart de salaire atteint 18% dans l'UE alors que lorsque le salaire est considéré sur une base annuelle, l'écart grimpe à 24%. Le taux d'emploi des femmes ayant un enfant à charge atteint 62,4% alors qu'il est de 91,4% pour les hommes. De l'ensemble des travailleurs à temps partiel, 76,5% sont des femmes. Pour celles-ci, travailler à temps partiel est souvent synonyme de salaires moins élevés et d'une plus grande précarité.

Les femmes sont donc victimes d'une différence de traitement par rapport aux hommes qui les empêchent de prendre leur juste part à la vie sociale et professionnelle. Malgré un taux de diplômés de plus en plus élevé, les femmes occupent encore à l'heure actuelle une part plus faible dans les postes à responsabilité (environ 25%).

Les femmes enceintes sont elles aussi souvent victimes de discriminations. Dans un rapport de la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (Halde) publié en 2010 on pouvait y lire qu'il y avait eu une augmentation de 60% des plaintes reçues pour discrimination professionnelle en cas de grossesse.

183. Source : Observatoire Européen de la Diversité, <http://www.diversite-europe.eu>.

Ainsi, malgré le fait que l'égalité entre hommes et femmes soit inscrite dans les législations nationales et européennes, ce principe est loin d'être respecté dans la vie courante.

Les conséquences de ces discriminations sont nombreuses. Non seulement elles constituent une atteinte au principe d'égalité, mais elles s'avèrent aussi être un frein à la croissance¹⁸⁴.

Face à cette situation, la CE tente de jouer un rôle actif dans la lutte contre les discriminations dont sont victimes de nombreuses femmes. Lors d'une conférence européenne sur l'écart salarial en octobre 2010, une stratégie en matière d'égalité hommes-femmes a été établie par la CE pour la période 2010-2015, signe de l'importance croissante de cet enjeu au sein de l'UE.

La CE et les pouvoirs publics prônent le concept du "*gender mainstreaming*" (ou approche intégrée de la dimension du genre) : renforcer l'égalité des femmes et des hommes en intégrant la dimension du genre (égalité hommes/femmes) dans tous les processus décisionnels, au lieu de mener une politique à part entière cloisonnée. Le 12 janvier 2007, la Belgique a adopté une loi très ambitieuse, dite "*loi gender mainstreaming*", visant l'intégration structurelle de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques définies et menées au niveau fédéral belge¹⁸⁵.

L'égalité entre hommes et femmes est au cœur de la société en transition, qui se doit d'être une société égalitaire. La promotion de l'égalité par les

184. D'après une étude menée sous la dernière présidence suédoise de l'UE, l'élimination des différences en matière d'emploi entre les hommes et les femmes pourrait mener à un accroissement du PIB de l'ordre de 15 à 45%. Source : Observatoire Européen de la Diversité, <http://www.diversite-europe.eu>.

185. Lire notamment : "*Manuel pour la mise en œuvre du gender mainstreaming au sein de l'administration fédérale belge*", l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, 2007.

autorités wallonnes doit être vue aussi comme un promoteur de croissance durable.

2.4. Défi du logement

La Wallonie se trouve face à un enjeu de taille : tout en ayant un tissu économique largement dépendant des énergies fossiles, elle est invitée à réduire ses émissions de gaz à effets de serre, sa consommation d'énergie et à augmenter sa part d'énergies renouvelables, avec des horizons 2020–2050 qui supposent une révision en profondeur de son économie pour tenter de sortir de la crise systémique actuelle¹⁸⁶.

D'ailleurs, d'après l'ICEDD, la Wallonie est la région d'Europe qui compte proportionnellement la part la plus importante d'industries énergivores¹⁸⁷. Dans un autre article, publié en 2009, l'ICEDD rappelle encore un fait marquant : les régions belges sont presque totalement dépendantes de l'extérieur (le degré d'indépendance énergétique est de 2% pour l'ensemble de la Belgique, de 3% en Wallonie, et proche de zéro à Bruxelles)¹⁸⁸.

La consommation totale d'énergie primaire est principalement le fait de trois secteurs : les bâtiments, le transport routier et l'industrie. En effet, l'étude McKinsey publiée en 2009 et intitulée "*Vers une efficacité énergétique de niveau mondial en Belgique*"¹⁸⁹, illustre qu'en 2005 la consommation totale d'énergie primaire en Belgique (la consommation intérieure brute d'énergie)

186. Wallons-nous ? Repères et points d'attention pour une juste transition en Wallonie, Les Cahiers N°5 du Réseau Intersyndical de Sensibilisation à l'Environnement (RISE), CSC-FGTB, Octobre 2010.

187. En tonne équivalent pétrole/habitants pour l'électricité et les combustibles. Source : Les Cahiers RISE N°5.

188. ICEDD, "*Le défi énergétique : les chiffres wallons et bruxellois*", in Revue Etopia, N°2 "*Après le pétrole, un monde à réinventer*". 2009, pp. 41-62.

189. http://www.mckinsey.com/App_Media/Reports/Belux/Energy_efficiency_in_Belgium_summary_FR.pdf

s'élevait à 368 millions de bep¹⁹⁰. Les **90% de cette consommation sont dus à trois secteurs** cités, et pour lesquels l'efficacité énergétique belge est inférieure à celle des pays voisins :

- › Les **bâtiments** (128 millions de bep). Dans les bâtiments résidentiels, la consommation d'énergie par mètre carré dépasse de plus de 70% la moyenne de l'UE.
- › Le **transport routier** (61 millions de bep). La consommation de carburant par kilomètre-passager est une des plus importantes d'Europe.
- › L'**industrie** (144 millions de bep). L'amélioration annuelle de l'efficacité énergétique visée par l'industrie en Belgique est inférieure de 20 à 40% aux objectifs fixés dans d'autres pays européens.

Parmi ces trois secteurs, c'est clairement le secteur des bâtiments qui présente le secteur d'économies d'énergie le plus important¹⁹¹. Ceci est tout particulièrement vrai pour la Wallonie, en raison du retard qu'accuse l'efficacité énergétique des bâtiments résidentiels wallons par rapport au reste de l'Europe¹⁹². En Belgique, ce sont les régions qui détiennent intégralement les compétences en matière de logement.

Le logement touche le développement durable dans ses trois dimensions : économique, sociale et environnementale, mais implique également

190. Baril équivalent pétrole (bep) ; 1 bep = 0,136 tonne de pétrole équivalent (toe) = 6.12 gigajoule (GJ) = 1699,81 kilowatt heure (kWh).

191. BRANDELEER Céline, "Logement vert, logement durable ? Enjeux et perspectives", Think Tank Pour la Solidarité, Les Cahiers de la Solidarité N°26, Mars 2011.

192. Le gouvernement wallon estime 44,8 % des logements wallons sont en piètre état. <http://gouvernement.wallonie.be/la-premiere-alliance-emploi-environnement-est-scellee>

une dimension transversale de la durabilité, celle de la citoyenneté. L'amélioration de l'efficacité énergétique du logement et l'intégration des trois dimensions du logement durable dans les politiques peuvent influencer, voire renforcer, la croissance économique et la cohésion sociale.

Comme l'étude de Pour la Solidarité le démontre¹⁹³, un logement sera véritablement durable, si l'on arrive à dépasser cette vision classique et à adopter une approche intégrée et englobante permettant d'embrasser pleinement toute la problématique de la durabilité. Il convient donc d'articuler la dimension environnementale du logement avec une dimension socio-économique. Dans cette optique, poursuit l'étude de Pour la Solidarité, il apparaît primordial que les politiques du logement couvrent, d'une part, les aspects socio-économiques tels que l'accessibilité financière du logement, la réhabilitation des quartiers en difficulté et, d'autre part, les aspects dits écologiques ou "éco-efficents" à savoir l'utilisation rationnelle et parcimonieuse des ressources naturelles non renouvelables, tant lors de la construction que de l'utilisation du logement.

Enfin, l'analyse de Pour la Solidarité met en exergue les conditionnalités pour un logement viable, équitable et éco-efficent. Un logement durable sera **viable** si sa conception met l'accent sur la qualité des matériaux de construction utilisés et leur mise en œuvre. Il sera également **équitable** s'il garantit l'accessibilité en fonction de la capacité financière réelle de l'occupant, prend en compte les coûts indirects et les impacts de l'habitat sur la santé physique et mentale de ses occupants. Il sera enfin **éco-efficent** s'il permet une utilisation rationnelle et économique des ressources

193. Ibid.

énergétiques, utilise des matériaux sobres et écologiques et s'il se montre parcimonieux dans sa dimension spatiale.

En Wallonie, le grand plan d'action en relation avec le logement est le **Plan Marshall 2.vert**, déjà cité dans la première partie du présent ouvrage. Ce plan prévoit le redéploiement des activités vers le développement durable, dont le cinquième axe tente de lier emplois et environnement au travers de l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments. Afin de promouvoir la création d'emplois dans le secteur, l' "*Alliance Emplois-Environnement*" est le levier principal des acteurs publics wallons, avec la construction durable comme axe principal. Les Alliances Emploi-Environnement font partie intégrale du Plan Marshall 2.vert et sont considérées comme une stratégie d'avenir pour créer de l'emploi et des opportunités économiques tout en positionnant la Wallonie comme leader du développement durable en Europe.

La première Alliance se concentre sur les économies d'énergie et la construction durable, et porte particulièrement sur l'amélioration énergétique et environnementale des bâtiments existants (éco-construction, performance énergétique des bâtiments – PEB, éco-rénovation), pour générer de l'emploi, et accroître la formation. Des objectifs chiffrés et des normes en matière d'économie d'énergie sont établis en concertation avec les secteurs¹⁹⁴.

Le 8 février 2012, le Gouvernement wallon a signé des contrats multisectoriels pour cette première Alliance Emploi-Environnement avec 41 partenaires (dont des fédérations d'entreprises de la construction,

194.<http://marcourt.wallonie.be/competences/plan-marshall-2-vert/six-axes/alliance-emploi-et-environnement.htm?lng=fr>

des services publics, les syndicats, des opérateurs de formation, et des associations actives dans la construction et le développement durable). Il s'agit d'un plan de relance axé sur la construction et la rénovation durable en Wallonie¹⁹⁵.

2.5. Défi de l'emploi

Nous compléterons le tableau des défis majeurs par celui de l'emploi. Avec un taux de chômage de plus de 10%¹⁹⁶ et dans un contexte difficile d'instabilité et de destructions massives d'emplois dans le monde ouvrier notamment, la Wallonie doit faire face à un défi de taille : celui de générer toujours plus d'emplois mais également d'opportunités de reconversions.

Nous l'avons vu, les services à la personne ou l'éco-construction sont déjà des secteurs prometteurs qui demandent beaucoup de main d'œuvre, qui répondent qui plus est à des besoins sociaux et qui offrent des emplois relativement peu délocalisables. Mais quelles sont les autres pistes possibles ? Et quelles problématiques cherche-t-on plus exactement à palier en matière d'emploi ?

Le défi de l'emploi est bien plus complexe qu'il ne peut paraître et ne se résume pas à de simples taux de chômage ou d'"inactivité". Il ne suffit donc pas de créer des emplois mais bien certains types d'emplois, et à long terme. En Wallonie et en Europe, les emplois de demain devront de plus en plus répondre à des critères de décence et de qualités des conditions

195. "La première Alliance Emploi Environnement est scellée !", Gouvernement wallon, 8 février 2012. <http://gouvernement.wallonie.be/la-premiere-alliance-emploi-environnement-est-scellee>

196. LE FOREM, Situation du marché de l'emploi wallon - Statistiques mensuelles, Décembre 2012, tableau p. 5.

de travail, d'évolution tout au long des carrières grâce à des formations régulières, de non délocalisation, de solidarité intergénérationnelle, etc.

Face à tous ces enjeux, les structures d'économie sociale, et tout particulièrement les entreprises sociales, semblent offrir des réponses innovantes. Comme indiqué dans l'introduction par la définition des entreprises sociales, ces dernières permettent de créer de l'emploi tout en répondant à une série de besoins sociaux. De plus, ce modèle d'entreprise est applicable dans tous secteurs et pas spécialement grâce à des subsides.

La Wallonie doit donc relever des défis de taille, et elle peut pour cela compter sur de nombreux atouts. L'essentiel est de savoir quel levier actionner pour répondre à ces nombreux enjeux pour le futur. L'économie sociale est susceptible d'apporter des réponses dans chacune des thématiques évoquées, de manière globale (réponse simultanée aux cinq défis précédents). Par son assise forte dans la région et par ses valeurs, elle peut servir de base solide sur laquelle construire la société en transition. Etudions désormais ses arguments et ses apports concrets.

4. EN QUOI L'ÉCONOMIE SOCIALE SE DISTINGUE POUR FAIRE FACE À CES DÉFIS

L'économie sociale dispose d'atouts concrets pour engager la Région dans la voie de la transition. Elle se base pour cela sur une série d'arguments solides de nombreuses fois mis à l'épreuve. Nous illustrerons ensuite ces arguments par des bonnes pratiques de terrain concrètes.

4.1. Innovation sociale

Comme le souligne Marjorie Jouen¹⁹⁷, actuellement Chef de cabinet adjointe de la Présidente du Comité des Régions de l'UE, *“la notion d'innovation sociale a été propulsée sur le devant de la scène européenne depuis deux ans, parmi les multiples instruments de réponse à la crise économique et financière”*. On peut noter en particulier l'initiative-phare *“Une union pour l'innovation”*¹⁹⁸, qui vise à recentrer la politique de soutien à l'innovation et recherche-développement sur les défis de nos sociétés, comme le changement climatique, l'efficacité énergétique, la gestion des ressources, la santé et le vieillissement démographique. Les programmes européens tentent de relever le même défi, à savoir l'incapacité des innovations, venant du terrain ou de l'aval, à atteindre une taille ou une longévité suffisante pour provoquer un réel changement des procédures, des institutions ou des organisations existantes.

197. L'innovation sociale en Europe et la cohésion sociale, paru dans le magazine URBAL-III d'avril 2012. Source : Les emplois de qualité et l'ESS dans six axes européens, Pour la Solidarité, working paper, novembre 2012.

198. Communication du 6 octobre 2010, *“Initiative phare Europe 2020 : une Union pour l'innovation”*.

L'innovation technologique et l'innovation sociale : antagonistes ou complémentaires ?

Selon la chercheuse québécoise, Louise Dandurand¹⁹⁹, l'innovation sociale et l'innovation technologique sont complémentaires “par leur nature et par nécessité”. Elles présentent au moins trois similitudes :

1. Toute innovation “implique un processus non linéaire qui fait appel à l'engagement de plusieurs acteurs dans une démarche de résolution des problèmes corollaire de l'existence d'une pression externe” ;
2. La démarche de l'innovation conduit à la “définition d'une approche, à la conception d'un produit ou d'un service nouveau ou alternatif, en rupture avec l'état actuel des choses” ;
3. “Pour que la solution nouvelle au problème devienne innovation, elle doit faire l'objet d'une diffusion et surtout trouver utilisateur ou promoteur”. Leur complémentarité réside dans l'importance du poids des impératifs de nature sociale dans les innovations technologiques. L'innovation sociale est présente à la fois dans le développement économique et dans le développement social. En effet, toute innovation technologique suppose des innovations sociales (modes d'organisation différents par exemple) et inversement toute innovation sociale a besoin d'une base technologique.

Là où les deux types d'innovation se distinguent, concerne tout d'abord leur milieu d'origine : l'innovation sociale émerge davantage d'initiatives citoyennes, tandis que l'innovation technologique naît dans le milieu industriel. Leur milieu d'implantation est également source de différence : l'innovation pour le secteur privé est essentiellement mais pas exclusivement technologique puisqu'il s'agit ensuite de la commercialiser. Dans le secteur public et tertiaire, l'innovation a une dimension majoritairement sociale car elle prend la forme de services.

199. DANDURAND Louise, Réflexion autour du concept d'innovation sociale, approche historique et comparative, Revue française d'administration publique, 3/2005 (N°115).

Il n'existe pas de définition officielle partagée par l'ensemble des acteurs de l'innovation sociale. Le Québec a fortement encouragé la recherche autour du concept d'innovation sociale. La définition la plus souvent utilisée est celle de **Camil Bouchard** : *“Toute nouvelle approche, pratique ou intervention ou encore tout nouveau produit mis au point pour améliorer une situation ou pour solutionner un problème social ou socio-économique et ayant trouvé preneur au niveau du marché, des institutions, des organisations, des communautés”*²⁰⁰. Ainsi, l'innovation sociale est très souvent immatérielle mais elle peut avoir une dimension procédurale, organisationnelle ou institutionnelle.

L'économiste et chercheuse française, **Nadine Richez-Battesti**, complète cette définition en précisant que ces initiatives prises pour répondre à des besoins peu ou mal satisfaits par l'État ou le Marché, ne sont pas *“forcément l'objet d'idées neuves, mais bien d'une conception différente”*²⁰¹ (une application différente). Au-delà du résultat et de son intentionnalité, l'innovation est sociale dans ses modalités car elle crée de nouvelles relations ou collaborations : territorialisée, elle met en œuvre des dynamiques collectives qui visent à la modification des rapports sociaux (entre l'État et les collectivités territoriales ou l'État et les entreprises à but lucratif par exemple). Elle implique également *“des solidarités et l'intensification des coopérations entre acteurs, avec des arènes pour débattre et des processus de traduction et de médiation”*²⁰². L'innovation sociale est donc source d'une nouvelle forme de gouvernance partenariale.

200. BOUCHARD Camil (en collaboration avec le Groupe de travail sur l'innovation sociale, GTIS), *“Recherche en sciences humaines et sociales et innovations sociales. Contribution à une politique de l'immatériel”*, Les Publications du Québec, Conseil québécois de la recherche sociale, 1999.

201. RICHEZ-BATTESTI Nadine, *L'innovation sociale comme levier du développement entrepreneurial local*, Un incubateur dédié en Languedoc-Roussillon, 2009.

202. RICHEZ-BATTESTI et VALLADE, 2009.

On comprend alors que l'innovation sociale a pour objectif d'améliorer le bien-être de la société et d'améliorer la capacité de la société à agir.

La **Commission européenne** entend quant à elle par innovation sociale *“la conception et la mise en œuvre de réponses créatives aux besoins sociaux”*, qui recouvrent de nombreux domaines tels que la protection de l'enfance, les transports durables, la dépendance ... Les initiatives sociales doivent être *“conçues par et pour la société”*. Ainsi, le rapport commandé en 2009 par la DG Entreprises²⁰³ sur la future politique de l'UE en termes d'innovation, définit l'innovation sociale de manière large *“la capacité des individus, des entreprises, des nations entières à créer en permanence leur futur souhaité”*. La promotion de l'innovation sociale par les pouvoirs publics n'est pas une mode passagère, visant à apaiser le malaise social grandissant. Les gouvernements cherchent dans les différents concepts de l'innovation sociale, des réponses créatives aux enjeux de la société actuelle, liés au chômage, à la pauvreté, au vieillissement etc. L'UE l'a bien saisi et a fait de l'innovation sociale l'un des facteurs clés du succès de sa nouvelle Stratégie Europe 2020, pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

En souhaitant répondre à des problèmes sociaux et en modifiant les valeurs et les comportements au sein de la société, l'innovation sociale présente un intérêt pour les politiques publiques, qui ont le pouvoir, la légitimité et les moyens d'implanter des solutions. La crise financière de 2009 et la récession économique qui s'en est suivie, a induit des restrictions budgétaires importantes. Ainsi, les ressources publiques sont limitées, impliquant de nouvelles réponses aux problèmes sociaux.

203. Business Panel on future EU innovation Policy, Reivent Europe through innovation, From a Knowledge Society to an Innovation Policy, Commission européenne, DG Entreprises et Industrie, Novembre 2009.

L'économie sociale, en tant qu'ensemble de groupements de personnes, est largement reconnue pour sa capacité d'innovation, notamment depuis les années 1980 qui ont vu émerger une multitude d'initiatives locales pour répondre aux nouvelles problématiques sociales et économiques²⁰⁴. Si certaines entreprises d'économie sociale figurent à la pointe de l'innovation (éco-construction, traitement des déchets, mobilité, production et fourniture d'énergie alternative, agro-alimentaire durable), la partie la plus visible de ces innovations concerne ce qu'on a coutume d'appeler les "*innovations sociales*" de lutte contre les exclusions (insertion sociale et professionnelle, accès à l'alimentation dans des épiceries sociales, accès au crédit par la finance solidaire, accès au logement, etc.). C'est cette vision qui est reprise par la CE avec le programme PROGRESS, qui encourage directement les expérimentations sociales de luttes contre l'exclusion sociale et tous types de discriminations.

Mais la capacité d'innovation "*globale*" des structures de l'économie sociale est beaucoup plus large et ne doit pas être réduite comme trop souvent à la lutte contre la pauvreté. Elle concerne en effet des populations plus diverses, des secteurs de plus en plus capitalistiques, des approches qualitatives et des modes d'organisations tout à fait novateurs. L'approche d'innovation sociale prônée par l'économie sociale permettrait de donner corps à certaines propositions du développement durable, car elle est considérée comme innovatrice en raison de sa finalité sociale et non lucrative et de son utilité sociale²⁰⁵.

204. ROUSELLE Mylène, L'innovation sociale : au-delà du phénomène, une solution durable aux défis sociaux, Pour la Solidarité, working paper, septembre 2011.

205. PARODI Maurice, L'utilité sociale pour éclairer la face cachée de la valeur de l'économie sociale, Revue RECMA, N° 315, publié en 2010.

L'innovation sociale ne doit donc pas être considérée comme une fin en soi mais comme un moyen d'atteindre davantage de qualité et de productivité. C'est donc aussi une démarche vectrice de gain économique, qui a pour objectif de répondre à des carences de la part des politiques sociales et du marché. L'engagement actuel de l'UE dans la promotion de l'innovation sociale reflète la volonté de donner priorité au social, à la solidarité, à la société plutôt qu'à l'économique. La crise de 2009 a joué ce rôle de révélateur, l'innovation sociale étant essentiellement portée jusqu'alors par les acteurs de l'économie sociale et solidaire. La formulation de politiques publiques est donc encourageante et présage d'un changement de priorités. Ces dernières pourraient être élaborées en partenariats avec les acteurs de l'économie sociale qui possèdent en termes d'innovation sociale une culture relativement développée.

Mesures de soutien à l'innovation sociale en Belgique

En Belgique, la Fondation Roi Baudouin soutient l'innovation sociale via des appels à projets ciblés permettant notamment de financer des projets novateurs en santé et d'impulser des personnes souhaitant mettre en œuvre de nouvelles initiatives porteuses d'intérêt général, sans objectif commercial (Hors-Pistes).

En Flandre, VERSO développe depuis quelques années une plate-forme visant à présenter et à promouvoir l'innovation sociale.

En Wallonie, Labiso se définit comme un laboratoire des innovations sociales et publie des cahiers décrivant des services et les pratiques professionnelles qui y sont appliquées. Le gouvernement, via l'Agence de stimulation économique, propose également différentes bourses en matière d'innovation au sens large.

Le Prix Innovation Sociale souhaite s'adresser directement et spécifiquement aux employeurs du secteur à profit social qui développent ou souhaitent initier des réalisations innovantes telles que de nouveaux services ou nouvelles pratiques de travail. Stimuler l'innovation et l'esprit d'entreprendre, mettre en réseau et favoriser l'échange de pratiques innovantes constituent autant d'objectifs du projet.

Source : Union des entreprises à profit social, <http://unipso.be/spip.php?rubrique313>.

En plus d'être innovantes et utiles socialement, les entreprises d'économie sociale sont également efficaces économiquement. Ce point est aujourd'hui au cœur des débats autour de la promotion du secteur de l'économie sociale

en Europe et dans le monde, car innover socialement n'est pas tout, il faut aussi être rationnel sur le plan économique.

4.2. Rationalité économique

Etant donnée leur importance quantitative décrite précédemment, les entreprises sociales complètent le tableau de l'activité économique : elles sont considérées à juste titre comme un troisième type d'organisations productrices de biens et services, à côté de ceux des entreprises privées classiques et du secteur public.

Sans minimiser l'importance d'autres justifications (sociologique, anthropologique, historique), **l'existence de ce type d'entreprises est légitimée par leur rationalité économique**. Dans son analyse de l'offre et de la demande pour les entreprises sociales, Sybille Mertens fait appel à la théorie économique institutionnelle²⁰⁶. Selon cette théorie²⁰⁷, les organisations n'apparaissent pas par hasard et leurs caractéristiques constituent autant d'atouts qui se révèlent optimaux.

En présentant les **arguments du côté de la demande**, Sybille Mertens identifie **trois rôles** joués par les entreprises sociales, correspondant aux trois situations dans lesquelles l'activité conjointe des entreprises privées classiques et de l'Etat n'est pas toujours suffisante : un rôle de production

206. MERTENS Sybille (sous la dir.), La gestion des entreprises sociales, Edi.pro, Liège, 2010, L'argumentation qui suit est une synthèse du chapitre 2 "Le rôle des entreprises sociales", pp. 103-133.

207. Basée notamment sur les travaux de Ronald Coase (prix Nobel d'économie en 1991) et d'Olivier Williamson (Prix de la Banque de Suède en sciences économiques en mémoire d'Alfred Nobel en 2009) et appelée aussi "économie des contrats", l'économie institutionnelle s'appuie sur l'analyse des coûts de transaction et des droits de propriété pour expliquer l'émergence de différents modèles d'institutions.

des biens et services (quasi) collectifs, un rôle de production de biens de confiance, et un rôle dans l'organisation d'un contre-pouvoir de marché.

1. Un rôle de production de biens et services (quasi) collectifs²⁰⁸ :

il s'agit de surtout de services pour lesquels on refuse d'exclure certaines personnes de leur consommation moyennant un système de prix de marché. Les services de ce type sont la santé, l'éducation, l'action sociale, la culture ou encore la protection de l'environnement. En raison des difficultés à organiser leur financement, les entreprises classiques qui poursuivent un objectif de profit n'ont aucune incitation à les produire. La responsabilité pour la production de ces services est généralement attribuée à l'Etat qui, pour les financer, fait recours aux contributions obligatoires. Cependant, il peut se révéler défaillant dans cette vocation, car la production étatique de ces services se base sur des besoins de l'électeur moyen. Des entreprises sociales voient souvent le jour quand la production publique de services collectifs est considérée insuffisante – ou parfois même inexistante – par certains citoyens. Ceux-ci cherchent alors à compléter l'intervention de l'Etat. Dans la réalité, l'Etat finance souvent la fourniture de services collectifs tout en en déléguant la production aux entreprises sociales (*"production déléguée de services collectifs"*). Sybille Mertens recense **quatre arguments** pouvant expliquer que les entreprises sociales sont aptes de produire plus efficacement que ne le ferait l'Etat :

- › elles sont en mesure de mobiliser plus facilement des ressources privées ;

208. Les biens et services sont appelés *"quasi collectifs"* car ils ne vérifient en général pas les deux conditions des services collectifs *"purs"*, à savoir la non-exclusion et la non-rivalité.

- › elles sont a priori capables de produire à des coûts de production inférieurs à ceux de l'Etat ;
- › elles ne sont pas tenues d'offrir des services universels et peuvent donc contribuer à construire une offre hétérogène, plus adaptée aux besoins variés des bénéficiaires, et souvent innovante ;
- › leur savoir-faire n'est plus à démontrer et l'Etat préfère parfois ne pas prendre en charge une nouvelle production qui est déjà bien assumée par d'autres organisations.

2. **Un rôle de production de biens de confiance.** Sur certains marchés, il est coûteux – voire impossible – d'obtenir des informations fiables sur la qualité des produits ce qui engendre des problèmes d'**asymétrie d'information**²⁰⁹ : le prestataire de services peut tenter d'augmenter ses profits. Le risque de voir ces attitudes semble d'autant plus élevé que l'entreprise vise d'abord le rendement économique. Dans ces circonstances, la confiance devient une composante essentielle : on parle alors de production de "*biens de confiance*". Les entreprises sociales ont une fonction primordiale dans la production de ces biens parce qu'elles offrent trois **signaux de confiance** à l'égard de leurs consommateurs, inventoriés par Sybille Mertens :

- › Choix explicite comme finalité première d'offrir le service en question (c'est leur mission) et imposition d'une contrainte dans la distribution

209. Lire notamment l'article "*The market of 'Lemons'*", publié en 1970 par George Akerlof (un des Prix Nobel d'économie 2001, récompensé pour ses travaux sur l'asymétrie d'information). Pour décrire l'asymétrie d'information, George Akerlof prend l'exemple du marché d'occasion des automobiles ("*Lemons*" est une expression américaine pour désignant les véhicules défectueux).

des profits. Ces choix apportent plus de confiance qu'une entreprise classique car les entreprises sociales sont moins animées à profiter de l'asymétrie d'information pour réduire la qualité de leur production.

- › Les entreprises sociales sont souvent dirigées par des parties prenantes qui souhaitent que l'organisation offre la meilleure qualité possible au moindre prix.
- › Enfin, elles permettent aux consommateurs d'apprécier les dimensions de finalité et de démocratie à leur juste valeur dans la protection de leurs intérêts.

3. Un rôle dans l'organisation d'un contre-pouvoir de marché. Le plus souvent, les entreprises sociales prennent la forme de sociétés coopératives dont la finalité consiste à défendre l'intérêt commun de leurs membres en tant que participants à un marché.

Les trois rôles recensés démontrent une demande pour les entreprises sociales, ces "organisations privées qui combinent une activité économique et une finalité sociale et disposent d'atouts pour y répondre de façon adéquate ²¹⁰".

210. MERTENS Sybille (2010), op.cit, p.85.

Sybille Mertens complète l'analyse de la demande par une analyse de **trois facteurs** qui, **du côté de l'offre**, vont expliquer que des entreprises sociales se créent, se développent et réussissent à inscrire leur action dans le temps :

1. L'identification des opportunités sociales : la finalité des entreprises sociales permet de distinguer une opportunité sociale (l'espérance d'une plus-value sociale) d'une opportunité commerciale (la possibilité d'obtenir un gain économique, qui débouche généralement sur l'augmentation de la richesse des investisseurs).

2. L'entrepreneuriat social : le modèle de l'entreprise sociale s'avère attractif pour certains entrepreneurs :

- › Les entrepreneurs préfèrent les entreprises sociales s'ils veulent que la contrainte imposée sur la distribution des profits ne les limite pas vis-à-vis de leurs autres objectifs : l'honnêteté, la qualité du produit, la recherche de la reconnaissance sociale, la possibilité d'exprimer leur créativité, leur indépendance, leur dévouement à une cause, etc.
- › Les entrepreneurs peuvent même choisir explicitement le modèle d'entreprise sociale et ses modes de distribution des bénéfices, parce qu'ils veulent protéger leur mission sociale, en informer les consommateurs, et mobiliser plus facilement les ressources spécifiques (dons, bénévolat, etc.).

3. Très souvent, les personnes qui souhaitent l'existence des entreprises sociales sont être à l'origine de leur création²¹¹. Dans ce cas, la forme d'entreprise sociale leur permet d'exercer un contrôle et de bénéficier d'une production de meilleure qualité, à moindre prix. **Le management des entreprises sociales** : l'approche dynamique de management constituerait une clé pour mieux gérer tous les changements auxquels les entreprises sociales doivent faire face. De plus, en élargissant la gestion à toutes les parties prenantes (stakeholders), les entreprises sociales affirment leur spécificité par rapport aux entreprises classiques, et jouent clairement un rôle de vecteur de démocratie participative²¹².

Au final, l'économie sociale a renforcé son **rôle indispensable à une croissance économique stable et durable** qui fournit des services en fonction de besoins réels. Elle garantit une répartition plus juste des revenus et des biens et répare le déséquilibre sur le marché de l'emploi²¹³. En effet, avec le renforcement de sa place dans des secteurs traditionnels (l'agriculture, le travail associatif, les services et la consommation,...), l'économie sociale obtient le rang d'acteur nécessaire pour garantir une croissance économique stable et durable, des services et des besoins ajustés, des déséquilibres sur le marché du travail corrigés, tout en permettant une distribution plus équitable des revenus et des richesses, et une activité économique valorisée au service des besoins sociaux.

211. Pour illustrer ce propos, Sybille Mertens en prend l'exemple des entreprises de travail adapté (ETA), créées par des parents des personnes en situation de handicap.

212. Pour une analyse détaillée du management des entreprises sociales, consulter la seconde partie de l'ouvrage MERTENS Sybille (sous la dir.), La gestion des entreprises sociales, Edi.pro, Liège, 2010, La seconde partie comprend quatre chapitres qui abordent les principales dimensions qui structurent la gestion des entreprises : le financement, le marketing, la gouvernance et la gestion des ressources humaines.

213. VOSEC et SAW-B, Dossier : l'Europe et l'économie sociale, août 2010. <http://www.saw-b.be/com/ES-et-UE.pdf>

Le Rapport CESE souligne que, au cours de la période 2008-2012, l'économie sociale a montré une **capacité remarquable à faire face aux conséquences négatives de l'actuel cycle de dépression** et à apporter une **contribution significative aux priorités de la stratégie Europe 2020** : une croissance intelligente, durable et inclusive²¹⁴. En termes de croissance inclusive et durable, poursuit le rapport, le système de valeur de l'économie sociale se traduit par la solidarité avec la communauté et l'environnement, absorbant les coûts sociaux et dégageant autour d'elles des retombées positives. Pour l'illustrer, le rapport mentionne les coopératives qui accumulent des actifs indivisibles et appliquent le principe des "*portes ouvertes*" : au fil du temps, cela crée un mécanisme de solidarité historique qui procure aux générations ultérieures une richesse productive qui leur permet de suivre une **trajectoire de croissance durable et soutenue**.

En plus des deux arguments précédents, sa capacité d'innovation et sa rationalité économique, un troisième argument décisif vient appuyer la cause de l'économie sociale : elle est utile socialement et reflète l'intérêt général et collectif.

4.3. Intérêt général et utilité sociale

Il est tout d'abord important de noter que l'"*intérêt général*" et l'"*utilité sociale*" sont des notions souvent confondues. Il convient d'étudier comment l'utilité sociale vient s'inscrire petit à petit dans les débats et dépasser le concept d'intérêt général quant à lui sur le déclin.

214. MONZÓN José Luis et CHAVES Rafael, *L'économie sociale dans Union européenne*, Rapport d'information, p.116, Comité économique et social européen, 2012. <http://www.eesc.europa.eu/resources/docs/qe-30-12-790-fr-c.pdf>

Comme le souligne à juste titre Maurice Parodi, *“le débat entre économistes sur l’harmonie ou les oppositions et tensions entre les intérêts particuliers et l’intérêt général, ou, à partir des auteurs néoclassiques dans la seconde moitié du XIX^e siècle, entre utilité individuelle et utilité collective, est récurrent depuis la naissance de l’économie politique, car l’enjeu est majeur, la délimitation des domaines respectifs de l’intervention de l’Etat et du libre jeu du marché”*²¹⁵. Nos Etats modernes s’appuient donc historiquement sur la notion d’intérêt général pour légitimer leurs différentes missions et en définir les finalités.

Mais à l’heure où les modes de régulation étatiques sont questionnés, par le développement du milieu associatif remettant en cause le monopole de l’intervention étatique, combiné au poids croissant qu’occupent les institutions européennes et internationales, on constate un certain désengagement de la part des Etats concernant leurs prérogatives interventionnistes en les abandonnant à ce que certains qualifient de tiers-secteur²¹⁶.

La difficile modernisation des services sociaux et des services publics, sans les faire disparaître, en est une douloureuse illustration. Selon Marjorie Jouen, *“les sociétés européennes possèdent des atouts, qui tiennent à l’existence d’un terreau favorable grâce à leur niveau de développement et d’éducation, et plus généralement à leurs valeurs incarnées dans le modèle social européen (composé notamment de l’Etat-providence, de la démocratie, de l’économie sociale, etc.). A l’inverse, elles souffrent de*

215. L’innovation sociale en Europe et la cohésion sociale, paru dans le magazine URBAL-III d’avril 2012. op. cit.

216. L’utilité sociale : une forme d’intérêt général ?, Note d’analyse, Pour la Solidarité (PLS), février 2009.

handicaps qui s'expriment dans certaines résistances au changement et des attitudes conformistes"²¹⁷.

Notons ici en exemple le cas typique des Services Sociaux d'Intérêt Général (SSIG). Dans leurs volontés de faire de l'Europe une "économie sociale de marché", les institutions européennes ont reconnu progressivement et à la suite de nombreuses batailles, la place primordiale des SSIG au sein de l'économie européenne. Ces services sont une source importante de revenus, mais aussi, ils sont porteurs de valeurs d'égalité, d'inclusion et de solidarité. A travers ces valeurs, ils participent à la cohésion sociale et territoriale de l'Europe et de manière plus générale, au modèle social européen²¹⁸. Ces services sont des services sociaux revêtant un caractère d'intérêt général, ils ont la possibilité d'être assurés tant par des organismes représentant la puissance publique que par des organisations de type privé comme les associations (service de santé, logement social, sécurité sociale, services à la personne, insertion socioprofessionnelle, etc.). Le domaine des SSIG se situe entre l'économique et le social, et entre le local, le national et l'europpéen. Il reflète bien la visée des différentes structures de l'économie sociale : à savoir relever de l'intérêt général et collectif tout en s'inscrivant aux différentes échelles territoriales. Des lignes de tensions peuvent donc exister entre les acteurs publics et les acteurs de l'économie sociale, les uns empiétant sur les compétences des autres, du moins dans le ressenti, car en réalité, ils sont complémentaires.

La légitimité des associations concernées tire son origine de la valorisation de l'utilité sociale dont elles font preuves dans leurs missions : et cette

217. L'innovation sociale en Europe et la cohésion sociale, paru dans le magazine URBAL-III d'avril 2012. op.cit.

218. "Services sociaux d'intérêt général : entre finalité sociale et libre-concurrence", Cahiers de la solidarité, n°27, Pour la Solidarité, 2011.

légitimité est essentielle à leur action par rapport aux autres acteurs y compris étatiques. C'est en prenant en compte des besoins sociaux non satisfaits par le marché et en apportant des réponses innovantes socialement et efficaces économiquement que l'économie sociale peut se positionner comme relevant de l'intérêt général. L'émergence de la notion d'utilité sociale est donc concomitante d'une volonté collective de construire un nouveau bien commun et de reconnaître aux structures de l'économie sociale la capacité de représenter l'intérêt général. Cette vision implique une vision pluraliste des politiques publiques.

Il existe différents niveaux de manifestations de l'utilité sociale :

- › L'utilité individuelle, créée au bénéfice des publics cibles visés par les politiques publiques (exemple discrimination positive, droit au logement, etc.) ;
- › L'utilité sociale dans un collectif, qui répond alors en premier lieu à un intérêt collectif mais limité, celui du groupe (exemple dans une coopérative ou une mutuelle de santé) ;
- › L'utilité sociale externe, où les avantages collectifs de l'action débordent à l'extérieur de la structure et du groupe, dans ses périphéries (exemple des territoires du développement local) ;
- › Le "halo sociétal", ou utilité sociétale, dont les effets sont plus diffus et les manifestations moins perceptibles. Il faut alors renoncer à des indicateurs ou instruments de mesure proprement dit et recourir aux indices et aux "faisceaux d'indices" pour apprécier les effets de socialisation générés par l'action ou l'intervention directe d'une organisation de l'économie sociale.

Cinq dimensions sont fréquemment retenues pour construire des critères d'utilité sociale²²⁰ :

- › Dimension politique et sociétale (co-construction de l'intérêt général, citoyenneté active, démocratie participative, etc.) ;
- › Dimension territoriale (ancrage territorial, animation de territoire, proximité, etc.) ;

219. Ibid

220. Guide pratique, "Inscrire l'utilité sociale au cœur des politiques locales", Réseau des Territoires pour l'Economie Solidaire (RTES), 2012.

- › Dimension sociale (insertion, égalité d'accès, diversité, mixité, etc.) ;
- › Dimension économique (efficacité, création d'activité, réponse à un besoin, etc.) ;
- › Dimension écologique (promotion de pratiques respectueuses de l'environnement).

L'utilité sociale s'intéresse donc aux effets positifs d'une action sur un territoire auprès d'un groupe de population ou plus globalement de la société.

Afin de définir si un service de type social offert par une structure de l'économie sociale répond aux enjeux actuels, il s'agit d'évaluer un nombre de critères. Se pose alors la question de l'évaluation. Les travaux sur l'utilité sociale sont ici un atout car ils tentent de dépasser la seule valorisation par des critères quantitatifs et monétaires.

Bonne pratique : caractérisation des entreprises de l'économie sociale en Haute-Normandie en s'appuyant sur des critères d'utilité sociale

Contexte & objectif

En Haute-Normandie, la démarche a été engagée en réponse à un double besoin :

- › Préciser la délimitation du champ d'intervention de la Région (à partir de quel moment peut-on parler d'économie sociale au sein d'un secteur d'activité, par exemple dans le domaine de l'agriculture, de la culture ou du tourisme solidaire ?).
- › Demande des acteurs d'une meilleure reconnaissance et lisibilité de leurs actions.

Méthode

En 2009, L'ADRESS (l'Agence pour le développement régional de l'économie sociale et solidaire) a lancé avec le soutien de la Région Haute-Normandie, la Caisse des Dépôts et l'Etat, une démarche participative pour réaliser ce travail d'identification et de caractérisation des structures de l'ESS de la Région (plus de 80 d'entre elles ont été mobilisées). Le comité de pilotage de l'ADRESS a mis en place un groupe de travail pluridisciplinaire. Ce groupe a réalisé six auditions de présidents/directeurs de structures de l'ESS (insertion par l'activité économique, protection de l'environnement, tourisme social, éducation populaire) et six auditions d'acteurs partenaires (l'URIOPSS, fonds territorial de France Active, Direction régionale du Crédit Coopératif, un cabinet de conseil en création d'activité, un institut de recherche et développement en économie solidaire).

4 questions structuraient les rencontres :

- › Quelles sont vos pratiques professionnelles ?
- › Quelle est votre formulation de caractérisation des entrepreneuriats à plus-values sociétales ?
- › Comment identifiez-vous les spécificités des entreprises sociales et solidaires ?
- › Quelles sont d'après vous vos plus-values en tant qu'entrepreneur à plus values sociétales ?

Le groupe de travail a organisé trois ateliers territoriaux sur trois communes différentes de la Région auprès d'une trentaine de participants pour recueillir des éléments sur les pratiques concrètes spécifiques plutôt que de travailler sur des concepts. Ces ateliers ont permis de faire remonter des éléments propres aux territoires, aux secteurs d'activités et de dégager des particularités, des enjeux, et des leviers communs. Les participants ont été invités à débattre autour de différentes dimensions de l'utilité sociale :

- › L'activité économique (quelle est votre activité économique, pourquoi l'avez-vous mise en œuvre ?) ;
- › Le projet collectif (le projet de votre entreprise est-il collectif ? Si oui, comment a-t-il été mis en place et avec qui ?)
- › La gestion démocratique (votre entreprise est-elle organisée avec une gouvernance démocratique ? Si oui, comment est-elle mise en place et avec qui ?)
- › L'ancrage territorial (comment votre entreprise s'est-elle ancrée dans le territoire ? pourquoi et pour qui l'ancrage territorial est-il utile ?)
- › La diversité des ressources financières et non monétaires (quelles sont vos ressources financières et non monétaires ?).

Résultats :

A l'appui de ces travaux, le groupe de travail a rédigé un recueil d'exemples de pratiques sur le territoire et mis en évidence des points de repères, restitués lors d'un atelier. Deux plus-values spécifiques aux entreprises sociales et solidaires relevant de finalités ont été mises en avant :

- › Des plus-values d'humanité
- › Des plus-values environnementales.

Trois autres découlant des pratiques déployées pour atteindre ces finalités :

- › Des plus-values économiques et territoriales
- › Des plus-values collectives et citoyennes
- › Des plus-values liées à l'articulation des ressources.

L'ADRESS utilise désormais au quotidien ces points de repères pour l'accueil des projets de l'ESS, comme support de pédagogie. La Région à retenu ces points de repères pour déterminer un "faisceau d'indices" dans le cadre de la sélection de son appel à projets.

Source : Guide pratique, "Inscrire l'utilité sociale au cœur des politiques locales", Réseau des Territoires pour l'Economie Solidaire (RTES), 2012.

Les réunions du groupe d'experts entrepreneuriat social (GECES)



Le groupe d'experts entrepreneuriat social (GECES) a été mis en place pour 6 ans (2012–2017) par la Commission européenne (CE) dans le cadre de "l'initiative pour l'entrepreneuriat social" du 25 octobre 2011. Le GECES est donc consulté par la CE à propos des applications concrètes de cette initiative et des dossiers liés à l'économie sociale en Europe en général.

La dernière réunion du GECES 2012 a eu lieu le 27 novembre 2012. A cette occasion, furent notamment présentées les conclusions du **sous-groupe "mesure de l'impact social"** qui s'était réuni pour la première fois la veille. Ce groupe est né de la nécessité soulignée à plusieurs reprises par la CE de **développer un moyen de mesurer l'impact social des entreprises sociales, notamment sur la réduction des inégalités** : depuis l'initiative pour l'entrepreneuriat social, la CE a soumis au débat la proposition de "*favoriser la recherche sur les caractéristiques et l'impact socio économiques de l'entrepreneuriat social*". Des premiers éléments ont été discutés à cette réunion et devraient baliser les prochaines réunions du sous-groupe qui devrait finaliser un rapport pour fin 2013.

Source : Observatoire Européen de l'Entrepreneuriat Social et de l'ESS, http://www.ess-europe.eu/?page_id=4959, 2012.

Notons, enfin, dans ce cadre que les marchés publics représentent un enjeu en termes de chiffre d'affaire considérable pour les acteurs économiques et particulièrement pour les acteurs de l'économie sociale. La réglementation des marchés publics est traditionnellement dominée par le principe de concurrence économique exclusivement basée sur le prix, mais également de plus en plus par une "*clause sociale*". Les clauses sociales sont prévues

dans la législation européenne et dans les législations nationales des marchés publics. Pourtant, leur introduction dans les marchés publics apparaît encore limitée. L'accès des entreprises sociales aux marchés publics devrait être facilité et soutenu, en introduisant la "*clause sociale*"²²¹.

Les structures de l'économie sociale sont donc à la pointe de l'innovation sociale, elles sont également efficaces économiquement et relèvent de l'intérêt général et de l'utilité sociale. Après avoir plaidoyé en faveur de l'économie sociale et après avoir présenté ses arguments majeurs, il est temps d'illustrer nos propos par un panel de cas pratiques et d'exemples concrets développés par des entreprises de l'économie sociale en faveur de la transition susceptibles de répondre aux enjeux de la Région wallonne.

4.4. Panorama de bonnes pratiques

L'objet de ce chapitre est de présenter un panorama pratique des interactions entre l'économie sociale et le développement durable, en d'autres termes de s'interroger sur comment le développement durable et l'économie sociale s'articulent dans la pratique. Ces pratiques rassemblent quelques recherches récentes menées par PLS. Divers thèmes aussi importants les uns que les autres, sont présentés, dont : l'alimentation, l'agriculture, la santé durable, l'emploi des femmes, le recyclage, la transition énergétique, les services à la personne, le logement ou encore les finances.

221. Pour les recommandations, lire "*Quel cadre public pour faciliter l'accès des entreprises de l'économie sociale aux marchés publics ?*", Working paper, Pour la Solidarité et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, mars 2011.

Ces pratiques entrepreneuriales illustrent des “*formes d’organisations productives qui réconcilient le social et l’économique et qui allient l’esprit d’entreprise à l’engagement pour une mission sociétale*”²²².

Transitions énergétiques en Europe, le cas du land de Vorarlberg (Autriche)

En Autriche, qui a une tradition de décentralisation, un Bureau des questions du futur a été instauré dans le land du Vorarlberg. Depuis plus de dix ans, les habitants s’y concertent et y fabriquent ensemble les choix qui engagent la région pour l’avenir. Dans cette province, les convecteurs électriques et le PVC ont ainsi été interdits sans que cette décision soit vécue comme autoritaire.

Le Vorarlberg est sans doute un des lieux d’expérimentation les plus avancés d’Europe en matière de transition énergétique. Pour l’architecte et journaliste Dominique Gauzin-Müller, cet accomplissement provient d’un mélange subtil entre plusieurs ingrédients : un pragmatisme qui évite le gaspillage, la recherche d’un équilibre entre tradition et modernité, l’intelligence collective, et les initiatives “bottom up”, c’est-à-dire émergeant des territoires, plutôt que “top down”, imposées par les décideurs. Dominique Gauzin-Müller note aussi l’importance de réhabiliter la valeur du travail manuel. La transition énergétique n’est pas qu’une affaire de technique, elle passe aussi par l’humain, l’empathie collective vis-à-vis de la préservation des ressources, la sensibilisation et l’implication de chacun dans un cadre décentralisé, grâce à une approche “holistique”, c’est-à-dire transversale.

Source : Actu-Environnement

<http://www.actu-environnement.com/ae/news/transition-energetique-europe-efficacite-directive-16226.php4>

222. MERTENS Sybille (sous la dir.), La gestion des entreprises sociales, EdiPro, Liège, 2010, p.10.

Le modèle actuel de distribution des produits alimentaires, ainsi que l'agriculture productiviste héritée de l'après-guerre, ne sont pas sans conséquences néfastes pour l'environnement : l'atteinte à la biodiversité, la destruction des milieux naturels, la déforestation, pollution des sols et des cours d'eaux, ou encore l'atteinte aux espèces qui y vivent. Le secteur agro-alimentaire serait responsable du tiers des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale, en particulier par le transport des marchandises. Face à ce défi, Pour la Solidarité a étudié le développement et le potentiel des **circuits courts** pour une agriculture et une alimentation durable²²³. Toutes les structures qui fonctionnent en circuit court ne sont pas des entreprises d'économie sociale. De même que toutes les structures agricoles qui fonctionnent en circuit court ne sont pas toutes labellisées agriculture biologique. Mais il existe un espace de développement pour l'économie sociale. La forme de l'économie sociale qui se prête peut-être le plus à la création de structures agricoles en circuit court est la coopérative. Il existe déjà des coopératives agricoles pour tout type de production (vins, fromages, fruits et légumes, etc.). De plus, elles peuvent remplir diverses fonctions : approvisionnement, stockage, production, transformation, commercialisation, etc.

223. "Alimentation : circuits courts, circuit de proximité", Cahiers de la solidarité n°20, Pour La Solidarité (PLS), novembre 2009.

Les circuits courts : une réponse à l'agriculture intensive

Le circuit court peut être défini comme un circuit de production et de distribution qui ne comporte pas plus d'un intermédiaire. Le principe essentiel des circuits courts est donc la proximité.

Les Teikei japonais font figure de précurseurs en matière de circuits courts. Le concept de Teikei apparaît en 1965, en réaction à l'industrialisation et à l'utilisation intensive de produits chimiques dans l'agriculture. Le concept est que les consommateurs garantissent à l'avance l'achat de la récolte au producteur qui, en retour, s'engage à fournir des produits sains, diversifiés et de saison. La confiance est une notion clé dans le système des Teikei. Ce modèle a inspiré les Community Supported Agriculture (CSA) aux USA, les Voedselteams et les GASAP (Groupement d'Achat Solidaire de l'Agriculture Paysanne) en Belgique ou encore les AMAP (Association de Maintien d'une Agriculture Paysanne) en France. Le concept séduit également dans les pays en développement.

Pour en savoir plus : <http://www.gasap.be>

Source : "L'économie sociale, actrice du développement durable ?", GALLAIS Antoine, PAILLET Matthieu, working paper, Pour la solidarité (PLS) avril 2012.

Développement de l'emploi dans les services de proximité : le dispositif IDESS

Le dispositif IDESS (Initiative de développement de l'Emploi dans les Services de proximité à finalité Sociale) a été mis en place par la Région wallonne. L'objectif de ce dispositif est double : créer des emplois pour des personnes moins qualifiées et développer des services de proximité à destination d'un public précarisé. La palette de services visés est large, allant des petits travaux d'entretien, de réparation et d'aménagement de l'habitat (avec limitation); à l'aménagement et l'entretien des espaces verts (avec limitation); en passant par le transport social, la buanderie sociale et les magasins sociaux (limites physiques et spatiales voulues pour ne pas concurrencer d'autres acteurs ou d'autres secteurs).

Au niveau du fonctionnement, plusieurs types d'opérateurs sont concernés : ASBL, sociétés à finalité sociale, pouvoirs publics locaux. Un prix maximum est fixé, en fonction de la situation de la personne (distinction précarisé – non-précarisé). Certaines subventions à l'emploi pour les personnes engagées (issues d'un public fragilisé) peuvent être versées, avec l'obligation de mettre en place un accompagnement et de la formation.

Ce dispositif rencontre cependant certains problèmes. Les services fonctionnent actuellement le plus souvent à perte (le déficit étant alors comblé soit par d'autres activités, soit par le pouvoir local). De plus, la complexité administrative du dispositif freine quelque peu son bon fonctionnement. Au niveau des enjeux, il est impératif de réviser l'ensemble du dispositif pour assurer une meilleure efficacité, plus de mise à l'emploi de qualité, ainsi qu'un meilleur équilibre financier.

Source : "Services de proximité et nouvelles technologies : une union prometteuse pour l'économie plurielle", Fanny Cools, Etudes et Dossiers de la Solidarité, Pour la Solidarité, Septembre 2012.

Mixité, un projet de l'ASBL Retravailler-Liège



La ségrégation à l'œuvre dans certains secteurs professionnels semble bien difficile à combattre et le constat de pénurie dans certains métiers ne provoque pas l'embauche de demandeuses d'emploi, ni même l'élaboration de politiques de formation mixtes à ces métiers. Ces constats semblent imposer l'accompagnement spécifique, en groupe et par coaching, de personnes se dirigeant dans des formations et/ou des emplois, où leur sexe est minoritaire. Retravailler-Liège a donc décidé de créer un espace nouveau où questionner la division sexuée du travail, où il devient possible de rompre avec les normes de conduite prescrites par l'idéologie dominante, où de nouveaux modèles ancrés dans les compétences réelles de la personne sont valorisés. C'est pourquoi le réseau Egalité des chances du Forem Conseil de Liège participe activement au comité d'accompagnement de ce projet soutenu par le Fonds Social Européen.

Cet accompagnement se veut une réponse concrète, opérationnelle, à un problème de société très souvent évoqué comme un problème "de mentalité", ou comme une fatalité (les personnes choisissent leur métier en fonction de leur sexe, même si leur formation offre peu de débouchés). Il s'agit ici d'activer des leviers contre la ségrégation, en permettant à des femmes de saisir des opportunités de formation vers des métiers, auxquels elles ne sont pas préparées initialement mais pour lesquels elles sont motivées.

Objectifs de l'accompagnement :

- › Anticiper les difficultés face à un nouveau travail
- › Analyser les peurs, les représentations des métiers
- › Construire un argumentaire pour défendre sa place dans la fonction visée, dans la sphère familiale et privée et dans le monde professionnel
- › Gérer les pressions, les critiques
- › Favoriser la démarche de formation ou de recherche d'emploi.

Pour en savoir plus : <http://retravailler-liege.be>

Source : "Femmes et emplois verts : Un rendez-vous possible ?", Lisa Barutel, Working paper, Pour la Solidarité (PLS), mai 2011.

L'économie sociale, dans le domaine de la gestion des déchets, a su apporter des réponses innovantes face à ce défi environnemental. Le réemploi est une manière plus écologique d'aborder la question du traitement des déchets, et les filières en sont nombreuses : textiles, déchets électriques et électroniques, encombrants, récoltes des emballages, papier, PMC (Plastique, Métal et Carton), du bois et des déchets verts, etc. Les secteurs les plus concernés par la valorisation sont le textile, les encombrants et l'électroménager.

L'un des acteurs de l'économie sociale les plus actifs dans ce domaine est la ressourcerie, avec ses quatre fonctions : collecter, valoriser, revendre et sensibiliser. Ce concept, relativement récent, prend en compte les trois sphères du développement durable. Tout d'abord, les ressourceries ont une dimension économique car elles valorisent des déchets qu'elles revendent ensuite, généralement à un prix relativement bas. Les bénéfices réalisés

servent à mener des actions à caractère social. Cette activité économique crée de l'emploi pour des personnes généralement peu qualifiées. En effet, la collecte, la valorisation (remise à neuf), la vente, et la sensibilisation nécessitent du personnel. La dernière dimension est celle de la protection de l'environnement. En effet, la "récup" permet de réutiliser des objets qui sinon auraient été de simples déchets. Il existe de nombreux exemples de ressourceries. En Belgique, des entreprises de l'économie sociale se sont rassemblées au sein du réseau RESSOURCES²²⁴. L'exemple des R.APP.ELL., membre du réseau RESSOURCES²²⁵, montre comment les entreprises de l'économie sociale ont su innover dans le secteur de gestion des déchets, recyclage et de revalorisation.

224. <http://www.res-sources.be>

225. <http://www.res-sources.be/membres/rappel-0>



La société "Recyclage et revalorisation d'Appareils Electroménagers" (R.APP.EL.) est née en 1998 grâce aux CPAS de Tubize, Braine-le-Château, Rebecq et Ittre ainsi que l'ASBL EFT AID de Tubize et l'ASBL AID Coordination.

En 2003, R.APP.EL. s'est constituée en société coopérative à responsabilité limitée (SCRL) à Finalité Sociale et a été reconnue par la Région Wallonne comme Entreprise d'Insertion.

Son but est de créer des emplois d'insertion en Brabant wallon par des activités de collecte sélective, de récupération, de revalorisation et de commercialisation d'équipements électriques et électroniques mis au rebut et de tout autre objet réutilisable. Les appareils électroménagers vendus au magasin portent la marque distinctive "electroREV", signe d'un travail de qualité et assurant une garantie de 6 mois. R.APP.EL. gère un Centre de Transbordement Régional (CTR) de déchets électriques et électroniques reconnu par l'asbl Recupel.

R.APP.EL. est active dans plusieurs domaines :

- › la collecte, le tri des déchets électriques et électroniques et la réparation de gros électroménagers.
- › le repassage et les petites réparations de couture.
- › la vente d'objets de seconde main (dont les gros électroménagers réparés), depuis l'ouverture, en juin 2011, de la Recyclerie de la Vallée de la Vallée de la Senne.

Source : Entreprise d'insertion R.APP.ELL, scrl à finalité sociale, Tubize (Oisquercq). <http://www.rappel-scrl.be/>

Déjà en 2006, Nicolas Hulot soutenait le développement d'une nouvelle stratégie industrielle qui remplacerait "l'économie linéaire" par une "économie circulaire" reposant sur la notion du zéro déchet²²⁶. L'objectif serait de récupérer, réutiliser, réparer et recycler. Cet objectif reste d'actualité.

En novembre 2012, le rapport sur la gestion durable des matières premières de l'OCDE avertissait que, chaque année 62 milliards de tonnes de ressources sont extraites ou récoltées dans le monde, et ce volume est en hausse de 65% depuis 25 ans, soit 2,5% par an en moyenne²²⁷. Une analyse des Cahiers du Monde avertissait alors que, compte tenu de ces données chiffrées, l'effet du recyclage seul est quasiment insignifiant sur le long terme ; il faudrait au contraire verdier l'appareil productif entier²²⁸.

La gestion des déchets constitue de nos jours un véritable enjeu économique et environnemental pour notre société. À ce jour, d'importantes mesures sont ou seront appliquées telle la lutte contre le gaspillage, l'utilisation de sous-produits, la réparation, le réemploi, le recyclage et l'optimisation du tri et collectes, ensemble de mesures dont les conséquences économiques – opportunité de création d'emplois non qualifiés et de proximité – et environnementales vont générer des effets bénéfiques pour l'ensemble du territoire. Mais à l'heure où l'activité humaine s'épuise et la consommation des ressources actuelles dépassent les capacités de régénération, il y a urgence à trouver un nouveau modèle de développement qui répond aux défis majeurs de notre société. Ce nouveau modèle de développement économique existe et, contrairement au modèle linéaire – "extraire-

226. Nicolas Hulot, Pour un pacte écologique, Calmann Lévy, 2006.

227. Sustainable materials management, OECD, Octobre 2012.

228. Le cercle vertueux de l'économie circulaire, Cahiers du Monde N° 21117, 11 décembre 2012.

fabriquer-jeter” – adopté par nos sociétés dès le début de l’industrialisation, il s’appuie sur le concept du “*cradle-to-cradle*” (du berceau au berceau) né dans les années 1970 : **l’économie circulaire**. Cette école de pensée prend pour exemple la nature qui ne connaît pas le concept de déchet : chaque élément y est conçu dans la perspective de son désassemblage et/ou de sa réutilisation. Les principes en sont simples : les déchets n’existent pas puisque les produits sont conçus pour être démontés et réemployés. Certaines entreprises innovantes cherchaient depuis plusieurs années à améliorer les performances des ressources sur l’ensemble de l’économie et les possibilités de réemploi afin de récupérer un maximum de matière première et de réduire drastiquement les déchets. Petit à petit elles ont bâti une circularité fermée dans la production de leurs biens qui est parvenue à rivaliser économiquement leur ancien système de production. De nombreux chefs d’entreprises estiment qu’il est temps d’adopter l’économie circulaire comme nouveau modèle de développement économique.

Développement de l'économie circulaire



D'après Nicolas Hulot, l'économie circulaire consisterait à rapprocher nos écosystèmes industriels du fonctionnement équilibré et quasi-cyclique des écosystèmes naturels²²⁹. Elle propose de transformer les déchets en matière première réutilisée pour la conception des produits. Comme le précise l'ADEME dans un dossier consacré à l'économie circulaire, l'objectif majeur est d'optimiser les flux d'énergie et des matières pour utiliser efficacement le minimum de ressources et réduire la production de déchets²³⁰. Le développement de l'économie circulaire s'appuie sur une approche en sept points - qui peuvent se combiner et sont générateurs d'emploi²³¹: l'écoconception, l'écologie industrielle, l'économie de fonctionnalité, le réemploi, la réparation, la réutilisation, et le recyclage.

Le fabricant de moquettes néerlandais DESSO représente une bonne pratique de mise en place des principes de l'économie circulaire. Concrètement, DESSO a choisi de suivre le concept Cradle to Cradle® depuis 2008.

Adopter le concept Cradle to Cradle® signifie que les produits sont fabriqués à partir de matériaux définis selon une approche positive, faciles à désassembler, afin de pouvoir créer de nouveaux produits dans les cycles biologiques et techniques. Ces produits résulteront de la mise en œuvre de procédés de fabrication basés sur les énergies renouvelables, la conservation des ressources en eau, toujours dans une logique de responsabilité sociale. (Extrait de : http://www.desso.com/Cradle_to_Cradle_FR.html).

Dans le contexte de crise économique actuelle, avec l'augmentation des prix de l'énergie et difficultés d'accès à la propriété face à une pression sur l'immobilier, il est de plus en plus difficile de se loger décemment. Cependant, des initiatives, souvent citoyennes, émergent un peu partout en Europe. Des petits travaux de rénovation par des entreprises sociales aux Community Land Trusts, les citoyens se mobilisent afin de garantir l'accès à un logement décent pour tous.

229. Nicolas Hulot, *ibid.*

230. "Osons l'économie circulaire !", ADEME & VOUS, Dossier c'est le moment d'agir, N°59, Octobre 2012. <http://ademe-et-vous.ademe.fr/le-magazine-n-59>

231. Sept axes pour un cycle vertueux. Schéma p.13, in Osons l'économie circulaire !, ADEME, dossier N°59 <http://ademe-et-vous.ademe.fr/sites/default/files/magazine/dossier/ademevous59dossier.pdf>

Gestion en matière de logement précaire : Community Land Trusts

L'objectif du CLT est de redonner l'accès au bâti aux personnes défavorisées. Du fait de l'augmentation des prix du loyer et du terrain, les gens à faibles revenus n'ont plus accès à la propriété.

Au niveau normatif, le Community land trust (CLT) est un concept qui vient des Etats-Unis, où il existe depuis 35 ans et n'a pas de traduction directe en français. Littéralement, il signifie "Communauté, terrain, confiance". Le CLT (re)met le terrain en bien commun, même si des personnes habitent dessus et possèdent le bâtiment qui y est construit. Au niveau juridique, cette notion de bien commun n'a pas d'équivalent direct reconnu. En droit, un bien appartient d'office à quelqu'un (personne morale ou physique).

Aux Etats-Unis mais, chaque CLT devient propriétaire du sol. En Belgique, il faut donc tenir compte du contexte national, voire local, et être capable d'adapter le modèle. Le principe de base du trust est de devenir propriétaire du foncier pour donner ainsi une garantie à très long terme du fait que le terrain devient un bien commun. Ce principe a des limites en Région bruxelloise. Il faudra de l'imagination et de la flexibilité pour s'en sortir.

Dans la Région Bruxelles-Capitale, la Plate-forme Community Land Trust est une asbl créée à l'initiative de la société civile. Plusieurs associations ont décidé de se réunir autour de ce nouveau projet et ont commencé leur lobbying, tout en discutant avec des familles, comme celles qui participent à des groupes d'épargne. Le projet actuel est la résultante d'un processus de réflexion, d'une série de présentations du concept (films et débats) avec des familles et des associations.

Source : “Le logement face à la crise: quelles initiatives pour se loger de manière citoyenne, accessible et durable ?”, Céline Brandeleer, Working Paper, Pour la Solidarité, Décembre 2012.

Le blog de CLT asbl Bruxelles : <http://communitylandtrust.wordpress.com>

Former les jeunes en difficultés sur le marché de travail ou en risque d'exclusion, c'est un enjeu majeur. Aider les jeunes exclus et leur fournir l'occasion d'apprendre un métier par le travail dans le secteur du bâtiment, c'est ce que propose l'asbl “*Quelque Chose à Faire*”.

Gestion en matière de formation des jeunes exclus par le travail dans le secteur du bâtiment : asbl Quelque Chose à Faire



Quelque Chose à Faire (QCAF) est une asbl reconnue comme Entreprise de Formation par le Travail (EFT), créé en 1982, et qui vise l'insertion sociale et professionnelle des stagiaires par l'apprentissage d'un métier du bâtiment sur des chantiers réels.

Active dans le domaine de la construction, l'entreprise propose des travaux de maçonnerie, de peinture, de toiture, de plomberie, de menuiserie, etc. En tant qu'EFT, elle accueille en permanence une soixantaine de personnes peu qualifiées. et les forme aux métiers qu'elle pratique. Ces stagiaires effectuent leur formation sur des chantiers réels, encadrés par des formateurs. Le stage dure 18 mois maximum.

Depuis plusieurs années, QCAF s'est lancé dans l'éco-construction. Elle propose des enduits chaux et terre, de l'isolation naturelle (soufflage de cellulose de papier), des peintures écologiques, etc. Par ailleurs, pour faire face aux problèmes aigus de logement des stagiaires qu'elle encadre, l'EFT a créé en 1994 avec d'autres partenaires l'asbl Relogeas. Celle-ci travaille à développer des logements sociaux, réalisés par les stagiaires de QCAF et dont certains d'entre eux peuvent bénéficier.

QCAF développe notamment deux projets intéressants. Le premier s'intitule "Pack isolation. Son objectif est d'offrir aux personnes qui habitent des maisons mal isolées mais qui n'ont pas les moyens de payer le coût d'une isolation, la possibilité de faire appel à un tiers investisseur et de se faire accompagner dans les travaux d'isolation. Le deuxième projet vise à encadrer des personnes qui souhaiteraient se lancer dans l'auto-construction de leur habitat de manière écologique, en minimisant au maximum leur consommation énergétique des bâtiments construits.

Quelque Chose à Faire, Monceau-sur-Sambre

<http://www.qcaf.be>

Source : BRANDELEER Céline, Logement vert, logement durable ? Enjeux et perspectives, Cahier de la Solidarité n°26, série Développement durable et territorial, mars 2011.

Dans le but d'allier deux enjeux d'avenir, le social et l'environnemental, l'entreprise d'insertion "*Soleil Vert*" propose de mettre en œuvre des matériaux écologiques et naturels en employant et en formant des personnes peu qualifiées.

Alliance éco-construction et formation : l'entreprise d'insertion Soleil Vert



Fondée en 2007, Soleil Vert s'est constituée en société coopérative à responsabilité limitée (SCRL) à finalité sociale (FS), grâce à des coopérateurs qui ont souscrit des parts. Le but est la valorisation des travailleurs. Les bénéfices qui peuvent être retirés de l'activité permettent la formation de nouvelles personnes et un emploi stable pour les ouvriers.

Soleil Vert est la "soeur" de deux structures actives dans les secteurs de l'environnement, de l'agriculture biologique et de l'insertion : l'Entreprise de Formation par le Travail Cynorhodon (<http://www.cynorhodon.be>) et l'asbl Racynes (<http://www.racynes.be>). Toutes les trois ont des liens étroits et partagent avec d'autres organisations les mêmes bâtiments et structures de gestion à Haccourt (Province de Liège). Cet endroit est devenu le centre d'un mini holding socio-environnemental créatif qui cherche à offrir à ses publics une diversité de solutions de réinsertion.

Au fil du temps, Soleil Vert s'est spécialisée dans l'isolation écologique. L'entreprise propose à ses clients un travail professionnel réalisé par des ouvriers ayant acquis des compétences dans ce domaine.

Soleil Vert propose ses services pour isoler les maisons : en toiture, dans les combles, les planchers, les murs creux, etc.

Soleil Vert scrl fs, Haccourt

<http://www.soleil-vert.be>

L'accès à l'emploi reste un obstacle à l'intégration réussie des personnes handicapées aptes à travailler²³². Le Forum Européen des Personnes Handicapées estime qu'en Europe, les personnes handicapées représentent 15% de la population (80 millions de personnes). Parmi ces personnes âgées entre 25 et 54 ans, seules 40% travaillent (contre plus de 65% pour les personnes valides)²³³. Il n'existe pas de base de données officielle sur les personnes handicapées pour la Région wallonne mais plusieurs rapports démontrent une part importante des personnes handicapées sans travail²³⁴.

Le décret wallon du 6 avril 1995 relatif à l'intégration des personnes handicapées définit comme handicapée *"toute personne mineure ou majeure présentant une limitation importante de ses capacités d'intégration sociale ou professionnelle suite à une altération de ses facultés mentales, sensorielles ou physiques qui engendre la nécessité d'une intervention de la société"*²³⁵.

Rappelons qu'en ce qui concerne l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées, le critère de base permettant l'intervention de l'Agence wallonne pour l'Intégration des personnes handicapées (AWIPH) est un minimum de 30 % de handicap physique ou de 20 % de handicap mental.

232. "L'accès à l'emploi des personnes handicapées est encore trop faible", Article du 30 novembre 2012, La dernière Heure, <http://www.dhnet.be/infos/belgique/article/416716/l-acces-a-l-emploi-des-personnes-handicapees-est-encore-trop-faible.html>

233. Forum Européen des Personnes Handicapées, www.edf-feph.org

234. Combien y a-t-il de personnes handicapées en Belgique, en Wallonie ?, AWIPH, http://www.awiph.be/questions/infos_conseils/statistiques.html

235. <http://wallex.wallonie.be/PdfLoader.php?type=doc&linkpdf=736-714-8724>

Dans le cadre de son rapport publié pour le projet Orienter Autrement (ORA)²³⁶, l'Entente Wallonne des Entreprises de Travail Adapté (EWETA) souligne le manque de communication entre structures existantes s'occupant de l'intégration des personnes handicapées : beaucoup de choses se font de façon éparse²³⁷. Une plus grande mise en réseau entre différents acteurs est de ce fait recommandée.

Insertion des jeunes sortant de l'Enseignement Spécialisé : Projet Transition Insertion 2009-2013



La réflexion sur l'insertion des jeunes sortant de l'Enseignement Spécialisé qui ne trouvaient pas (ou très difficilement) place dans les ETA est née de l'initiative de la Fédération de Entreprises de Travail Adapté (ETA) de la Province de Liège.

Soutenu par le Fonds Social Européen, un partenariat s'est constitué et a décidé la création d'une fonction nouvelle au sein de cinq écoles d'enseignement spécialisé de la Province de Liège, auxquelles se sont ajoutées quatre autres écoles d'enseignement spécialisé de la Communauté Française. Cette nouvelle fonction est dénommée "Réfèrent(e)-Coordinateur(-trice)", et elle est assumée par des professeurs ou éducateurs de chacune des écoles engagées dans le projet. Leur objectif essentiel est d'accompagner les élèves dans leur dernière année de scolarité, non seulement pendant les dix mois de celle-ci, mais également au cours des six mois qui suivent leur sortie de l'école.

236. Le projet Orienter Autrement (ORA) vise à améliorer l'orientation socioprofessionnelle des personnes en situation de handicap. Consulter le site internet officiel : www.projetora.eu

237. EWETA, Rapport national synthétique pour la Belgique francophone, p.36, Projet Orienter Autrement (ORA), octobre 2012. http://projetora.eu/wp-content/uploads/2012/10/Rapport+national+synthetique_Bel_FR.pdf

Le but ultime, lors de la fin de l'aide de l'Europe en décembre 2013, est de convaincre les autorités wallonnes de la nécessité de prendre à leur compte cette nouvelle fonction et d'ainsi permettre aux élèves de trouver une insertion socioprofessionnelle dans les plus brefs délais au sortir de l'école.

Le travail réalisé au cours de l'année scolaire 2010-2011 et les résultats obtenus ont encouragé les Référént(e)s-Coordinateur(trice)s et l'ensemble des partenaires, à poursuivre leurs efforts auprès des jeunes qui accomplissent leur dernière année de scolarité. Le rapport d'évaluation du projet 2011 précise que le taux d'accompagnement réussi a augmenté d'une manière significative : il est passé de à 64 jeunes insérés - socialement ou professionnellement - par rapport à 55 jeunes au cours de l'année scolaire 2009-2010, soit un progrès de 16%.

Source : EWETA, Projet Transition-Insertion 2009-2013

<http://www.eweta.be/pc/europe/transition2012/index.html>

Nombreux citoyens et nombreuses organisations recherchent plus de solidarité et de responsabilité dans les rapports à l'argent. En Wallonie, un mouvement citoyen s'est formé dans ce but : le Réseau Financement Alternatif. Il agit pour que la *"finance soit un véritable facteur de changement positif dans le respect de l'homme et de son environnement, tant dans l'économie locale, que dans les relations Nord-Sud, en renforçant les liens sociaux et en développant des alternatives solidaires et durables"*²³⁸.

238. <http://www.financite.be/financite/qui-sommes-nous,fr,142.html>

Finance éthique et solidaire : le Réseau Financement Alternatif asbl



(FA) est un réseau de solidarité en matière

sociale. Son but est de promouvoir, par un travail d'éducation permanente, l'éthique et la solidarité dans les rapports à l'argent afin de contribuer à une société plus juste et plus humaine. Ses deux axes d'activité sont :

Informier et sensibiliser le public, pour favoriser l'éthique et la solidarité dans les rapports à l'argent et être instigateur de débats, et développeur de pistes novatrices en matière de finance éthique et solidaire ;

Promouvoir le développement de nouveaux outils et mécanismes financiers à caractère éthique et solidaire, inciter les différents acteurs économiques à investir de manière responsable et financer, grâce aux produits solidaires sur lesquels le Réseau FA est partenaire, des projets développés par des organisations poursuivant le même objet.

Des "groupes locaux FINANcité" rassemblent les citoyens qui souhaitent s'informer sur les alternatives à l'économie classique ou mettre en place des actions concrètes.

Le Réseau FA permet d'obtenir les informations sur les différentes formes de placements et sur les différents mécanismes éthiques et/ou solidaires existants. Il finance des associations et des projets à plus-values sociales, sous forme de don.

Le Réseau est l'éditeur de nombreuses publications (Financité Magazine, Dépêche FINANcité, analyses, études, Guide des placements éthiques et solidaires en Belgique) ainsi que du site Financité.

Source : Le Réseau Financement Alternatif, <http://www.financite.be>

Nous terminerons ce panorama de bonnes pratiques par un pionnier dans le secteur bancaire éthique : la banque Triodos. Depuis sa création en 1980, elle finance uniquement des activités à plus-value sociale, environnementale et culturelle.

Activités bancaires durables et éthiques : la banque Triodos

Banque  **Triodos**

Triodos Bank N.V. est une banque basée aux Pays-

Bas avec des succursales en Belgique, Allemagne, Royaume-Uni et en Espagne.

La Banque utilise l'argent déposé actuellement par près de 100.000 épargnants et le prête à des centaines d'organismes, tels que les initiatives de commerce équitable, les fermes biologiques, des initiatives artistiques et culturelles, des projets d'énergie renouvelable, et des entreprises sociales.

La Banque Triodos finance les secteurs suivants :

Nature et environnement : financement des projets qui proposent des solutions durables et renouvellent nos modes de vie et de consommation, parce que la banque considère que la croissance ne peut plus se faire au détriment de l'environnement.

Culture et santé : financement des projets collectifs et des initiatives privées qui améliorent la qualité de vie, parce que la banque pense que l'épanouissement par les arts et la culture, l'éducation et la formation pour tous, le droit à la santé et à une vieillesse digne et entourée sont des droits fondamentaux.

Economie sociale : financement des activités marchandes ou non-marchandes, des asbl, des entreprises ou encore des coopératives. La banque valorise les initiatives privées ou collectives qui ont comme finalité première la création de plus-value sociale.

Du local, du positif, du concret.

Pour plus d'informations : <http://www.triodos.be>

5. CONCLUSION DE LA TROISIÈME PARTIE

L'économie sociale peut s'inscrire dans la dynamique de la transition en Région wallonne, et jouer un rôle majeur.

Tout d'abord, en termes d'application du principe de développement durable et de responsabilité, les entreprises d'économie sociale développent un grand nombre d'activités durables, telles les filières de recyclage, d'énergie verte et renouvelable, ou encore de services et productions de proximité.

Ensuite, les innovations sociales se sont développées en grande partie grâce aux acteurs de l'économie sociale. Ce secteur est considéré comme particulièrement innovant en raison de sa finalité non lucrative et sociale.

Les entreprises d'économie sociale comportent également des avantages en termes de transition sociale. D'une part elles ont un rôle et un objectif social, d'autre part l'économie sociale d'insertion rassemble toutes les entreprises et organisations qui, dans l'économie sociale, ont pour objectif de (ré)intégrer, sur le marché du travail et dans la société en général, des personnes qui en sont largement exclues (chômeurs de longue durée, personnes peu qualifiées, anciens détenus ou toxicomanes, bénéficiaires du minimex...). L'insertion par l'activité économique (IAE) permet à des personnes en difficulté (chômeurs de longue durée, jeunes sans qualification, bénéficiaires des minima sociaux, etc.) de (re)prendre pied dans le monde du travail à travers un contrat à durée déterminée (CDD), complété par un accompagnement social et professionnel adapté, et le cas échéant, par une formation sur mesure.

L'économie verte représente aussi de réelles opportunités en termes de cohésion sociale, de développement durable et d'insertion sur le marché du travail. L'économie verte est composée de l'ensemble des acteurs qui prennent en compte la dimension environnementale dans chaque rouage de notre économie, à chaque étape de notre système de production et de consommation. Les emplois verts sont un enjeu pour les personnes en situation de précarité, celles dont le niveau de formation est faible et celles qui sont exclues du marché du travail.

Dans son axe 5 'Les Alliances Emploi-Environnement, une stratégie d'avenir', le Plan Marshall 2.vert fait une large part aux préoccupations environnementales. Il s'agit de préserver notre cadre de vie et celui de nos futures générations. D'un point de vue économique et en termes d'emploi, il y a un consensus à reconnaître des opportunités très importantes dans ce secteur.

CONCLUSION DE L'ÉTUDE

“Nous avons aujourd’hui les cartes en main. Plus que jamais la manière dont nous voulons construire notre société dépend de nous. Amorcer et ancrer une dynamique de changement en Wallonie est tout à fait possible”²³⁹.

Une transition orientée vers le développement durable ne se produit pas spontanément, comme le rappellent à juste titre Bernard Mazijn et Nadine Gouzée. Les décisions prises aujourd’hui exercent en effet un impact sur les conditions de vie d’autres personnes et dans d’autres décennies²⁴⁰.

Nous pouvons changer, nous engager dans la transition, aller vers ce nouveau modèle de développement juste et durable qui doit assurer des conditions de vie et de travail de qualité à tous.

Pour cela, nous avons besoin d’un cap à long terme. Nous avons besoin de définir la coopération entre les acteurs publics, privés et associatifs, de construire une vision durable de la Wallonie, pour le bien être des citoyens et des générations futures. Nous avons besoin de réinventer le modèle économique, sous contrainte des capacités de régénération de notre planète.

Au vu des apports de l’économie sociale dans la transition qui ont été présentés dans cette étude, la transition de la Wallonie peut être le moyen de valoriser le secteur et de le mettre au cœur de cette démarche de changement. C’est également le moyen de promouvoir ce courant comme

239. Extrait du Plan Wallonie 2.0.

240. MAZIJN Bernard et GOUZÉE Nadine [éd.], *“La société en mouvement, La Belgique sur une voie de développement durable ?”*, Livre publié à l’occasion de Rio+20, Academic & Scientific Publishers, 2012.

un concept économique reconnu et structuré, indispensable à la transition. Cette vision est à intégrer dès le départ dans le processus de la société en transition.

L'intégration de l'économie sociale dans le processus de transition peut donc être un moyen de lui donner la place et l'importance qui convient et de la placer comme actrice primordiale d'une nouvelle société plus équilibrée.

Une certaine opacité existe entre l'articulation des valeurs et des statuts des entreprises sociales. Certaines ont un statut reconnu faisant parti du secteur de l'économie sociale (Coopérative, Mutuelle, Association, Fondation) mais ne respectent pas les principes et valeurs qui font d'elles des entreprises sociales (objectifs sociaux, utilité sociale, insertion, non-lucrativité individuelle). La transition peut ainsi être un des moyens pour différencier les acteurs, entre ceux qui se revendiquent de l'économie sociale mais qui ne respectent pas les valeurs, et ceux qui appliquent strictement les objectifs et qui donnent un sens au concept.

Roger Guesnerie et Nicholas Stern soulignent que "*la transition vers une société sobre en carbone a tout pour enclencher une phase de révolution industrielle, de créativité et d'innovation*"²⁴¹. La transition se fera, avec ou sans nous. Nous n'avons qu'à nous y mettre.

241. GUESNERIE Roger et STERN Nicholas, "2 économistes face aux enjeux climatiques", Coll. Savoirs et débats économiques, Le Pommier, 2012.

RECOMMANDATIONS

Nous devons changer notre modèle de développement, en modifiant nos paradigmes, nos modes de production, et en réduisant nos inégalités sociales. Il s'agit là du défi culturel : changer les mentalités, rendre le changement désirable pour que nous ayons d'autres besoins. Par sa nature, l'homme appréhende les changements, et la transition dans laquelle nous nous engageons bouleverse nos modes de vie, de consommation, de production... Mais il s'agit là de s'interroger sur ce qu'on va désirer demain, et quel monde nous souhaitons léguer aux nouvelles générations.

L'urgence climatique et l'augmentation de la population accroissent la pression sur les ressources énergétiques et naturelles. La **reconversion écologique** des entreprises wallonnes est donc vitale et les travaux entrepris dans ce sens doivent être poursuivis. La Wallonie devra contribuer aux objectifs environnementaux imposés par la CE mais surtout, davantage que d'autres régions, **mettre son tissu économique sur la voie d'une reconversion énergétique**.

Dans ce processus de transition, il est important de **poursuivre le soutien à la société civile et aux partenaires sociaux organisés** considérés, à juste titre, comme les fers de lance de la transition. Les syndicats portent le volet social et jouent un rôle majeur. En effet, certaines transitions du modèle peuvent engendrer des effets sociaux néfastes. Les syndicats, via leur accès aux entreprises, sont un acteur majeur et peuvent donc agir, en jouant le rôle important de veille. Une implication active des syndicats dans ces changements (rencontres, débats, études communes), et une coopération accrue avec les mouvements syndicaux sont essentiels pour la Wallonie en transition. Le Forum intersyndical du RISE, dans ses

conclusions du 22 novembre 2012 à Liège, souligne qu'il y a des mesures à prendre tant au niveau des entreprises que des pouvoirs publics. Dans les négociations avec les entreprises, l'emploi reste le terrain prioritaire de l'action syndicale²⁴². **Pour conduire une transition socialement juste, il est essentiel d'y inclure les mouvements syndicaux.**

Pour engager la Wallonie dans la transition, la présente étude émet huit recommandations. Non exhaustive, cette liste comporte les recommandations qui paraissent déterminantes pour la réussite de la transition économique, sociale et environnementale de la Wallonie, pour aller vers ce nouveau modèle de développement juste et durable qui doit assurer des conditions de vie et de travail de qualité.

1. **Prendre en compte les "oubliés" de la société en transition.** Répondre à de nouveaux besoins émergents et sources d'emplois - **promouvoir les nouveaux débouchés économiques en matière d'emplois verts, en facilitant l'accès des femmes et des personnes en situation de handicap aux emplois verts**, afin de ne pas permettre qu'il y ait des personnes exclues de la société en transition. Les enjeux sociaux, notamment l'emploi des femmes et des personnes en situation de handicap peuvent être un élément porteur sur le plan économique. **C'est pour valoriser cette promotion que les deux secteurs - économie et égalité des chances - peuvent davantage coopérer : une plus grande mise en réseau entre acteurs est recommandée.**

242. BRISE, "L'Alliance Emploi-Environnement, premiers pas vers une transition économique durable", 7ème Forum BRISE, Bruxelles, Forum annuel du 10 décembre 2012. <http://www.brise-milieu.be>

2. Pour faire face au défi du vieillissement de la population, il faut **valoriser les métiers des services à la personne, afin d'y attirer le public et mieux le former**. Les services de proximité sont une niche d'emplois à exploiter : il va y avoir, avec la transition démographique, un manque réel de personnel. Il faut se saisir de cette niche et poursuivre l'investissement dans le secteur. Car encourager le développement des services de proximité et favoriser ce secteur de l'économie sociale, c'est favoriser des emplois et des services de qualité²⁴³.

3. **Porter une initiative wallonne contre la précarité énergétique, en apportant un soutien au secteur de l'économie sociale**. Le secteur de l'économie sociale peut répondre de façon durable aux différents problèmes rencontrés par les personnes en situation de précarité : par son expérience en matière d'inclusion sociale, de lutte contre la pauvreté et d'initiative citoyenne, l'économie sociale amène des réponses efficaces et humaines au problème. En développant le secteur de l'amélioration énergétique en direction des plus démunis, l'économie sociale participe à la création d'emplois verts et à la lutte contre le changement climatique. Les grands types d'actions qui peuvent être entrepris sont autant de défis relevés par l'économie sociale aujourd'hui²⁴⁴ et qui devraient être poursuivis et élargis à l'ensemble des acteurs concernés dans le futur. Il est recommandé de porter une initiative wallonne en matière de lutte contre la précarité énergétique, en soutenant l'économie sociale qui est au cœur de ces préoccupations.

243. Lire notamment l'article : NYSENS Marthe, DEFOURNY Jacques, HENRY Arnaud et NASSAUT Stéphane, Les titres-services : quelle qualité d'emploi et d'organisation du service ?, Regards Economiques No.69, IRES-UCL, Avril 2009.

244. Consulter : "L'économie sociale, actrice de la lutte contre la précarité énergétique", Cahiers de la Solidarité n°19, série Développement durable et territorial, 2009.

- 4. Soutenir le développement des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics.** Les quatre conditions de réussite pour le développement des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics sont : premièrement, une décision politique d'impulsion et de développement de ces clauses, et transmise aux acteurs tant administratifs que sociaux et solidaires ; ensuite, la formation des fonctionnaires sur les diverses possibilités de soutenir les enjeux sociaux et environnementaux ; troisièmement, le dialogue organisé et encadré entre tous les acteurs en vue d'améliorer la réussite du processus ; enfin, la communication des résultats positifs et des "*bonnes pratiques*" recensés.
- 5. Encourager le développement d'un système d'économie circulaire comme porteur de développement économique.** Nous l'avons bien compris, le seul recyclage ne suffira pas à solutionner l'épuisement progressif des ressources naturelles. Transformer l'ensemble d'une chaîne de valeurs est une démarche de long terme, et le développement de l'économie circulaire reposera sur les entreprises²⁴⁵. Mais le développement de l'économie circulaire ne peut véritablement réussir sans le soutien essentiel à apporter par des politiques publiques adéquates de la Région wallonne, qui peut s'appuyer sur l'économie sociale - avant-garde dans le domaine.
6. La culture ayant été présentée comme un élément faisant partie de développement durable, la préparation de l'année de Mons Capitale européenne de la culture 2015²⁴⁶ est une excellente opportunité pour **soutenir la filière de la culture comme secteur économiquement porteur,**

245. Le cercle vertueux de l'économie circulaire, Cahiers du Monde N° 21117, mardi 11 décembre 2012.

246. <http://www.mons2015.eu/fr>

à travers l'économie sociale. En effet, plusieurs villes comparables aux villes wallonnes - en termes de ce que représentait l'industrie lourde pour elles - ont connu un boom grâce à la culture²⁴⁷ : **Lens** en France (avec l'implantation d'une antenne du Louvre, la ville s'apprête à ramasser la manne touristique et tertiaire), **Bilbao** en Espagne (depuis la création du musée Guggenheim en 1997, la ville a connu une baisse de chômage significative), **Liverpool** (capitale européenne de la Culture 2008, la ville est devenue deuxième ville britannique en nombre de musées), et **Kosice** en Slovaquie (ville à vocation industrielle avec d'importants complexes sidérurgiques, Kosice a été élue capitale européenne de la culture 2013, en raison d'investissements importants opérés dans le domaine de la créativité culturelle, investissements qui se sont avérés productifs pour la ville et ses habitants). C'est une chance à ne pas laisser passer.

7. Renforcer le rôle des coopératives d'économie sociale comme moteur d'une société en transition, au-delà des marchés publics et des politiques publiques spécifiques. **La reprise des PME à travers des coopératives se développe et représente une piste à développer.** En effet, au travers l'Europe, de nombreux dirigeants des petites et moyennes entreprises (PME) doivent penser à leur succession, et n'ont pas de succession assurée. Il s'agit d'obtenir une situation gagnant-gagnant qui soit orientée vers une croissance durable.

247. CARPENTIER Laurent, "Là où gisait l'industrie, jaillit la culture : le bon filon de Kosice", article, journal Le Monde, 3 janvier 2013.

8. Donner une place spécifique aux mutuelles de santé dans les défis démographiques et de santé de la société en transition. Il n'y a pas de développement durable sans bonne santé et vice-versa²⁴⁸. Les mutuelles de santé ont un rôle primordial à jouer dans le débat sur les enjeux de la santé : il faut davantage faire participer les mutuelles de santé dans cette transition.

248. STOKKINK Denis, in "Santé et Développement durable : quels enjeux ?", Colloque au Sénat belge le vendredi 29 avril 2011, Compte rendu, Pour la Solidarité 2011.

ANNEXES

Annexe 1 : Chronologie du développement durable : 1960 – 2012

Chronologie du développement durable : 1960 – 2012

1960 : Création du Comité d'Aide au Développement (CAD), avec l'objectif de promouvoir des politiques qui contribuent à l'instauration d'un développement durable, dont une croissance économique propauvres, la lutte contre la pauvreté et l'amélioration du niveau de vie dans les pays en développement (PED), et un avenir où plus aucun pays ne sera tributaire de l'aide. CAD harmonise l'aide des pays de l'OCDE aux PED.

1965 : Création du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Il coordonne l'ensemble des actions de développement, entreprises dans le cadre de l'ONU.

1972 : Le Club de Rome dénonce les dangers de la croissance démographique et économique dans un ouvrage intitulé Halte à la croissance (rapport Meadows). Le rapport démontre que "dans un monde aux ressources naturelles limitées, un modèle économique fondé sur une croissance illimitée conduira à un effondrement des sociétés telles que nous les connaissons avant 2100."

1972 : Première Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain à Stockholm. Le slogan officiel "Une seule Terre !" souligne la vulnérabilité de la planète et l'interdépendance des phénomènes qui s'y déroulent. Les préoccupations de développement et d'environnement sont confrontées alors que les préoccupations environnementales apparaissent tout juste dans les pays industrialisés. Il est décidé de créer un organe spécifique chargé des questions d'environnement au sein de l'ONU, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

1973 : Maurice Strong, directeur exécutif du PNUE, lance le terme d' "éco-développement" afin de concilier des points de vue qui se sont opposés à Stockholm. Il introduit un modèle de développement économique compatible avec l'équité sociale et la prudence écologique, qui serait basé sur la satisfaction des besoins plutôt que sur une augmentation incontrôlée de l'offre.

1983 : Création par l'Assemblée Générale des Nations Unies de la Commission mondiale sur l'Environnement et le Développement (CMED), présidée par Mme Brundtland, premier ministre de Norvège.

1987 : Publication du Rapport de la CMED ou Rapport Brundtland "Notre avenir à tous". Le terme de "sustainable development" est consacré et défini comme un "développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs".

1992 : Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) ou 1er Sommet de la Terre, à Rio de Janeiro. Est notamment adoptée la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, texte juridiquement non contraignant qui affirme les finalités d'action et les principes auxquels se référeront d'autres engagements internationaux et des politiques nationales.

L'Agenda 21 est adopté ; il s'agit d'une déclaration de propositions juridiquement non contraignantes. Un plan global d'action doit être appliqué "dans tous les domaines où l'activité humaine affecte l'environnement". Cet Agenda 21 formule 2500 recommandations d'action pour le XXIème siècle.

Une Commission du développement durable chargée de suivre la mise en œuvre de l'Agenda 21 a été créée par l'Assemblée Générale des Nations Unies. Cette Commission agit par recommandations mais elle n'a ni pouvoir de décision ni moyen de contrainte.

1999 : L'ONU lance le Global Compact : code de conduite proposé aux entreprises consistant à respecter neuf principes en matière d'environnement, de travail et de droits de l'homme.

2000 : Sommet du Millénaire à New York. Une Déclaration du Millénaire est adoptée, qui réaffirme les "objectifs internationaux pour le développement" (OID) issus des grandes conférences des années 1990. La diminution de moitié des personnes vivant dans la pauvreté ou sans eau potable est fixée à 2015.

2002 : Sommet des Nations Unies sur le développement durable à Johannesburg. Volonté, au travers notamment du discours de Jacques Chirac, alors Président de la République française, de mettre en œuvre cinq chantiers prioritaires : le changement climatique, l'éradication de la pauvreté, la diversité biologique et culturelle, le changement des modes de production et de consommation, la mise en place d'une gouvernance mondiale pour humaniser et maîtriser la mondialisation.

2005 : La Banque mondiale et le FMI décident l'annulation de la dette des 18 pays les plus pauvres de la planète.

2012 : Sommet de la Terre Rio +20. L'adoption d'une feuille de route pour une économie verte en tant qu'outil en faveur du développement durable. La nécessité d'un changement des modes de production et l'affirmation du lien qui existe entre économie verte et éradication de la pauvreté. Le renforcement du Programme de l'ONU pour l'environnement.

Annexe 2 : l'Économie sociale, proposition de cartographie wallonne par ConcertES

Tableau 1 : Chiffres de l'économie sociale en Belgique

Des statuts		Chiffres pour la Belgique				
	Type de statut	Nombre de postes	Année référence			
18.000	ASBL	550.520	2004			
	ou	367.000		Si on enlève les pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement du réseau libre		
	ou	269.000		Si on enlève également les hôpitaux privés sous statut d'ASBL		
5	Unions nationales de mutualités	12.864	1998			
	ou	1.300		Si on ne considère pas les activités liées à l'assurance obligatoire		
510	Coopératives agréées pour le CNC	7.094,5	2007	Exprimés en EPT		
524	Autres sociétés à finalité sociale (SFS)	6.068	2007	Exprimés en EPT	(3.156)	(en RW)
Source : ConcertES, l'Économie sociale, proposition de cartographie wallonne, 2ème édition, 2008.						

Tableau 2 : Economie sociale en Wallonie, 2008

Des entreprises de l'économie sociale d'insertion		Chiffres pour la Région wallonne		
	Type d'entreprise	Nombre d'emplois	Année référence	
140	Entreprise d'insertion	+/- 4.000	2008	
70	Entreprise de formation par le travail	+/- 4.000 stagiaires	2008	+/- 500 travailleurs
89	Organisme d'insertion professionnelle	+/- 16.000 stagiaires	2008	+/- 1.500 travailleurs
58	Entreprise de travail adapté	6.404	2005	
58	IDESS	n.d.		

Source : ConcertES, l'Economie sociale, proposition de cartographie wallonne, 2ème édition, 2008.

Annexe 3 : Emplois dans l'économie sociale, données de l'Observatoire National de Sécurité Sociale

Emplois dans l'économie sociale

Croissance de l'emploi dans l'économie sociale
(en chiffres absolus)



En 2010, l'ONSS comptabilisait près de 50.000 emplois dans le secteur de l'économie sociale, dont 35.000 en Wallonie. La même année, la Wallonie comptait en moyenne 1 emploi dans l'économie sociale par 100 habitants.

Source : ONSS Traitement : ConcertES

Annexe 4 : Observatoire Européen de l'Entrepreneuriat Social et de l'économie sociale et solidaire



Initié par le Think Tank Pour la Solidarité, “*L’Observatoire européen de l’entrepreneuriat social et de l’économie sociale et solidaire*” est conçu comme une plateforme d’information et d’analyse. Il s’articule autour de trois grands pôles :

- › Pôle **Union Européenne et entrepreneuriat social**, qui regroupe un maximum de documents officiels (communications, rapports d’initiatives, directives) de la stratégie européenne en matière d’entrepreneuriat social, capitalise le maximum d’études, d’analyses et de publications sur le sujet et regroupe les acteurs et réseaux européens sur l’entrepreneuriat social.
- › Pôle **Pays et entrepreneuriat social**, qui est un pôle de ressource qui regroupe par pays, une analyse des informations et données sur l’entrepreneuriat social et l’économie sociale, des études et publications, les législations nationales et des exemples de bonnes pratiques locales.
- › Pôle **Thématiques de l’entrepreneuriat social**, qui propose des ressources classées par grandes thématiques de l’entrepreneuriat social et l’ESS (service à la personne, réinsertion, handicap, développement durable etc.).

Cet observatoire se propose d’être une référence en matière de réglementations, bonnes pratiques et acteurs d’un secteur dynamique, innovant et en perpétuel mouvement. <http://www.ess-europe.eu>

BIBLIOGRAPHIE

Livres, études, rapports

- Ariès Paul, *Décroissance et gratuité*, Golias, 2010.
- Bouchard Camil (en collaboration avec le Groupe de travail sur l'innovation sociale GTIS), *Recherche en sciences humaines et sociales et innovations sociales. Contribution à une politique de l'immatériel*, Conseil québécois de la recherche sociale, 1999.
- Boulanger Paul-Marie, *Le Développement Durable : entre mythe et utopie*, IDD, 2009.
- Boulanger Paul-Marie, *Une gouvernance du changement sociétal : la transition management*, La revue nouvelle, n°11, 2008, p. 61-73.
- Brundtland Gro Harlem, *Notre avenir à tous*, Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED), Nations Unies, 1987.
- Brunel Sylvie, *A qui profite le développement durable ?*, Larousse, collection "A vrai dire", 2008.
- Cahiers Rise, *Orientation pour une juste transition*, Les Cahiers du Réseau Intersyndical de sensibilisation à l'environnement (RISE) n°5, emploi et environnement, Octobre 2010.

- Cassiers Isabelle et alii., *Redéfinir la prospérité. Jalons pour un débat public*, Editions de l'Aube, 2011.
- Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation, *Mode de gouvernance des compétences de sécurité sociale transférées*, Modèle Fépros, Rapport final, Collection CEPESS, Février 2012.
- Collard Marie-Caroline, *Economie sociale et syndicalisme : pistes pour un combat international commun*, SAW-B, juin 2006.
- Commission Européenne, *Villes durables européennes*, Rapport du groupe d'experts sur l'environnement urbain, 1996.
- Defourny Jacques, *Retour sur le Conseil Wallon de l'Economie Sociale : quel héritage ?*, SAW-B asbl, août 2006.
- Defourny Jacques, Nyssens Marthe, *Approches européennes et américaines de l'entreprise sociale : une perspective comparative*, RECMA, n°319, 2011.
- DeGrelle Vincent, *L'Economie sociale est-elle encore loin du Développement Durable ?*, *Economie, social... et environnement ?*, SAW-B, 2007.
- De Mynck Simon, *Initiatives de transition – les limites du mouvement*, Barricade, 2011.

- De Muynck Simon, *Les villes en transition : discours, réalité, reproductibilité*, Mémoire de fin d'études, Université Libre de Bruxelles, 2010.
- De Muynck Simon, *Transition et décroissance. Analogies et divergences*, Barricade, 2011.
- Englert Marion, *L'impact de la croissance économique sur la pauvreté et l'inégalité*, ULB, 2007.
- EWETA, *Rapport national synthétique pour la Belgique francophone*, Projet Orienter Autrement (ORA), octobre 2012.
- EWETA, *Projet Transition-Insertion 2009-2013*, Rapport, 2012.
- Frère Bruno, *Le nouvel esprit solidaire*, Desclée de Brouwer, Paris, 2009.
- Gadrey Jean et Jany-Catrice Florence, *Les nouveaux indicateurs de richesse*, La Découverte, 2005.
- Georgescu-Roegen Nicholas, *La décroissance : Entropie - Écologie - Économie*, 1979.
- Guesnerie Roger et Stern Nicholas, *2 économistes face aux enjeux climatiques*, Coll. Savoirs et débats économiques, Le Pommier, 2012.
- Hopkins Rob, *Manuel de Transition-de la Dépendance au Pétrole a la Résilience Locale*, Editions Ecosociété, 2010.

- Huens Véronique, *Economie, social... et environnement ?*, Solidarité des Alternatives Wallonnes et Bruxelloises (SAW-B), 2007.
- Huybrechts Benjamin, *Fair trade organisations and social enterprise. Social innovation through hybrid organization models*, Routledge, London, 2012.
- Hulot Nicolas, *Pour un pacte écologique*, Calmann Lévy, 2006.
- Illich Ivan, *La convivialité*, Seuil, 1973.
- ILO (Organisation Internationale du Travail), *Green Jobs: Towards Decent Work in a Sustainable, Low-Carbon World*, report, 2008.
- Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, *Manuel pour la mise en œuvre du gender mainstreaming au sein de l'administration fédérale belge*, 2007.
- Jackson Tim, *Prosperité sans croissance, la transition vers une économie durable*, De Boeck/Etopia, 2010.
- Jackson Tim, *Motivating Sustainable Consumption : a review of evidence on consumer behaviour and behavioural change*, SDRN, London, 2005.
- Jonet Christian (2012), "L'économie sociale. Levier de la transition écologique et économique" in *Economie sociale et territoire – Contenu, limites et potentiels de l'ancrage et du développement territorial*, SAW-B.
- Latouche Serge, *Le pari de la décroissance*, Plurielles, Poche, 2010.

- Latouche Serge, *Vers une société d'abondance frugale : contresens et controverses sur la décroissance*, Mille et une nuits, 2011.
- Laville Jean-Louis, *Agir à gauche. L'économie sociale et solidaire*, Desclée de Brouwer, Paris, 2010.
- Loorbach Derk, *Transition Management. New Mode of Governance for Sustainable Development*, Utrecht International Books, 2007.
- Mazijn Bernard et Gouzée Nadine (réd.), *La société en mouvement, La Belgique sur une voie de développement durable ?*, Livre publié à l'occasion de Rio+20, Academic & Scientific Publishers, 2012.
- McKINSEY & Company, *Vers une efficacité énergétique de niveau mondial en Belgique*, Etude, 2009.
- Mertens Sybille (sous la dir.), *La gestion des entreprises sociales*, Edi. pro, Liège, 2010.
- Monzón José Luis et Chaves Rafael, *L'économie sociale dans Union européenne*, Rapport d'information, Comité économique et social européen, 2012.
- Maréchal Jean-Paul et Quenault Béatrice (Sous dir.), *Le développement durable – une perspective pour le XXIe siècle*, Rennes, 2005.
- Meadows Donella H., Meadows Dennis L., Randers Jørgen, Behrens III William W. (coll.), *The limits to growth*, Club of Rome, 1972.

- Meadows Denis, *Les Limites à la croissance dans un monde fini*, Rue de l'Echiquier, 2012.
- Nicholls Alex (Ed.), *Social Entrepreneurship. New Models of Sustainable Social Change*, Oxford University Press, Oxford, 2006.
- OCDE, *Sustainable materials management*, OECD, Octobre 2012.
- ONU (Organisation des Nations Unies), *RIO+20, L'avenir que nous voulons*, Déclaration finale du Sommet Rio+20, Nations Unies, juin 2012.
- Ould-Ahmed Pepita, *La solidarité vue par l'économie sociale et solidaire*, Revue Tiers Monde, 2010/4 n°204.
- Perret Bernard, *Indicateurs sociaux, état des lieux et perspectives*, rapport pour le Conseil de l'Emploi, des Revenus et de la Cohésion sociale (CERC), Janvier 2002.
- Perret Bernard, *Le capitalisme est-il durable ?*, Carnets nord, 2008.
- Perret Bernard, *Pour une raison écologique*, Flammarion, 2011.
- Réseau des territoires pour l'économie solidaire, Guide pratique, "*Inscrire l'utilité sociale au cœur des politiques locales*", Réseau des Territoires pour l'Economie Solidaire (RTES), 2012.
- SAW-B et VOSEC, *Dossier : l'Europe et l'économie sociale*, août 2010.
- Servigne Pablo, *La Transition, histoire d'une idée*, Barricade, 2011.

- Servigne Pablo, *La résilience, un concept-clé des initiatives de transition*, Barricade, 2011.
- Strahan David, *The Last Oil Shock: A Survival Guide to the Imminent Extinction of Petroleum Man*, 2007.
- Tirole Jean, *Politique climatique : une nouvelle architecture internationale*, Rapport, La Documentation française. Paris, 2009.
- OCDE & PBL, *Perspectives de l'environnement de l'OCDE à l'horizon 2050 : Les conséquences de l'inaction*, Synthèses, 2012.
- UICN/PNUE/WWF, *Stratégie mondiale de la conservation : la conservation des ressources vivantes au service du développement durable*, 1980.
- UNEP (United Nations Environnement Programme), *Green Economy Report : Towards a Green Economy: Pathways to Sustainable Development and Poverty Eradication*, Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (PNUE), 2011.
- Viveret Patrick, *Reconsidérer la richesse, rapport final de la mission "nouveaux facteurs de richesse"*, 2002.

Articles

- ADEME & VOUS, *Osons l'économie circulaire !*, ADEME & VOUS, Dossier c'est le moment d'agir, N°59, Octobre 2012.

- Avis de la Fédération des associations de protection de l'environnement sur le projet de Plan Marshall 2.vert, 30 septembre 2009.
- AWIPH, *Combien y a t-il de personnes handicapées en Belgique, en Wallonie ?*, AWIPH, article, 2012.
- Batenbaum Jean-Charles, *Rio + 20 : le sommet doit relever le défi de la gouvernance mondiale du développement durable*, Actualités News Environnement, 21 juin 2012.
- Carpentier Laurent, *Là où gisait l'industrie, jaillit la culture : le bon filon de Kosice*, article, journal Le Monde, 3 janvier 2013.
- Confédération Syndicale Internationale, *Pas de justice sociale sans protection de l'environnement, Les syndicats en route pour Rio+20*, 2012.
- Corporate Europe Observatory, *Rio : Le monde des affaires et l'Union européenne repeignent l'économie en vert*, CEO, juin 2012.
- Defourny Jacques, *L'économie sociale de A à Z*, Hors-série n°38 bis d'Alternatives Économiques, mars 2009.
- Defourny Jacques, *Economie sociale, Centre d'économie sociale*, Université de Liège.
- Draperi Jean-François et Frémeaux Philippe, *Prendre ses affaires en main*, Alternatives Economiques Poche n° 038bis - mars 2009.

- Dandurand Louise, *Réflexion autour du concept d'innovation sociale, approche historique et comparative*, Revue française d'administration publique N°115, 3/2005.
- ECOLO, *Viser l'excellence pour la Wallonie*, 4 décembre 2009.
- FGTB, *Les syndicats à RIO+20 pour une transition juste*, 21 juin 2012.
- Frémeaux Philippe, *La richesse autrement, Alternatives Economiques*, mars 2011.
- Groux Guy, *Syndicat*, Alternatives Economiques Poche n° 022, janvier 2006.
- Institut de Conseil et d'Etudes en Développement Durable (ICEDD), *Le défi énergétique : les chiffres wallons et bruxellois*, in Revue Etopia, N°2 "Après le pétrole, un monde à réinventer". 2009, pp. 41-62.
- La dernière Heure, *L'accès à l'emploi des personnes handicapées est encore trop faible*, Article du 30 novembre 2012.
- Leite Salazar João Pedro, *Economie sociale au Portugal*, Revue internationale de l'économie sociale, mai 2011.
- Les cahiers du MondeES CAHIERS DU MONDE, *Le cercle vertueux de l'économie circulaire*, Cahiers du Monde N° 21117, 11 décembre 2012.
- L'Encyclopédie de l'Agora, *L'inaptitude et la protection des personnes inaptes*, Dossier Capital social, 2010.

- MARIN Rafael Ramos, *Totnes, pionnière européenne de l'autarcie verte*, PressEurop, août 2009.
- Meadows Dennis, *La croissance mondiale va s'arrêter*, Entretien, Le Monde, 28 mai 2012.
- Mertens Sybille, *Enjeux conceptuels, insertion par le travail et services de proximité*, in *Economie Sociale*, Editions de Boeck Université, Bruxelles, 2001.
- MOUVEMENTS, *Ecologie en temps de guerre. Quand les Etats-Unis luttent contre le gaspillage des ressources*, revue Mouvements, 2008.
- Naczyk Rafal, *Villes en transition et cittaslow, des pistes à suivre ?*, article, in *Alter Echos* N°337-338 'Communes wallonnes : penser social, agir local', Mai 2012.
- Nahapétian Naïri, *Reconsidérer la richesse*, Alternatives Economiques Poche n° 011 – sept. 2003.
- Nyssens Marthe, Defourny Jacques, Henry Arnaud et Nassaut Stéphane, *Les titres-services : quelle qualité d'emploi et d'organisation du service ?*, Regards Economiques No.69, IRES-UCL, Avril 2009.
- Organisation Internationale du Travail (OIT), *Les défis mondiaux du développement durable – stratégie en faveur des emplois verts*, Note d'information de l'OIT – Conférence des ministres du travail et de l'emploi – Nigata, Japon – du 11 au 13 mai 2008.

- Parodi Maurice, *L'utilité sociale pour éclairer la face cachée de la valeur de l'économie sociale*, Revue RECMA, N° 315, 2010.
- Patriarca Eliane, *Développement durable, un "oxymore paralysant"*, Libération, 4 avril 2009.
- Réseau Culture 21, *Approche critique du développement durable*, novembre 2011.
- Richez-Battesti Nadine, *L'innovation sociale comme levier du développement entrepreneurial local. Un incubateur dédié en Languedoc-Roussillon*, 2009.
- Rio+20 adopte un plan pour l'environnement, La Libre Belgique, 23 juin 2012.

Pour la solidarité, bibliographie des publications utilisées

Cahiers / Etudes et Dossiers de la Solidarité

- Bouvier Thomas, *Construire des villes européennes durables*, Cahiers de la Solidarité, N°16, Think Tank Pour la Solidarité, janvier 2009.
- Brandeleer Céline, *Logement vert, logement durable ? Enjeux et perspectives*, Les Cahiers de la Solidarité, N°26, Think Tank Pour la Solidarité, Mars 2011.

- Cools Fanny, *Services de proximité et nouvelles technologies : une union prometteuse pour l'économie plurielle*, Etudes et Dossiers de la Solidarité, Think Tank Pour la Solidarité, Septembre 2012.
- Pour la Solidarité, *Les emplois verts – une nouvelle opportunité d'inclusion sociale en Europe*, Cahiers de la Solidarité N°28, mai 2012.
- Pour la Solidarité, *Agir pour une santé durable : Priorités et perspectives en Europe*, Cahiers de la Solidarité N°25, Pour la Solidarité, 2011.
- Pour la Solidarité, *Services sociaux d'intérêt général : entre finalité sociale et libre-concurrence*, Cahiers de la solidarité, n°27, Pour la Solidarité, 2011.
- Pour la Solidarité, *L'économie sociale, actrice de la lutte contre la précarité énergétique*, Cahiers de la Solidarité n°19, série Développement durable et territorial, 2009.
- Pour la Solidarité, *Alimentation : circuits courts, circuit de proximité*, Cahiers de la solidarité n°20, Pour La Solidarité, novembre 2009.

Working Papers

- Barutel Lisa, *Femmes et emplois verts : Un rendez-vous possible ?*, Pour la Solidarité, Working paper, mai 2011.
- Dor Morgane, *Pour une politique européenne de santé durable, enjeux et perspectives*, Pour la Solidarité, Working paper, Octobre 2012.

- Gallais Antoine et Maurice-Demourieux Nicolas, *Rio+20 et après ? Focus sur les Agendas 21 locaux en Europe*, Think Tank européen Pour la Solidarité, Working Paper, Août 2012.
- Gallais Antoine, Paillet Matthieu, *L'économie sociale, actrice du développement durable ?*, Pour la solidarité, working paper, avril 2012.
- Gleize Fanny, *L'économie sociale en Europe*, Pour la Solidarité, Working paper, septembre 2006.
- Gouverneur Myriam, *L'économie sociale et le tiers secteur en Allemagne et en France*, étude comparative, Pour la Solidarité, Working Paper, Mars 2012.
- Houssière Audrey, *La lutte contre les inégalités sociales de santé dans l'Union européenne*, working paper, Pour la Solidarité, Juin 2011.
- Pour la Solidarité, *Les emplois de qualité et l'ESS dans six axes européens*, Pour la Solidarité, working paper, novembre 2012.
- Pour la Solidarité, *L'utilité sociale : une forme d'intérêt général ?*, Pour la Solidarité, Note d'analyse, février 2009.
- Pour la Solidarité, *Quel cadre public pour faciliter l'accès des entreprises de l'économie sociale aux marchés publics ?*, Pour la Solidarité et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, Working paper, mars 2011.

- Rouselle Mylène, *L'innovation sociale : au-delà du phénomène, une solution durable aux défis sociaux*, Pour la Solidarité, working paper, septembre 2011.

Compte rendus

- Pour la Solidarité, *Forcer l'avenir, Alliances innovantes pour un développement durable*, compte rendu de la Conférence, Liège, le 27 Avril 2012.
- Pour la Solidarité, *Intergroupe sur l'Economie Sociale du Parlement européen*, Compte rendu, Bruxelles, 30 Mai 2012.
- Pour la Solidarité, *Santé et Développement durable : quels enjeux ?*, Colloque au Sénat belge le Vendredi 29 avril 2011, Compte rendu, 2011.

Internet

- Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle 2012, Commission européenne, <http://europa.eu/ey2012/ey2012.jsp?langId=fr>
- ASBL Community Land Trust Bruxelles, <http://communitylandtrust.wordpress.com>
- ASBL Petits riens Bruxelles, <http://www.petitsriens.be>
- ASBL Retravailler Liège, <http://retravailler-liege.be>

- Association Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire, Caen, <http://www.ardes.org>
- Banque de Ressources Interactives en Sciences Economiques et Sociales, <http://brises.org>
- Banque Mondiale : <http://www.worldbank.org>
- Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation, <http://www.cpcp.be>
- Confédération syndicale internationale, <http://www.ituc-csi.org/?lang=fr>
- Conseil européen de Göteborg, 2001, <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:52001DC0264:FR:NOT>
- Cercle des Européens : <http://www.ceuropeens.org>
- Comité Economique et Social Européen (CESE), <http://www.eesc.europa.eu>
- Conseil Fédéral du Développement Durable (CFDD), www.frdo-cfdd.be
- Eurostat, <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/eurostat/home/>
- Forum Européen des Personnes Handicapées, www.edf-feph.org
- German Energy Transition, <http://energytransition.de>

- Gouvernement wallon, <http://gouvernement.wallonie.be>
- Grenelle de l'environnement France, <http://www.legrenelle-environnement.fr>
- Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), <http://www.un.org/french/climatechange/ipcc.shtml>
- International Panel on Climate Change, <http://www.ipcc.ch>
- Indicateurs Wallonie : <http://www.indicateurswallonie.be/swf/index.html>
- Jean-Claude Marcourt, Vice-Président, Ministre de l'Economie, des PME, du Commerce extérieur, des Technologies nouvelles et de l'Enseignement supérieur, <http://marcourt.wallonie.be>
- La Constitution belge, http://www.senate.be/doc/const_fr.html
- L'Acte Unique Européen, 1987 : http://www.cvce.eu/obj/european_navigator-fr-972ccc77-f4b8-4b24-85b8-e43ce3e754bf
- Liège en transition, <http://www.liegeentransition.be>
- Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, France, <http://www.developpement-durable.gouv.fr>
- Mons capitale européenne de la culture 2015, <http://www.mons2015.eu/fr>

- Observatoire de l'économie sociale, <http://www.observatoire-es.be>
- Observatoire Européen de l'Entrepreneuriat Social et de l'ESS, www.ess-europe.eu
- Observatoire Européen de la Diversité, <http://www.diversite-europe.eu>
- Organisation Mondiale de la Santé (OMS), <http://www.who.int/fr/index.html>
- Plan Marshall 2 Vert Wallonie, <http://planmarshall2vert.wallonie.be>
- Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), <http://www.unep.org/french>
- Projet sur "*L'économie des écosystèmes et de la biodiversité*" (The Economics of Ecosystems and Biodiversity) : <http://www.teebweb.org>
- Projet Orienter Autrement (ORA), www.projetora.eu
- Quartiers en transition, France, <http://quartiersentransition.wordpress.com/quest-ce-quun-quartier-en-transition>
- Réseau Européen Anti-Pauvreté, <http://www.eapn.eu>
- Réseau Financement Alternatif, <http://www.financite.be>
- Ressources, portail de la récup' et de la revalorisation, <http://www.resources.be/>

- Rio+20, le site officiel du Sommet ; <http://www.uncsd2012.org/rio20/>
- RISE (réseau intersyndical de sensibilisation à l'environnement) CSC-FGTB, <http://www.rise.be>
- Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, Bruxelles, <http://www.luttepauvrete.be>
- Social Economy Europe, <http://www.socialeconomy.eu.org/spip.php?rubrique211>
- Territoires en transition France, <http://www.transitionfrance.fr>
- Traité d'Amsterdam, 1997, <http://eur-lex.europa.eu/fr/treaties/dat/11997D/htm/11997D.html>.
- Traité de Maastricht, <http://eur-lex.europa.eu/fr/treaties/dat/11992M/htm/11992M.html>
- Villes et communautés en transition, <http://villesentransition.net>



Avec le soutien de



Dans le cadre du Fonds européen d'intégration

Pour la Solidarité (PLS) est une association au rayonnement européen qui s'est constituée en un **Think tank au service des citoyens et des décideurs politiques, sociaux et économiques** de l'Union européenne. PLS se positionne en tant que prestataire de services pour les acteurs socioéconomiques et politiques désireux d'agir avec professionnalisme dans le champ européen de la solidarité. En lien constant avec les institutions européennes, PLS répond aux attentes des acteurs de la solidarité en Europe.

Notre modèle économique est en crise, s'accompagnant simultanément d'une crise environnementale et d'une crise sociale. Cette crise nous pousse à nous interroger sur ses fondements et sur les différents enjeux influant directement l'avenir de notre société, et de toute notre planète.

Dans quelle société souhaitons-nous vivre ? Qu'est-ce que la richesse ? Au final, il est nécessaire de revoir les fondamentaux.

Nous devons effectuer une transition vers un modèle repensé.

L'idée de « transition » est profondément liée au concept de développement durable, car elle constitue sa mise en action concrète, à l'échelle de la société. Depuis peu, un grand nombre d'acteurs ont opté de s'engager activement dans une transition, économique avant tout, mais aussi sociale et environnementale. Un protagoniste semble particulièrement constituer un axe de succès considérable : l'économie sociale.

Cette étude transversale met en lumière les moteurs de changements vers une société en transition, et vise à démontrer que l'économie sociale peut jouer un rôle majeur dans la dynamique de la transition de la Région wallonne.

Cet ouvrage bénéficie d'une préface de Sybille Mertens, économiste, titulaire de la Chaire Cera en Social Entrepreneurship et chargée de cours à HEC-ULg – Université de Liège.

